



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2007

AGRÉGATION

Externe

HISTOIRE

**Rapport de jury présenté par M. VERGER Jacques
Président de jury**

SOMMAIRE

Présentation générale: p. 2

Épreuves écrites

Première dissertation (Histoire moderne) : p. 8

Seconde dissertation (Histoire contemporaine) : p. 21

Commentaire de texte (Histoire ancienne) : p. 31

Dissertation de Géographie : p. 45

Épreuves orales

Leçon d'Histoire générale : p. 56

Commentaire de documents : p. 64

Épreuve de Géographie : p. 80

Statistiques du concours : p. 87

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Par Jacques **VERGER**¹

Pour l'essentiel, l'intérêt du présent rapport réside non dans ces quelques pages de présentation générale, mais dans les analyses par épreuve qui suivent. Celles-ci, je l'espère, permettront aux candidats de 2007 de mieux comprendre leurs résultats et à ceux de 2008, ainsi qu'à leurs préparateurs, de mieux saisir les attentes du jury. Plus largement, elles donneront à tous ceux qui, à un titre ou un autre, s'intéressent à l'agrégation d'histoire une idée assez précise de l'esprit général de ce concours et de son niveau.

Je souhaite qu'elles leur fassent partager ma conviction que, quelles que soient les critiques qu'on peut lui adresser sur tel ou tel point, le concours d'agrégation demeure un élément clé de notre système éducatif. Il contribue grandement au succès et au dynamisme des établissements où sa préparation est organisée. Il contribue aussi à maintenir la cohérence de nos disciplines que pourraient menacer des cursus trop fragmentés et des spécialisations trop étroites. Il garantit chez ceux qui l'obtiennent tout à la fois les qualités d'expression écrite et orale, la capacité de synthèse, l'esprit critique et la maîtrise d'une large culture, étendue à l'ensemble des périodes et des problématiques de l'histoire actuelle, ainsi que de la géographie, le maintien du lien traditionnel mais fécond entre ces deux disciplines n'étant pas le moindre des atouts des concours de recrutement. Autant de qualités éminemment profitables aux enseignants de tous ordres et même éventuellement aux futurs chercheurs qui se seront donné la peine de passer ce concours.

Dans cette partie introductive, je voudrais simplement rappeler brièvement quelques observations générales, d'ailleurs pour la plupart déjà formulées dans le rapport de l'an dernier, mais toujours valables.

L'agrégation est un concours difficile, non seulement en raison du petit nombre de places, mais du fait des exigences mêmes du jury. Le nombre assez important et la variété des épreuves écrites et orales, que certains seraient peut-être tentés de réduire dans un souci de simplification et d'économie, me semblent personnellement se justifier parce qu'ils permettent aux candidats de compenser une éventuelle défaillance dans telle ou telle épreuve et surtout de tirer pleinement parti de la diversité des techniques et des aptitudes intellectuelles que doivent donner un cursus d'études équilibré et une préparation intelligente du concours.

L'année même de celui-ci doit être une année de travail intensif, à la fois pour approfondir les questions du programme et pour se préparer, par une pratique assidue, aux diverses épreuves, tant écrites qu'orales. Mais cette préparation portera d'autant mieux ses fruits qu'elle s'appuiera elle-même sur des bases solides acquises depuis la première année d'université. Certains défauts rédhibitoires, tant à l'écrit (orthographe défaillante, plan inconsistant, style lourd et maladroit) qu'à l'oral (connaissance insuffisante de l'histoire générale, manque d'aisance dans l'exposition, incapacité à gérer le temps de parole ou à commenter les illustrations apportées à l'appui d'une leçon), trahissent, par-delà les insuffisances de la préparation immédiate, les lacunes de la culture historique générale et la maîtrise imparfaite des techniques classiques de la communication pédagogique. Il faut en particulier que les candidats se familiarisent, si possible avant même l'année du concours, avec les techniques de

¹ Président du jury, professeur d'histoire médiévale à l'université de Paris-Sorbonne

la recherche bibliographique. Ni pour l'écrit, ni a fortiori pour l'oral, la lecture des manuels produits à leur usage (quels qu'en soient au demeurant les mérites) ne saurait suffire. Les candidats doivent donc savoir remonter des ouvrages généraux et des instruments de travail classiques aux publications spécialisées anciennes (mais parfois toujours valables) ou récentes, aux thèses et aux articles. C'est à ce prix qu'ils peuvent s'informer à la fois des sources mises en œuvre par les historiens, des grands débats historiographiques, de l'orientation actuelle de la recherche, toutes choses dont le jury souhaite trouver un écho dans leurs prestations.

D'une année sur l'autre, pour ne pas dérouter les candidats et maintenir les conditions d'une véritable équité, l'organisation du concours reste fidèle aux règles fixées par les arrêtés et à la jurisprudence des concours précédents. Ceci ne l'empêche évidemment pas d'évoluer, prudemment, pour s'enrichir des nouvelles ressources documentaires désormais largement utilisées dans l'enseignement tant secondaire que supérieur.

Dès l'an dernier, l'épreuve orale de géographie a fait, pour une part, appel à des documents numérisés consultables sur écran pendant la préparation et par vidéo-projection pendant l'exposé ; les candidats concernés gardaient la possibilité de recourir à des dossiers papier traditionnels, mais la majorité d'entre eux a choisi la solution numérique et ne paraît pas en avoir été gênée ; le jury a donc décidé, s'il en reçoit les moyens techniques, d'augmenter en 2008 le nombre des dossiers documentaires proposés sous cette forme dans les mêmes conditions que l'an dernier.

De même, pour la leçon d'histoire générale, une très large banque de données iconographiques, contenant un atlas historique (Perrin, éd. 1987) et environ 10 000 images de nature très variée (photos d'architecture, sculpture, peinture, gravure, affiches, etc.), couvrant toutes les périodes de l'histoire, a été mise à la disposition des candidats pour illustrer leur exposé, s'ils le souhaitent et si le sujet s'y prêtait. La totalité des pochettes de diapositives accompagnant les dossiers d'histoire de la Documentation photographique depuis les années 1970 a en particulier été numérisée. Cette base de données était disponible sur écran dans la salle de préparation puis les candidats la retrouvaient au moment de leur exposé devant le jury grâce à un vidéo-projecteur ; beaucoup n'ont pas hésité à y avoir recours de manière efficace et devant le succès de cette initiative, le jury a décidé de renouveler l'expérience en 2008, en élargissant encore le nombre d'images mises à la disposition des candidats. Il ne sera pas possible d'élargir dès 2008 cette possibilité à l'épreuve de commentaire de documents, mais cela reste envisagé pour un avenir proche.

Dans tous les cas, les candidats concernés peuvent compter en cas de besoin, du point de vue purement technique, sur l'aide des étudiants vacataires attachés aux salles de préparation.

Le concours 2007 : l'admissibilité

Venons-en au bilan statistique du concours 2007. Le nombre d'inscrits était en nette baisse : 2721, contre 2989 en 2006 ; sur ces 2721 candidats, 1421, soit 52,2%, ont composé aux quatre épreuves de l'écrit, ce qui est pratiquement le même taux que l'an dernier (52,6%). Le recul global du nombre des candidats s'explique sans doute par le niveau assez bas auquel est resté le nombre de postes mis au concours (92, comme en 2006).

La moyenne générale des épreuves écrites est tout à fait comparable à celle de l'an dernier : 4,8 contre 4,77. Si l'on considère isolément chacune des épreuves, on observe des résultats très voisins pour deux d'entre elles : 4,35 (contre 4,39) pour la première dissertation d'histoire, 4,99 (contre 4,85) en géographie. Une baisse, qui n'est peut-être pas vraiment significative, s'observe pour la moyenne de l'explication de texte : 4,44 en 2007 contre 4,97 en 2006. Quant à la seconde dissertation d'histoire, si sa moyenne remonte sensiblement (5,42, contre 4,26 en 2006), elle ne fait que retrouver son niveau de 2005 (5,35) sur

un sujet qui ne semble pas, cette fois-ci, avoir surpris les candidats.

Avec une barre d'admissibilité située au même niveau que l'an dernier (34,5), le jury a retenu 199 admissibles, soit 9 de moins que l'an dernier ; ce léger recul peut se justifier par une baisse, elle-même légère, de la moyenne des admissibles, avec 10,51 contre 10,68 en 2006.

Le concours 2007 : l'admission

Il est à remarquer que tous les candidats admissibles, sauf un, ont participé aux épreuves orales, malgré la fatigue que représentait pour beaucoup d'entre eux la nécessité d'aller passer au même moment les épreuves du CAPES à Châlons-en-Champagne.

Concernant les épreuves orales, je renvoie aux paragraphes correspondants dans la suite de ce rapport. J'invite les futurs candidats à tenir compte des conseils précis qui y sont prodigués. La liste complète des sujets et documents proposés en 2007 est donnée à titre d'information ; ces sujets sont évidemment très divers, dans le fond et dans la forme, le jury veille cependant à ce que tous soient bien dans l'esprit du programme, en sorte qu'un candidat bien entraîné, sans lacune criante dans sa préparation, ne doit normalement être désavantagé par aucun.

Comme on le verra dans le tableau statistique placé à la fin du rapport, les moyennes des diverses épreuves orales (6,89 pour la leçon d'histoire générale, 8,21 pour l'explication de documents historiques, 7,95 pour l'explication de documents géographiques, contre, respectivement, 6,96, 7,71 et 7,8 en 2005) se situent à un niveau légèrement supérieur à celui de l'an dernier ; peut-être cela vient-il de ce que les nouvelles questions, notamment celle d'histoire byzantine et la mondialisation en géographie, semblent avoir souvent heureusement inspiré les candidats.

On notera que la leçon d'histoire générale reste l'épreuve la plus difficile ; son intérêt me paraît cependant évident, car elle reste particulièrement révélatrice de la culture historique générale du candidat, de sa maîtrise des instruments de travail fondamentaux de l'historien, de son esprit de synthèse, de ses aptitudes pédagogiques. L'épreuve d'explication de documents historiques s'avère en général, comme d'habitude, toutes périodes confondues, un peu moins redoutable ; c'est là en effet que les candidats bien préparés trouvent le plus aisément la récompense de leurs efforts. Quant à l'épreuve de géographie, elle reste très discriminante, avec un éventail de notes très ouvert ; raison de plus pour les candidats pour ne pas faire l'impasse sur cette discipline et préparer au contraire avec application une épreuve qui peut s'avérer extrêmement rentable, d'autant que les examinateurs attendent ici des candidats moins une technicité poussée qu'une vraie capacité d'analyse et une aptitude à jeter sur la carte ou le document un regard investigateur et libre de préjugés et de connaissances a priori.

Terminons par quelques remarques rapides sur l'origine des candidats et le profil des reçus. Ceux-ci ont peu changé depuis l'an dernier. Les Écoles normales supérieures de Paris et Lyon ont fourni comme d'habitude un lot important des nouveaux agrégés ; pour le reste, les étudiants, inscrits ou non à l'IUFM, représentent la grosse majorité des reçus ; la réussite des autres catégories de candidats (enseignants titulaires ou stagiaires, salariés) est beaucoup plus aléatoire. Concernant l'origine géographique, la primauté des académies de la région parisienne et de Lyon (notamment grâce à son ENS) ne se dément pas, avec respectivement 55,43% et 17,39% des reçus. Les résultats des académies de province et d'outre-mer sont beaucoup plus contrastés ; si certaines tirent assez bien leur épingle du jeu (4 reçus pour 6 admissibles à Lille, 3 sur 6 à Limoges), d'autres voient leur taux de réussite s'effondrer à l'oral (2 reçus pour 12 admissibles à Rennes, 1 pour 7 à Aix en Provence) ; sans doute aurait-il fallu, pour inverser cette tendance, que ces candidats se convainquent qu'ils avaient toutes leurs chances et qu'ils sachent les saisir en se préparant aussi sérieusement à l'oral, qui a ses exigences propres, qu'à l'écrit.

On notera enfin avec plaisir que l'écart traditionnel entre hommes et femmes, sans disparaître

totalemment, s'est très sensiblement réduit. Outre que, réussite spectaculaire, les cinq premières places sont revenues à cinq jeunes filles, on constate, du point de vue statistique, que les femmes, qui représentaient cette année 49,87% des inscrits (contre 47,64% en 2007), ont donné 44,22% des admissibles et 44,56% des admis ; même si ce n'est pas encore la parité parfaite, c'est un progrès très net par rapport à l'an dernier, où les mêmes chiffres n'étaient, respectivement, que de 39,9% et 38%.

Remerciements

Il me reste l'agréable devoir de rappeler que le bon fonctionnement du concours, offrant aux candidats la garantie d'un maximum d'équité, ne dépend pas seulement du président du jury, mais de la bonne volonté et de la conscience professionnelle de toutes celles et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, participent à son organisation et à son déroulement.

Mes remerciements vont d'abord à mes collègues, vice-présidents et secrétaire général, qui m'ont apporté, avec une parfaite disponibilité, une aide constante, au sein d'une pratique véritablement collégiale. Mes remerciements vont également à tous les correcteurs et examinateurs, tant d'écrit que d'oral, chez qui j'ai trouvé le même esprit de solidarité, d'écoute réciproque et de respect pour les candidats, qui sont à la fois la marque d'un authentique attachement à l'agrégation et la garantie d'une totale indépendance de tous et chacun dans le jugement et la notation.

Ont également contribué au bon déroulement du concours et méritent la gratitude de tous, les étudiants vacataires qui ont assuré les deux secrétariats d'oral ou l'accompagnement des candidats à la fois pendant les heures de préparation et pour leur installation dans les salles d'épreuve ; leur rôle humain est irremplaçable.

Le président du jury est en contact tout au long de l'année avec les services de la Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'Éducation nationale, avec le Service interacadémique des examens et concours de la région parisienne, avec le rectorat de Paris ; malgré les inévitables lourdeurs et lenteurs administratives et des contraintes financières encore aggravées, j'y ai toujours trouvé pour l'organisation matérielle et humaine du concours des oreilles attentives et une assistance précieuse.

Je tiens également à souligner les bons rapports personnels noués avec les présidents, vice-présidents et secrétaires des jurys de l'agrégation de géographie et du CAPES d'histoire-géographie, ce qui a permis une coopération régulière, de fréquents échanges d'informations et la mutualisation de certains moyens.

Depuis de nombreuses années, la bonne marche de l'agrégation d'histoire repose sur la parfaite collaboration avec les institutions qui hébergent nos épreuves. Une fois encore, celle-ci a parfaitement fonctionné.

Madame la Directrice, les responsables et le personnel de la Bibliothèque de la Sorbonne ont su, comme toujours, mettre à la disposition des candidats toute la documentation possible et accueillir dans les meilleures conditions la préparation des épreuves orales d'histoire. On peut en dire autant du personnel de l'Institut de Géographie et de la responsable de sa Bibliothèque, tout aussi dévoués. À titre subsidiaire, il nous est arrivé de recourir avec profit aux ressources d'autres bibliothèques (bibliothèques universitaires d'instituts, Bibliothèques Sainte-Geneviève, Cujas, de l'École Normale Supérieure). À toutes et tous, mes plus vifs remerciements.

Cette année encore, le Lycée Louis-le-Grand a accueilli nos délibérations et nos épreuves orales dans des conditions remarquables, avec une amabilité et un sens du service public que l'on doit saluer. J'adresse donc, au nom de tous, mes plus vifs et sincères remerciements à Monsieur le Proviseur, aux services de l'Intendance, à nos collègues du cabinet des professeurs d'histoire-géographie qui nous prêtent en particulier leurs vidéo-projecteurs, à

tout le personnel enfin de l'établissement qui, tout au long du concours, réserve à tous, examinateurs et candidats, un accueil souriant, aimable et efficace.

Le jury, présidé par M. Jacques Verger, professeur d'histoire médiévale à l'Université de Paris IV, était ainsi composé en 2007 :

Vice-Présidents :

Histoire : M. Alain Bergounioux (Inspecteur général de l'Éducation nationale), M. Joël Cornette (Paris VIII), Mme Catherine Virilouvet (Aix-Marseille I)

Géographie : M. Guy Baudelle (Rennes II), M. Alain Dubresson (Paris X)

Secrétaire général

M. Enrique León (Cl. Prépa., Paris)

Autres membres du jury d'oral

Histoire ancienne : Mme Catherine Grandjean (Tours), Mme Christine Hamdoune (Montpellier III), M. Bernard Legras (Reims), M. Yves Modéran (Caen)

Histoire médiévale : M. Jean-Claude Cheynet (Paris IV), Mme Elisabeth Crouzet-Pavan (Paris IV), M. Jean-Louis Gaulin (Lyon II), M. Michel Kaplan (Paris I)

Histoire moderne : M. Jean Duma (Paris X), M. Bernard Gainot (Paris I), Mme Christine Lamarre (Dijon), M. François-Joseph Ruggiu (Bordeaux III)

Histoire contemporaine : M. Philippe Buton (Reims), M. Jean-François Chanet (Lille III), M. Pierre-Alain Rogues (Cl. Prépa., Sceaux), Mme Nadine Vivier (Le Mans)

Géographie : Mme Valérie Batal (Cl Prépa., Versailles), M. Yves Bocquet (Dijon), Mme Elisabeth Bonnet-Pineau (Cl. Prépa., Le Raincy), Mme Delphine El Karoui (INALCO), M. Patrick Pigeon (Chambéry), Mme Bénédicte Thibaud (Poitiers).

La correction de l'écrit a aussi été assurée par:

Histoire ancienne : Mmes et MM. Sabine Armani (Paris XIII), Annie Arnaud (Nice), Claudine Auliard (Poitiers), Philippe Blaudeau (Paris XII), Claude Briand-Ponsart (Caen), Catherine Bustany-Leca (Caen), Bernadette Cabouret-Laurieux (Lyon III), Michèle Coltelloni-Trannoy (Marne-la-Vallée), Pierre Corbier (Aix-Marseille I), Sabine Crouzet (Tours), Sylvia Estienne de Cazanove (ENS Paris), Michel Fauquier (Lycée de la Perverie, Nantes), Christel Freu (Rouen), Christophe Goddard (Reims), Eric Guerber (Lorient), Christine Höet-Van Cauwenberghe (Lille III), Antony Hostein (Paris I), Hélène Ménard (Montpellier III), Bernard Rossignol (Paris I), Michel Roux (Perpignan), Elisabeth Smadja (Besançon), Manuel de Souza (Saint-Etienne).

Histoire moderne : Michel Biard (Rouen), Didier Boisson (Le Mans), Anne Conchon (Paris I), Emmanuel Dion (Cl. Prépa., Paris), Marie Drut-Hours (Metz), Edmond Dziembowski (Besançon), Madeleine Ferrières (Avignon), Pascale Girard (Marne-la-Vallée), Jérôme Hélie (Cl. Prépa., Paris), Marie-Laure Legay (Lille III), Caroline Le Mao (Bordeaux III), Yann Lignereux (Nantes), Cédric Michon (Le Mans), Vincent Milliot (Caen), Anne Montenach

(Aix Marseille I), Valérie Piétri (Nice), Pierrick Pourchasse (Brest), Florent Quellier (Rennes II), Michèle Virol (Paris I), Agnès Walch (Arras), Nathalie Wolff-de Buzon (Cl. Prépa, Vanves), Claudine Wolikoff (Paris X).

Histoire contemporaine : Mmes et MM. Ludivine Bantigny (Rouen), David Bellamy (Amiens), Frédéric Chaubet (Tours), Guillaume Cuchet (Avignon), Michèle Dechenoix (Cl. Prépa., Paris), Simone Delattre (Cl. Prépa., Paris), Sylvie Denys-Blondeau (Cl. Prépa., Rouen), Laurent Ducerf (Cl. Prépa., Besançon), Richard Galliano (Cl. Prépa., Paris), Bernadette Galloux (Cl. Prépa., Paris), Fabien Gaveau (Lycée Carnot, Dijon), Jean-Marc Guislin (Lille III), Anne Hatingois-Forner (Cl. Prépa., Paris), Serge Hénin (Cl. Prépa., Saint-Maur), Jean-Paul Hermant (Cl. Prépa., Paris), François Lalliard (Lycée J. Jaurès, Châtenay-Malabry), Olivier Loubès (Cl. Prépa., Toulouse), Edouard Lynch (Lyon II), Corinne Marache (Bordeaux III), Nicolas Marty (Perpignan), Cécile-Anne Sibout (Rouen), Jean Vigreux (Dijon).

Géographie: Mmes et MM. Pierre-Arnaud Barthel (Nantes), Bernard Calas (Bordeaux III), Olivier Deslondes (Lyon II), Jean Gardin (Paris X), Bernard Gilbert (Cl. Prépa., Rennes), Cécile Gintrac (Lycée M. Utrillo, Stains), Guillaume Giroir (Orléans), Emmanuel Lézy (Paris X), Christian Momont (Cl. Prépa., Lille), Christian Montès (Lyon II), Jean-Michel Muyl (Lycée A. Malraux, Montereau), Pierre Pech (Paris I), Philippe Piercy (Cl. Prépa., Sèvres), Hervé Rakoto-Ramiarantsoa (Poitiers), Alice Rouyer (Toulouse II), Florence Smits (Metz), Jean-Marie Théodat (Paris I), Yves Trouboul (Nantes), Sandrine Vaucelle (Lycée Daguin, Mérignac), Serge Weber (Marne-la-Vallée).

Auraient participé à la correction de l'histoire médiévale : Mmes et MM. Isabelle Augé (Montpellier III), Christine Barralis (Metz), Germain Butaud (Nice), Béatrice Caseau (Paris IV), Claude Denjean (Toulouse II), Noëlle Deflou-Leca (Grenoble II), Bruno Dumézil (Paris X), Christophe Giros (Lyon II), Alexis Grémois (Rouen), Benoit Joudiou (Toulouse II), Thierry Kouamé (Paris I), Samuel Leturcq (Tours), Corinne Péneau (Paris XII-Créteil), Annick Peters-Custot (Saint-Etienne), Alain Provost (Arras), Vincent Puech (Versailles-Saint-Quentin), Anne Reltgen-Tallon (Amiens), Pierre Savy (Marne-la-Vallée), Lydwine Scordia (Rouen), Bénédicte Sère (ENS Lyon), Georges Sidéris (Paris I), Ludovic Viallet (Clermont-Ferrand)

* * *

Première dissertation (Histoire moderne)

Durée : 7 heures

Sujet : <i>Hériter en Angleterre, en Espagne et en France au XVII^e siècle</i>
--

Par Jean Duma et François-Joseph Ruggiu²

Comprendre le sujet

Le sujet proposé au concours se situait indiscutablement au cœur du programme sur les sociétés anglaise, espagnole et française au XVII^e siècle. Dans les trois pays étudiés, l'idéologie sociale demeurait en effet puissamment fixiste et les ordres (*ranks, degrees, estados*) y occupaient une place centrale. L'héritage était donc une réalité essentielle de l'existence, qu'on en bénéficie ou pas. Les correcteurs attendaient, bien sûr, en introduction, un important travail de définition du terme « hériter ». Il renvoie aux modalités de transmission d'une génération à l'autre de positions sociales et de biens de toute nature. Elles devaient être appréhendées à la fois dans leur dimension juridique, qui n'était d'ailleurs unifiée dans aucun des trois pays, et dans leurs dimensions pratiques qui pouvaient revêtir une multitude de formes. Cela supposait qu'elles soient abordées de manière dynamique en se situant tant du côté de celui ou de celle qui recevait que de celui ou de celle qui laissait. Le sujet n'était donc pas « transmettre des biens » comme l'ont parfois laissé entendre les candidats.

Travailler sur l'héritage impliquait que l'on s'intéresse à tout ce qui passe d'une génération à une autre. Les biens transmis devaient alors être envisagés dans un sens très large aussi bien en ce qui concerne les biens matériels, ce qui renvoie d'ailleurs à la question de la propriété et de sa nature dans les sociétés du XVII^e siècle, mais aussi en ce qui concerne un ensemble de biens immatériels. Pour les Anglais, Espagnols et Français du XVII^e siècle qui en avaient les moyens, l'objectif était donc de transmettre les biens qu'ils possédaient dans des conditions telles que cela ne remette pas en cause les différentes formes de capital (économique, symbolique) que représentaient ces biens.

L'héritage concerne, par ailleurs, un ensemble d'héritiers potentiels plutôt qu'un héritier unique, ce qui renvoie à la structure et l'organisation de la famille dans les trois pays. Les candidats devaient donc s'intéresser à la manière dont l'héritage impliquait les différents acteurs familiaux et, au-delà, à la façon dont il structurait les communautés locales et la société dans son ensemble. Le rapport n'était d'ailleurs pas univoque car il fallait aussi s'interroger sur la manière dont la société prenait en compte les modalités de cette transmission et pouvait, éventuellement, agir sur elles par le biais des pratiques.

Il fallait, enfin, rappeler que l'héritage n'était pas un processus qui se déroulait uniquement à la mort des parents. Beaucoup de candidats ont trop lourdement fait le lien, dès l'introduction, entre la mort et l'héritage alors que, sous certaines formes, les transmissions d'une génération à l'autre étaient constantes. Même s'il représente ce que l'historien peut le mieux mesurer car il donne lieu à la production d'une documentation, l'héritage au décès des parents ne concerne, en fait, que les biens matériels, et, même parfois, que la partie résiduelle de la propriété parentale. L'héritage commence, en fait, au moment où naît le premier enfant d'un couple et il s'achève au moment où le dernier représentant de la génération des parents disparaît. Les configurations potentielles sont alors d'une extrême diversité puisqu'il n'était

² Respectivement professeurs aux universités de Paris-X-Nanterre et Bordeaux-III

pas rare, dans les sociétés modernes où le taux de mortalité est élevé, que les couples soient brisés relativement tôt et que l'un des parents survive très longtemps à l'autre. Il n'était pas rare non plus que tous les enfants nés d'un couple (et leurs propres enfants parfois) meurent avant le dernier survivant de la génération des parents. Les successions étaient alors collatérales, c'est-à-dire qu'elles se déroulaient au sein de la parenté et non de la famille nucléaire. En fait, pour qu'il y ait héritage, il faut qu'il y ait « héritier ».

Attentes et erreurs

Le jury a d'abord constaté un nombre anormalement élevé de copies courtes (une feuille double ou moins) et creuses. Il s'agit là d'un défaut de préparation de la part de candidats qui n'ont tout simplement pas assez travaillé alors que des pans entiers du sujet proposé avaient été abordés, certes succinctement, dans les ouvrages de synthèse sortis à propos du programme durant l'année. Sur le fond, trois défauts majeurs sont apparus au sein des copies. Il est d'abord apparu que beaucoup de candidats, désarçonnés par le sujet, se sont livrés dans leurs développements à des réflexions très générales sur les sociétés d'Ancien Régime. Les passages sur la société d'ordres et ses fondements idéologiques étaient ainsi hors sujet de même que les dissertations (longues parfois de plusieurs pages) sur la démographie d'Ancien Régime ou encore sur les subdivisions au sein de la noblesse. Certains candidats ont, ensuite, eu tendance à donner à la notion d'héritage un sens extensif au point de faire figurer dans leurs copies, les bâtiments que le roi « lègue » à la ville. Les oncles curés, voire les pères pasteurs, pouvaient, de même, faciliter la transmission de la cure à leurs fils ou à leur neveux mais ils ne pouvaient en aucun cas la leur « léguer » car son obtention était liée à un certain nombre de conditions canoniques. Dans certaines copies, tout devient matière à héritage et les mots finissent par ne plus avoir de sens. Enfin, un certain nombre de candidats ont détourné le sujet en le faisant porter exclusivement sur la noblesse (même s'il était clair qu'une partie importante de la copie devait traiter des pratiques nobiliaires), sur le mariage ou encore sur la mobilité sociale (en oubliant complètement qu'il fallait centrer sur les phénomènes d'ascension ou de déclin favorisés par l'héritage).

Les maladresses dans la composition de la copie se sont révélées également nombreuses. En introduction, les (parfois très) longs rappels sur la notion de « société », sur les limites spatiales des pays au programme et sur les bornes chronologiques du sujet ont été sanctionnés. Même s'il n'était pas possible d'attendre des candidats qu'ils aient retenu, au sein d'un programme vaste, des exemples précis de successions pour les trois pays au programme, le jury a sanctionné les développements trop abstraits et confus et il a valorisé les exemples concrets et bien exploités même s'ils étaient peu nombreux. Dire un mot des sources, en introduction, permettait également de rappeler à quel point l'héritage était une dimension centrale de la vie des gens du XVII^e siècle car une bonne partie des documents sur lesquels travaillent les historiens de ces périodes les concernent, comme les traités de droit, les actes notariés (les inventaires après décès, les testaments), les procès, les fictions. Le jury souhaite, enfin, rappeler que les expressions à la mode ou journalistiques (« les parachutes dorés », le « bagage relationnel », « l'ascenseur social ») sont à proscrire rigoureusement même si le sujet avait d'évidentes résonances contemporaines.

Le jury a, bien sûr, valorisé les copies qui abordaient les trois pays au programme. Il était, par ailleurs, normal d'attendre que les candidats aient une idée précise des différents systèmes successoraux à l'œuvre dans ces trois pays et qu'ils soient capables d'en analyser les conséquences sur les deux questions historiques qui surgissent immanquablement lorsqu'il est question d'héritage : les relations entre la famille et la succession ; les relations entre la succession et la mobilité sociale. C'est d'ailleurs en cela que le sujet était un vrai sujet d'histoire sociale – une histoire sociale qui ne se conçoit plus seulement en termes

d'observation des catégories sociales et de leurs évolutions mais en termes de dynamiques sociales mettant en action des individus et des familles dans un contexte particulier. Le jury a d'ailleurs été particulièrement étonné de voir que beaucoup de candidats étaient incapables de rappeler que la France moderne, en ce qui concernait le droit privé, était séparée en deux, voire en trois, parties et donc de réfléchir aux conséquences de la division entre la France des coutumes et la France du droit écrit (ou romain).

Une partie des candidats a voulu voir dans l'héritage un domaine privilégié de l'action de l'État alors qu'il s'agit au contraire d'un domaine où la législation a été relativement rare. En France, la Couronne a, il est vrai, réglementé le mariage au XVI^e siècle, acte dont les implications sur l'héritage sont réelles, mais il a fallu attendre le XVIII^e siècle pour que le Parlement britannique prenne une mesure identique. Le majorat, en Espagne, est également soumis à la sanction royale, en particulier lorsqu'il faut le briser, mais là encore il ne concerne qu'une petite partie de la population. Le *Settlement Act* de 1662, parfois cité par les candidats lorsqu'ils abordaient la question du *strict settlement*, est une loi qui concerne l'assistance aux pauvres alors que le *strict settlement* est une technique juridique née de la pratique et absolument pas de la loi.

Éléments de corrigé

Le jury n'avait pas de plan préétabli mais il attendait que les candidats répondent sous une forme ou sous une autre, à des questions simples : qui hérite ? de quoi hérite-t-on ? comment hérite-t-on ? ou encore, quelles sont les conséquences de l'héritage sur les individus, sur les familles et sur la société en général ?

1) Dans une première partie, il convenait de balayer les différents contenus de l'héritage.

a) Les **biens matériels** formaient ainsi un premier ensemble sur lequel il ne convenait pas de s'attarder trop longuement. Trop nombreux ont été les candidats qui ont accumulé sur ce point les évidences et ont tenu à préciser, avec un grand luxe de détails, que le riche laissait un château à ses enfants quant le pauvre ne leur léguait qu'une mesure ! Dans les sociétés rurales, les biens immeubles comprenaient la maison, le jardin et les prés, les terres labourables et les vignes. Les biens meubles comprenaient les meubles meublants, le cheptel, l'outillage mais aussi les liquidités, parfois conservées dans un coffre pour les plus aisés, les créances et les rentes, foncières ou constituées, les baux à cheptel, les avances et les marchandises, voire même les services. En milieu urbain, nous retrouvons la même division, les biens immeubles pouvant être composés de maisons ou de terrains. Le montant de ce capital et l'équilibre entre ces deux composantes variaient bien sûr selon les groupes et les moments. Ils étaient aussi fonction des ressources et des activités, des périodes et des conjonctures aussi bien économiques que démographiques.

Certaines formes de tenure (par exemple les *copyhold by inheritance* dans le Nord et l'Est de l'Angleterre) ressortissent de ce premier ensemble, de même que les droits d'usage. Les candidats devaient, en effet, se rappeler que la notion même de « possession » divergeait selon les endroits. Au début de la période étudiée, la propriété, surtout de la terre, n'était jamais absolue. Le « propriétaire » recueillait, soit directement soit indirectement, ses fruits et avait le droit de la vendre et de la transmettre mais il ne disposait que de la propriété utile. Il existait toujours au-dessus de lui un seigneur, « propriétaire éminent », qui pouvait d'ailleurs être le roi et qui percevait des droits justement au moment de la transmission de la terre. Les paysans du village avaient des droits d'usage, ou communaux, dans le cadre très réglementé

desquels ils pouvaient par exemple faire paître leurs animaux sur la jachère. En Angleterre, les droits seigneuriaux et les droits communaux ont tendu à s'effacer mais ils sont restés puissants en France et en Espagne.

b) Les **biens symboliques** composent un deuxième ensemble plus complexe. On retiendra, entre autres, la noblesse et les titres qui se transmettaient ainsi du père aux enfants mais parfois aussi de la mère, dans les régions de noblesse utérine, ou encore les noms propres, qui se sont ainsi fixés à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne et qui se transmettaient de père en fils ou en fille en Angleterre et en France. En Espagne, la femme castillane transmet son nom à ses enfants et la pratique du double nom commence à se répandre de façon coutumière à partir du XVII^e siècle. Un certain nombre de constructions idéologiques ont également valorisé le sang que l'on transmet à ses enfants. C'est le cas pour des catégories très larges de la population en Espagne où existe le concept, ou le mythe, de *limpieza de sangre*, ou pureté de sang. Il est lié à la place des vieux-chrétiens dans la société espagnole, c'est-à-dire de ceux qui n'ont pas d'ancêtre juifs, *conversos*, musulmans ou hérétiques, et qui ont pu faire ainsi la preuve qu'ils ont un sang pur. Ce phénomène présente plusieurs dimensions et se prête à plusieurs interprétations. Il peut être analysé comme la contamination dans toutes les classes sociales de l'Espagne des idéaux de la chevalerie fondée sur un honneur et un orgueil hérités de la Reconquête. On peut y voir également le fondement d'une intégrité raciale vieille-chrétienne, une sorte de réaction à dominante idéologique. On peut enfin le considérer comme une méthode par laquelle les élites contrôlaient leur propre reproduction en définissant les règles de cooptation des nouveaux venus dans le groupe qu'elles constituaient. Dans tous les cas, la pureté de sang a joué un rôle essentiel et ses conséquences sont considérables car elle a tendu à devenir, malgré les réticences de la monarchie qui ne l'a jamais réellement entérinée, l'élément de référence de la société espagnole. Hériter d'un sang « impur » pèse sur les mariages et amène à se voir refuser l'accès à certains lieux et à certaines fonctions comme les universités, les ordres militaires ou les ordres religieux.

Les valeurs nobiliaires traditionnelles sont marquées par la pureté de sang dans le cadre de la *honra* : l'honneur aristocratique. Elle peut se définir comme l'excellence du noble reconnue par ses pairs et fondée sur la vertu et elle récompense le meilleur, le guerrier victorieux, le noble qui est resté pur et à écarter de sa famille le risque de souillure. Un lignage pouvait donc plus s'attacher à conserver son honneur et à protéger sa réputation (la *fama*) qu'à accroître son patrimoine. La *honra* est inaccessible, par définition, aux classes populaires alors que la pureté de sang était accessible à tous étant même parfois la seule richesse symbolique des paysans pauvres mais vieux-chrétiens du Nord de l'Espagne. La situation française présente de réelles similitudes avec l'Espagne. Au début et à la fin du siècle, un débat s'est développé autour des notions de race et de vertu, ainsi que de la place du sang et de l'honneur dans la définition de la noblesse. Le succès du *Cid*, adaptation en 1636 par Corneille d'une pièce écrite en 1621 par Guillén de Castro, témoigne de ce mouvement. Mais, à la différence de l'Espagne, le critère de la pureté de sang n'a en France concerné que la noblesse, et encore dans les discours plus que dans les pratiques, et ne s'est jamais étendu aux autres groupes sociaux et n'est donc pas devenu une obsession sociale.

c) Un troisième ensemble de biens dont un individu pouvait hériter de ses parents était formé par les différents éléments qui définissaient la **position sociale** dont ils jouissaient dans la communauté. L'éducation, les charges curiales (qui se transmettaient par le biais des survivances) ou surtout locales ou encore les places (un terme volontairement vague) occupées dans la hiérarchie locale, dans les systèmes de clientèle ou dans les réseaux d'entraide, relèvent de cet ensemble.

d) **L'office** constitue un bien très spécifique puisqu'il recouvrait, à des degrés divers dans les trois pays, à la fois une dignité, à ranger du côté des biens symboliques, une position sociale et aussi un bien matériel doté d'une valeur, qui pouvait s'acheter, se vendre et, bien sûr, se transmettre. La question ne se posait cependant pas pour l'Angleterre dans les mêmes termes que pour les deux autres pays au programme. En Angleterre, les charges locales liées à l'administration, à la justice ou aux finances (*sheriffs, justices of the peace, commissioners of the land tax*) n'étaient pas érigées en offices vénaux et n'étaient donc pas transmissibles. Les charges à la cour et dans les départements centraux de l'Etat étaient, le plus souvent, tenues tant que le titulaire se comporte bien ou *at pleasure*, c'est-à-dire selon le bon vouloir du roi, ou, parfois, à vie (*at life*). Il existait à leur sujet des formes de vénalité plus ou moins tolérées mais qui demeurent rares et ne sont pas organisées par l'Etat.

En France, au contraire, l'office est une part de la fonction publique déléguée par le roi qui crée et distribue les offices, dont il reste toujours le propriétaire, le titulaire n'en étant que l'usufruitier. Mais, progressivement, la vénalité des offices s'est mise en place et a transformé l'office en bien patrimonial entraînant une question angoissante pour les familles : comment transmettre l'office à sa descendance notamment au moment du décès ? La monarchie a rapidement accepté le principe de la résignation de l'office, c'est-à-dire sa transmission avec tous les droits y afférents à une personne choisie, mais elle l'a tempérée par la clause des quarante jours : un délai de deux mois de survie de celui qui résigne était nécessaire pour que la résignation soit valable ce qui entraînait des situations parfois complexe. La solution qui s'est imposée en 1604 est le passage à l'hérédité. L'institution de la paulette, permet aux officiers, moyennant le paiement d'un droit annuel, de léguer librement leurs charges à leurs enfants. Les conséquences sociales de l'édit de 1604 ont été extrêmement nombreuses à la fois pour la monarchie et sur le sommet de la société française. Une élite héréditaire de magistrats se forme, bientôt dotés de la noblesse, propriétaires de leurs charges, dont les prix ont commencé par connaître une croissance exponentielle avant de tendre à baisser à partir de la seconde moitié du siècle. Les officiers pensent constamment à la fois à sauvegarder la valeur de l'office, le capital qu'il représente, les gages et privilèges qui y sont attachés, mais aussi les fonctions et les dignités qui sont y liées, les pouvoirs et les prérogatives qu'ils comportent et qu'ils identifient volontiers à la défense de l'intérêt général. Avec l'office, en France, nous touchons la complexité des sociétés modernes où l'héritage concerne à la fois un capital matériel et un capital symbolique.

La question des offices présente en Espagne des similitudes par rapport à la France, mais aussi des traits particuliers dus à la multiplication des conseils au niveau des institutions centrales et à la vitalité des villes au niveau local. En fait, il n'y a pas en Espagne l'équivalent des officiers français mais les différentes fonctions au sein de l'appareil administratif de la monarchie sont tenues par deux catégories de personnes. La première est formée par la noblesse d'épée (*capa y espada*). Les plus hautes fonctions dans les conseils centraux sont accaparées par les grands et les *titulos* et la noblesse moyenne est aussi très présente dans les gouvernements locaux où, en raison du privilège de *l'hidalguía*, jusqu'à la moitié des charges de *corregidores, alcaides*, etc. pouvait lui être réservée. Le second groupe est constitué par les *letrados* c'est-à-dire les juristes qui ont obtenu un diplôme au sein des collèges majeurs des trois grandes universités castillanes. Ils sont les principaux bénéficiaires de la vénalité qui se met en place à partir du début de l'époque moderne même si elle n'a jamais concerné les offices de judicature. Elle s'est surtout déployée au sein des municipalités où les oligarchies ont demandé à la Couronne d'abord de pouvoir tenir leurs charges à vie, puis qu'elles deviennent vénales et héréditaires. Le processus a d'abord concerné les charges les plus importantes puis toutes les charges et il a rencontré le soutien de la monarchie désireuse de financer les guerres en vendant des charges par exemple de *regidores*.

2) Dans une deuxième partie, les candidats pouvaient orienter leurs réflexions vers les modalités juridiques de la transmission au sein des sociétés anglaise, espagnole et française du XVII^e siècle.

a) Il était d'abord indispensable de resituer les règles successorales au sein des **systèmes juridiques** des trois pays qui avaient pour point commun de n'être pas unifiés. La France d'Ancien Régime était clivée entre un Nord marqué par le droit coutumier et un Sud surtout de droit écrit. Les provinces situées entre les deux, de la Saintonge à la Bourgogne formaient une zone intermédiaire complexe. Les pays de droit coutumier se caractérisent à leur tour par une très grande diversité puisqu'au début du XVI^e siècle, il n'y avait pas moins de 700 coutumes dans le royaume. La monarchie s'est efforcée au cours des XVI^e et XVII^e siècles de favoriser leur rédaction et, en même temps, de les unifier et de faire en sorte qu'elles correspondent à certaines circonscriptions administratives, en l'occurrence le ressort des Parlements. L'Angleterre était, de son côté, le domaine de la *common law*, c'est-à-dire un ensemble disparate de coutumes, de lois, de grands principes qui se sont progressivement homogénéisés et qui fondaient les décisions de la plupart des cours de justice du royaume. Mais la *common law* voisinait avec la *civil law*, qui tire ses racines du droit romain, particulièrement importante en ce qui concerne le commerce, et de la *canon law*, le droit canonique des cours ecclésiastiques, qui justement avait un rôle important pour le mariage et l'héritage. En Espagne, enfin, l'Aragon, la Catalogne, le royaume de Navarre et même les trois provinces basques ont conservé leur particularisme juridique symbolisés par leurs *fueros*. En Castille, trois types de droit coexistent : le droit royal, émanation du pouvoir politique légitime et souverain, le droit coutumier avec les coutumes et les *fueros* de ressort local, et le droit commun ou droit romano-canonique.

Par-delà cette diversité fondamentale, un trait commun se manifeste dans les trois pays : l'éthique qu'exprime un système de dévolution des biens, est profondément liée à une certaine conception de la parenté, c'est-à-dire des droits et des devoirs impliqués par le fait d'être parent, ainsi qu'au souci de perpétuer une entité économique et sociale. Les différentes manières de transmettre les biens à ses successeurs (quels qu'ils soient) pesaient donc sur la manière de constituer les ménages et sur la forme des cycles familiaux. Le partage égalitaire encouragerait une structure simple des familles alors que le partage inégalitaire favoriserait plutôt la famille élargie ou complexe. Il faut également se souvenir que les systèmes d'héritage se sont constitués généralement au cours du Moyen Âge après la Grande Peste à une période où la terre était encore relativement abondante en Europe. Ils se sont ensuite littéralement fossilisés au cours des XV^e et XVI^e siècles au fur et à mesure des mises par écrit et des procédures juridiques qui les ont précisés. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les populations ont continué à appliquer ces lois successorales à présent rigidifiées mais dans un contexte socio-économique très différent (en particulier la faible disponibilité de la terre) tout en les adaptant à ces nouvelles conditions et à des aspirations qui, elles aussi, ont évolué. Nous sommes là en présence d'un jeu extrêmement complexe.

b) La **transmission noble** devait faire l'objet d'un développement séparé. Dans les trois pays, mais à des degrés divers, la noblesse a en effet mis en place des mécanismes de transmission inégalitaire qui avaient pour but de préserver le patrimoine familial et de permettre à la famille de conserver sa prééminence. Mais les modalités en sont diverses et prennent en compte la spécificité des sociétés et des règles juridiques qui les organisent. Ses conséquences ne sont d'ailleurs pas toujours conformes aux objectifs initiaux.

Le partage noble en France formait un droit successoral particulier qui concerne les terres et les familles nobles et qui donnait à l'aîné une part prépondérante dans l'attribution des biens

par rapport à ses frères et sœurs. L'exemple de la Bretagne, bien étudiée par Jean Meyer, permet de préciser les règles qui présidaient au partage. On distingue cinq éléments. Le préciput, généralement le château, était réservé à l'aîné et ne faisait pas partie des biens présents dans l'héritage. Le partage noble proprement dit donnait les 2/3 à l'aîné et le 1/3 restant aux autres, quel que soit leur nombre. En revanche, le partage des biens roturiers de la succession était égal. Il existait, de surcroît, une vaste gamme de techniques pour renforcer la part de l'aîné. Il avait ainsi le droit de choisir sa part et donc de prendre la plus avantageuse. Le droit d'accroissement permettait également à l'aîné de récupérer la totalité ou une partie de la part des cadets dans certains cas. Si un membre de la fratrie entrait en religion, sa part allait à l'aîné. Les filles, en cas de mariage, devaient se contenter de leur dot, ce qui les rendait parfois difficiles à marier. L'aîné bénéficiait enfin du droit de saisine, c'est-à-dire du droit d'intenter toutes les actions en justice avant le partage et, au-delà, de conserver tous les papiers ainsi que les armes et les portraits de famille.

Le partage noble, surtout s'il était répété sur trois générations successives, était une preuve de noblesse. Une certaine diversité régnait quant à ses modalités qui étaient liées aux multiples coutumes qui fragmentaient le royaume. Dans l'ouest de la France et en Normandie, l'aîné avait ainsi droit au manoir dans les deux successions paternelle et maternelle. En Maine, Anjou, Touraine, les cadets ne jouissaient de leur part qu'à titre viager. Selon les coutumes de Paris, d'Orléans et du Berry, en revanche, quand il y avait plus de deux frères ou sœurs, le partage se faisait par moitié. En Saintonge et en Angoumois enfin, la part de l'aîné était réduite au quint. Mais, au-delà de ces nuances, le partage noble avait pour objectif de maintenir et préserver les biens du lignage et la supériorité de la noblesse en évitant un éclatement des patrimoines. Il n'était cependant pas sans poser de problèmes, surtout dans les familles où les cadets étaient nombreux. Les branches qu'ils fondaient étaient alors mal pourvues et pouvaient rapidement basculer dans la pauvreté nobiliaire étudiée par Michel Nassiet. Les formes du partage expliquent aussi la diversité des évolutions régionales de la noblesse. Dans le Limousin, le partage était très inégalitaire alors qu'il l'était beaucoup moins dans la Marche voisine. Les lignages nobles se maintenaient donc plus longtemps dans la première région que dans la seconde et cela a influé sur les comportements de cette noblesse.

En Espagne, la transmission des biens parmi les élites castillanes et plus généralement dans la noblesse espagnole a pris une forme originale : le majorat. Il s'est mis en place à la fin du Moyen Âge et a perduré jusqu'au XIX^e siècle puisqu'il n'a été aboli qu'en 1836. Le majorat est un ensemble de biens de toutes natures (titres de noblesse, seigneuries, bien meubles, terres, droits divers, charges etc.) que leur détenteur constitue en un bloc inaliénable et indivisible et qui ne peuvent être vendus ni saisis ni confisqués. Ce bloc est transmis en fidéicommiss, intact, de génération en génération, à un héritier unique avec un ordre de succession fixé une fois pour toutes, par celui qui a fondé le majorat. En évitant l'éclatement des patrimoines, il joue un rôle très important dans la constitution et le maintien des fortunes nobiliaires. Il permet à la noblesse de contrôler des espaces considérables. Il a un rôle d'affirmation sociale et il est un marqueur de la noblesse dans une région, la Castille, où l'on pratique plutôt un partage égalitaire lors des transmissions. Le majorat joue enfin un rôle important dans l'organisation des réseaux familiaux qui sont très larges et regroupent l'ensemble des parents jusqu'aux 4^e et 5^e degrés de parenté. Ils constituent des ensembles cohérents fonctionnant selon des règles définissables, produisant des comportements prévisibles et répétitifs.

La transmission d'un majorat est régie par des règles complexes qui débordent largement sa définition légale. La succession, choisie par le fondateur, est agnatique et s'impose aux lois successorales habituelles. Les femmes sont systématiquement défavorisées et le frère cadet s'impose à la sœur aînée afin d'éviter les successions féminines qui pourraient entraîner le passage des biens dans un autre lignage. Plusieurs majorats pouvaient s'accumuler sur une

même tête donnant à un seul individu un patrimoine parfois colossal mais aussi un vaste ensemble de titres, voire plusieurs noms de famille pour garder la mémoire de l'ensemble des majorats. Le majorat, une fois constitué, devait être en permanence alimenté de biens nouveaux pour faire face à la dégradation du temps mais il arrivait souvent qu'une érosion se manifeste. En fait, il implique une très forte discipline à l'intérieur de la famille et, pour maintenir la position du lignage, le dépositaire du majorat décidait le plus souvent du sort des autres membres de la famille : mariage ou célibat, carrière ecclésiastique, militaire ou civile. La logique familiale primait donc sur les choix individuels et le célibat et/ou l'entrée dans le clergé représentaient alors 20% de l'avenir des enfants nobles. Le majorat va donc au-delà d'un simple cadre juridique. Il apparaît comme la base de l'organisation sociale des élites.

En Angleterre, la seconde moitié du XVII^e siècle est le moment de la mise en place d'une technique successorale spécifique appelée le *strict settlement*. La transmission patrimoniale obéit à des règles qui sont marquées par le contexte juridique anglais et par un certain nombre d'infléchissements au cours du XVII^e siècle. Dans le droit anglais plusieurs logiques se manifestent. Une distinction est faite entre biens personnels (les meubles, *personal estate*) qui sont du ressort des tribunaux ecclésiastiques, et biens réels (les immeubles, *real estate*) qui dépendent des tribunaux royaux. Il en résulte des règles de transmission différentes selon la nature des biens. Le partage des biens réels était égalitaire, sauf si un testament précisait leur répartition, mais les biens réels étaient marqués par une logique particulière de transmission, héritée de la notion de service féodal, d'où une règle de primogéniture avec une transmission de mâle en mâle et un partage inégalitaire. Tous les biens réels (l'*estate*) revenaient à l'aîné ; les cadets et les filles ne recevaient que l'éducation du gentleman pour les premiers, parfois augmentée d'une pension, et une dot (*jointure*) pour les secondes.

A partir de 1646, l'abolition des tenures féodales et la suppression de la cour des tutelles (*Court of Wards*), mesures confirmées en 1660 lors de la Restauration, ont donné une plus grande liberté aux testateurs. Pour éviter le risque d'une trop grande dispersion des patrimoines s'est donc mis en place le système du *strict settlement* qui est une forme de transmission en succession garantie. Celui-ci assure pendant au moins trois générations la transmission de la propriété en garantissant à l'héritier la jouissance pleine et entière de son bien sans lui permettre d'en disposer totalement et de le vendre. L'acte est établi à l'occasion d'un testament ou d'un contrat de mariage et fait du propriétaire un usufruitier, ce qui limite ses facultés d'intervention. Des administrateurs ou *trustees* ont pour fonction d'assurer la transmission intacte des biens (l'*estate*) aux héritiers présents et à venir. Ce système permet également de limiter le nombre des héritiers car il permet de prévoir une substitution à l'infini avec une chaîne fixée d'héritiers. Les patrimoines sont maintenus entre les mains des aînés de chaque génération et ne mettent pas en cause la puissance d'ensemble du groupe nobiliaire mais les déclassements sont fréquents pour les autres héritiers. Les fils cadets de lords, qui ne peuvent hériter ni du titre, ni des terres, descendent dans la gentry alors que les fils cadets de la gentry doivent se tourner vers l'Eglise, les professions juridiques ou la marchandise.

c) Les **formes de transmission pour les roturiers** diffèrent non seulement selon les pays, mais aussi en leur sein car, partout, les systèmes égalitaires voisinent avec les systèmes inégalitaires.

Dans l'Angleterre du XVII^e siècle, la *common law*, qui s'applique si le défunt est intestat, est fondée sur le principe de la primogéniture mâle. L'ensemble de ses terres – la *real estate* – passe au premier-né (*first-born*) des fils, l'*heir at law*, à l'exclusion des autres enfants c'est-à-dire les fils cadets et les filles si elles avaient un frère. En revanche, le fils cadet héritait si le fils aîné mourrait sans héritier avant son père et la fille aînée héritait si tous les fils mourraient sans héritier avant leur père. Si un aîné mourrait avant son père en laissant un héritier, ce dernier héritait en tant que représentant de son père. En ce qui concernait le *personal estate* du

défunt, ce que appelle les *movable chattels and goods*, la *common law* ne prévoyait rien de particulier et ce sont les cours ecclésiastiques qui faisaient appliquer les coutumes locales de partage jusqu'à ce que la loi de 1670/1 sur les morts intestats établisse une uniformité. Selon cette loi, la veuve recevait un tiers et les enfants – garçons et filles, y compris l'*heir at law* – deux tiers des biens meubles, une fois l'ensemble des dettes et des frais funéraires réglés. S'il n'y avait pas de veuve, les enfants se partageaient l'ensemble à parts égales ; s'il n'y avait pas d'enfants, la veuve et le plus proche parent du défunt recevaient chacun une moitié de l'ensemble ; enfin, s'il n'y avait ni veuve ni enfants, le plus proche parent recevait tout. Certaines régions continuaient cependant à appliquer des principes différents. Encore en vigueur dans certains manoirs ruraux, la coutume appelée *Borough English* relevait de l'ultimogéniture et prévoyait que le dernier né de la famille hériterait de la terre de son géniteur. Dans le Kent, l'ancienne coutume d'origine saxonne dite *gavelkind*, organisait un partage égal pour tous les fils vivants à la mort du père (*coparceny*). Enfin, dans certaines zones très circonscrites de l'Angleterre étaient même encore appliquées des formes de partage égal entre tous les héritiers, qu'il s'agisse de garçons ou de filles.

La mise en œuvre pratique de ces règles souligne quelques particularités de ce système. La place des filles est plus difficile que celle des garçons. S'il y a une fille unique, c'est elle qui hérite de la totalité des biens. Par contre, s'il n'y a pas de garçon et plusieurs filles, le partage se fait alors de manière égalitaire et, dans la pratique, on assiste souvent à des tentatives insidieuses de léser ces filles. D'autant plus que, comme dans le cas du mariage où l'on peut modifier la règle commune par contrat, il est possible d'intervenir par testament dans le processus de transmission des biens et de ne pas respecter les règles communes. L'application de la *common law* pouvait être atténuée – ou renforcée selon les cas – par les dispositions prises par le chef de famille lors de la rédaction de son testament (*will*). Il n'y a en Angleterre aucune limite à la liberté de tester. Un chef de famille n'ayant pas de fils peut ainsi déshériter ses filles et transmettre ses biens à une lignée qui portera son nom. L'aîné peut être mis dans une position seconde au profit de son cadet si ce dernier fait preuve d'aptitudes supérieures dans la gestion du patrimoine familial de l'avis du père. La liberté des testateurs ne fait que grandir avec le temps. En 1660 la distinction entre terres nobles et terres roturières est abolie et on s'achemine vers la liberté totale des testateurs. Les règles de rédaction d'un testament pour notre période ont été définitivement établies en 1677 par *An Act for the Prevention of Frauds and Perjuries*, connu sous le nom de *Statute of Frauds*.

La diversité de la péninsule ibérique se manifeste aussi dans ce domaine. La Castille est une région de droit écrit avec un système de partage égalitaire des biens qui se caractérise par une certaine stabilité pendant toute la période moderne. Le droit successoral a été fixé par les chapitres 2 à 46 des *leyes de Toro* qui ont promulguées le 7 mars 1505 et qui sont restées en application jusqu'à la mise en place du Code Civil en 1889. Les filles et les garçons héritent en principe de façon égale quel que soit le rang de naissance – c'est le cas quand le chef de famille meurt intestat. Lorsqu'il fait un testament, le chef de famille peut léguer librement un cinquième de ses biens, qu'il destine le plus souvent à des œuvres pieuses, mais les quatre autres cinquièmes devaient être divisés également entre les héritiers – ce qu'on appelle la *legítimas*. Un ensemble de mécanismes de correction de cette égalité de principe se sont mis en place qui permettent de favoriser un enfant mais la plupart des Castillans sont en fait restés fidèles au principe de l'égalité qui est la norme sociale. Dans les zones les plus méridionales de la couronne d'Aragon, la transmission est aussi égalitaire et elle se déroulait en deux temps, au moment du mariage des individus d'une part, à la mort des parents d'autre part. Filles et garçons n'étaient cependant pas concernés de façon identique par ces deux moments. Les filles recevaient leur part au moment de leur mariage par le biais de la dot. Les garçons devaient attendre la mort de leurs parents pour hériter d'eux. La valeur des biens obtenus est égale mais leur nature n'est pas identique et une relation privilégiée s'établit entre terre et

gestion masculine. En théorie, le système était simple et a présenté une certaine permanence durant toute la période mais dans la pratique les aléas de la vie le rendaient plus complexe. Un couple pouvait par exemple avoir à établir des enfants avant que ne soit intervenu le décès de tous les parents de la génération précédente et que l'héritage attendu ait été partagé.

La situation est beaucoup plus diverse dans la partie nord du pays, dans un arc qui va de la Galice à la Catalogne, en passant par les provinces basques, la Navarre et la Catalogne. Le système d'héritage y rejoint celui qu'on observe sur le versant français des Pyrénées et qui réserve la majeure partie du patrimoine à un héritier unique. C'est le système de l'*hereu* en Aragon ou le *pairalisme* en Catalogne. Selon les lieux, le fait qu'il y ait un héritier unique ne signifie pas que les cadets, filles ou garçons, soient complètement désavantagés. En Catalogne, les cadets ont droit à une partie de l'héritage paternel. La quantité de cette légitime variait : elle est souvent fixée au quart de l'héritage paternel sans compter ce que la mère désirait leur léguer : c'est la légitime barcelonaise fixée par le monarque en 1343 et étendue à l'ensemble de la principauté par les *Cortes* de Monzón en 1585. Les cadets mâles recevaient de l'argent de leur aîné et les filles étaient dotées. On notera qu'elles ne souffraient donc pas de discrimination de sexe par rapport aux cadets mâles de la famille mais sont prises dans le système global de l'héritier unique.

Les diversités régionales (parfois micro-régionales) entre les systèmes de transmission des biens sont très fortes en France. Ils variaient en effet selon de nombreux critères : le lieu du décès avec la séparation entre pays de coutume (France du nord) et les pays de droit écrit (France du sud), la nature des biens (sont-ils propres ou acquêts, nobles ou roturiers, meubles ou immeubles ?), le lien de parenté entre le défunt et les héritiers, descendants, ascendants ou collatéraux. Dans les pays de droit romain, la succession est le plus souvent réglée par un testament dont l'objet principal, en dehors des clauses religieuses, est l'institution d'un héritier qui recueillera l'ensemble des biens laissés par le chef de famille. Les habitants des pays de coutume pouvaient également rédiger un testament, mais ce dernier ne permettait pas d'instituer un héritier s'il y avait des enfants.

Jean Yver, dans son ouvrage fondamental, *Égalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés. Essai de géographie coutumière* publié en 1966, a souligné l'existence de trois ensembles dans le royaume. Un pôle égalitaire et lignager est constitué par les pays qui relèvent des coutumes de l'Ouest où les apports du mari et de la femme sont distincts et où le partage se fait de façon strictement égalitaire. Un pôle centriste regroupe les pays où se fait sentir l'influence des coutumes de l'Orléanais et de l'Île-de-France et où les modalités sont plus complexes. Au moment des successions, il y a ainsi un jeu sur les dots avec des possibilités de choix entre la dot ou un partage égalitaire à condition de remettre la dot dans la masse de la succession (c'est le système de l'option). Dans le Sud de la France, pays de droit écrit, fonctionne un système précipitaire qui avantage l'aîné. Il trouve son expression la plus pure dans le système de la maison. La continuité de la « maison », qui comprend à la fois une propriété (la maison et les terres de la famille), un ensemble de droits sur les terres communes du village, et l'« héritage immatériel » c'est-à-dire l'histoire, l'honneur, le prestige, la réputation, ou le crédit de la maison, est assurée par la dévolution de l'essentiel des biens à un seul héritier qui est dans pratiquement tous les cas le premier garçon mais qui peut parfois être un cadet, choisi par le chef de famille, ou même une fille.

3) En troisième partie, les candidats pouvaient aborder la difficile question des conséquences sociales de l'héritage. L'héritage est en effet une modalité de la reproduction sociale qui peut s'effectuer à l'identique ou d'une manière légèrement modifiée selon le sexe ou le rang de naissance de l'héritier. Il est peut-être aussi un facteur de mobilité sociale qui peut être ascendante ou descendante. L'héritage agit donc sur la société, mais la société en retour agit sur l'héritage et la réalité de l'héritage est parfois éloignée de ce que prévoyaient

les normes.

a) On pouvait partir d'un rapide survol des **groupes sociaux** en cause car, dans les sociétés d'Ancien Régime, l'héritage ne concernait pas tout le monde. Une partie des religieux et des religieuses catholiques perdaient ainsi le droit d'hériter de leurs parents ou de léguer des biens. En Angleterre en revanche, les clercs anglicans conservaient pleinement leurs droits à l'héritage aussi bien en ce qui concernait les titres que les biens fonciers. Les populations flottantes des villes d'Ancien Régime, les pauvres ou encore les ouvriers urbains, étaient presque totalement exclus de l'héritage et de la transmission des biens au moins sous leurs formes les plus élaborées. En Espagne, on notera cependant que les esclaves *cortados* avaient la possibilité de faire un testament alors même qu'ils n'avaient pas de personnalité juridique. Dans les trois pays au programme, la paysannerie relevait d'une dynamique plus complexe. Il était en effet rare que les paysans de l'époque moderne, même lorsqu'ils étaient pauvres, ne soient pas tout de même des micro-proPRIÉTAIRES qui avaient un lopin à faire passer à leurs héritiers. Les paysans moyens ou aisés, en revanche, qu'ils possèdent des terres en toute propriété (les *freeholders* anglais) ou qu'ils aient des tenures héréditaires ont en revanche des biens fonciers à transmettre, comme les artisans et les marchands urbains et, bien sûr, les élites rurales ou urbaines. Enfin, le roi hérite de son royaume ou de ses royaumes selon des règles juridiques qui sont précises et qui ne souffrent pas d'exceptions (par exemple, en France, la loi salique, ou la règle de catholicité).

b) Il était ensuite possible de s'intéresser **aux bénéficiaires et aux exclus** de la transmission. Les ânés étaient partout avantagés lorsqu'ils étaient nobles ainsi que dans certaines régions (en Angleterre, grâce au testament, dans la France du sud, dans l'Espagne du nord) lorsqu'ils étaient roturiers. Il s'agissait parfois d'un avantage théorique car le caractère positif ou négatif d'une situation est très subjectif et il dépend souvent du contexte socio-économique dans lequel évoluait chaque famille. Ainsi, dans la France du sud ou en Espagne du nord, le sort des cadets semble le plus souvent peu enviable. La plupart demeuraient célibataires dans la maison du chef de famille où ils servaient comme domestiques. D'autres émigraient ou rejoignaient les rangs des bandits comme les *bandoleros* qui écumaient l'Aragon.

Mais l'héritier, lui, restait dépendant du père jusqu'à la mort de ce dernier qui pouvait se faire attendre. Il pouvait d'ailleurs modifier son testament jusqu'au dernier moment si le fils choisi pour héritier ne lui convenait plus. Pour dédommager ses frères et sœurs, ce dernier devait parfois contracter de lourds emprunts et il héritait souvent des dettes de la génération précédente. L'exemple du village étudié par Alain Collomp montre que ce système de l'héritier unique était de toute façon mis en œuvre par une série de compromis entre les divers membres du groupe familial, compromis qui permettaient souvent, en fin de compte, de marier la majorité des filles et de placer la plupart des cadets, ce qui était, là encore, le signe d'une certaine souplesse dans la mise en œuvre des règles imposées par le droit coutumier. En Angleterre, les cadets de la gentry étaient dédommagés en argent ou pourvus d'une bonne éducation ; ils pouvaient ainsi s'installer en ville, suivre une profession libérale et réussir mieux que l'aîné dont la terre pouvait être grevée de dettes. Cependant, une bonne partie des systèmes traitait les aînés et les cadets strictement de la même manière (nord de la France, Castille). Certaines zones, en Angleterre par exemple, pratiquaient même l'ultimogéniture : le dernier des garçons restés auprès des parents recueillait l'héritage.

Un des principes fondamentaux des successions dans nos trois royaumes est que les filles étaient, en théorie, traitées de la même manière que les garçons sauf pour certains biens, les titres de noblesse, par exemple, en Angleterre. Les quelques restrictions à l'héritage qui s'imposaient aux filles, s'imposaient la plupart du temps aussi aux garçons puînés. Mais il y a un décalage dans le temps et, souvent, la fille touche son héritage au moment du mariage par

le biais de la dot.

Les enfants illégitimes étaient en général exclus de l'héritage, mais il n'était pas rare qu'ils soient élevés en même temps que les enfants légitimes et que le père leur laisse une somme d'argent sur son testament. Un mot pouvait être également dit des étrangers dont les droits à l'héritage étaient contrôlés par la monarchie. Enfin, en l'absence d'héritier, le principe des successions collatérales était partout admis.

Le statut juridique de la veuve est particulier. À la mort de leur mari, elles devenaient partout juridiquement autonomes et pouvaient agir en justice comme passer des actes économiques. Leur premier travail était, surtout lorsqu'elles avaient été désignées comme exécutrices, d'organiser la succession de leur époux, de régler les dettes éventuelles et d'effectuer la dévolution des biens. Elles retrouvaient généralement leurs apports dans la communauté qu'elles avaient constituée avec leur mari mais selon des modalités diverses selon les pays. En Angleterre, la veuve jouissait d'un douaire (*dower*) qui correspondait généralement à un tiers du patrimoine du mari. En Espagne, la veuve retrouvait sa dot qui était inaliénable, elle gardait les arrhes remise lors de la cérémonie du *desposorios de futuro* et elle jouissait généralement de la moitié des biens acquis pendant le mariage. En France, la situation n'était pas la même dans les pays de droit coutumier ou de droit écrit. Dans les premiers, la veuve récupérait généralement l'intégralité des biens propres apportés à l'occasion du mariage, la moitié des acquêts réalisés du vivant du mari et son douaire assis sur une portion des biens de l'époux et qui avait été fixé lors du mariage. Dans les pays de droit écrit, en particulier en France méridionale, les patrimoines de la femme et du mari étaient séparés. La veuve obtenait donc, quel que soit le nombre d'enfants vivants, sa dot, une augmentation de dot qui correspondait à un douaire et ce que l'on appelle les biens paraphernaux, c'est-à-dire les biens obtenus depuis le mariage. Le mari avait la possibilité d'établir par testament sa femme comme héritière universelle et de lui confier la pleine propriété de leurs biens. Dans ce cas, la veuve ne devait généralement pas se remarier et elle devait assurer l'établissement des enfants et d'un héritier. Ces mesures ont pour objectif d'assurer la survie et la continuité de la maison et d'éviter que les biens migrent vers d'autres familles. La transmission du patrimoine est au cœur de ces différents dispositifs, plus que la préservation de la situation de la veuve.

Dans tous les cas, il faut aller au-delà des lois pour regarder les règles non écrites, les normes sociales, qui réglaient les relations entre les individus. Dans le Bassin Parisien, région de partage égalitaire, il existait ainsi, comme l'a noté avec pertinence Jérôme Luther Viret, des règles non écrites : faire honneur à ses engagements, en particulier régler ses dettes, établir au mieux ses enfants, maintenir la paix au sein de sa famille. Dans d'autres régions, la norme collective sera plutôt la préservation de la maison et donc de l'unité du patrimoine, même aux dépens d'une partie des membres de la famille. Les règles ne sont donc pas toujours appliquées partout avec la même force et au même moment, parce qu'elles dépendent de l'idée qu'en avaient les individus et les sociétés.

c) L'héritage, sa préparation et sa concrétisation, en particulier au moment des décès, étaient des moments difficiles dans la vie d'une famille. Les **conflits** qui survenaient alors fréquemment montrent bien la dimension idéologique et culturelle des pratiques d'héritage. Les motifs d'exhérédation étaient généralement bien encadrés par la loi mais il existait une vaste gamme de moyens pour favoriser ou gêner des héritiers avec lesquels on était en mauvais terme. La littérature, en particulier le théâtre du XVII^e siècle, est remplie d'avares barbons dont les descendants, souvent collatéraux, attendent l'héritage quitte à hâter le cours des choses. Mais les archives livrent également des témoignages frappants. Jean-Jacques Hotman, un bourgeois parisien étudié par Robert Descimon, mort célibataire, à 81 ans, en 1672, a ainsi rédigé un testament presque délirant dans lequel il s'invente une généalogie nobiliaire fantaisiste et se livre à une interprétation très particulière de la coutume de Paris qui

visé à assurer la continuité de son nom non pas au profit d'enfants qu'il n'a pas, pas plus qu'au profit de ses neveux, mais en faveur des enfants de ces derniers. Dans les systèmes à maison, l'héritier désigné ne jouissait d'aucune liberté ni à la maison ni au sein de la « communauté d'habitants » jusqu'à la mort de son père. Une telle situation pouvait engendrer des tensions entre générations et entre sexes, mais les conflits sont en général contenus pour ne pas ternir l'honneur de la maison.

Les successions généraient également des procès qui pouvaient s'étendre sur plusieurs générations. L'histoire du majorat de la famille Ovando de Cacères en Estrémadure, étudié par Jean-Pierre Dedieu, fondé en 1494 et qui disparaît en 1836, est un bon exemple des situations difficiles que cette pratique faisait naître. Au cours des trois siècles durant lesquels il a fonctionné, la famille a assuré la fondation d'une douzaine de majorats "secondaires" pour établir ses différentes branches et a cherché à tout prix à assurer la pérennité du nom. Une telle politique a parfois débouché sur des conflits ouverts. Ainsi, en 1636, María Galarza Ovendo s'est retrouvé à la tête d'un majorat qui avait été en partie vidé de son contenu au profit de la branche principale et n'a pas accepté la compensation fictive qu'on lui proposait. Elle a porté plainte contre l'héritier principal du majorat pour bénéficier d'une compensation effective et, au terme d'une longue procédure, a obtenu satisfaction.

Enfin, les conflits pouvaient se manifester aussi à une tout autre échelle, celle de la société des princes, étudiée par Lucien Bély. Une bonne partie des guerres du XVII^e siècle, de faible ou de grande intensité, ont été des guerres de succession : guerre de Succession de Mantoue ; guerre de Dévolution (dont la justification a directement été trouvée dans une loi successorale un peu oubliée) ; guerre de la Ligue d'Augsbourg, qui s'apparente à une guerre de Succession d'Angleterre, d'où avait été chassé Jacques II ; et enfin, guerre de Succession d'Espagne.

En conclusion, les règles et les pratiques d'héritage occupent une place centrale dans les sociétés du XVII^e siècle. Elles ont pour objet de maintenir en son sein les différentes formes de capital acquises par une famille et dont la diversité et l'ampleur sont fonction de la place occupée dans la hiérarchie sociale du temps. Il est cependant parfois demandé à l'héritage de répondre à des objectifs contradictoires comme, par exemple dans les plaines de l'Île-de-France, maintenir une cellule d'exploitation valable, installer le maximum d'enfants et assurer les vieux jours des parents. Les processus de transmission se trouvent donc au cœur des stratégies familiales et ils impliquent tous ses membres : hommes, femmes, aînés, cadets, garçons, filles. Ils sont souvent inséparables d'autres aspects de ces politiques familiales, mariages, achat d'offices, de terres, occupation de positions de pouvoir plus ou moins importantes. Ils relaient et confortent ces différentes politiques et contribuent à modeler ces sociétés. L'historien Alan Macfarlane a ainsi voulu voir dans le partage inégalitaire anglais le ferment de l'essor de l'individualisme et du capitalisme (*The Origins of English Individualism. The Family Property and Social Transition*, Oxford, 1978). Au-delà de règles qui paraissent strictes, les systèmes successoraux font donc preuve d'une certaine souplesse et sont à l'image de ces sociétés, beaucoup plus fluides que la représentation que pouvaient en avoir les contemporains (et parfois les historiens).

Seconde dissertation (histoire contemporaine)

Durée : 7 heures

Sujet : *Les hommes de progrès dans les campagnes européennes (France, Allemagne, Espagne et Italie), des années 1830 à la veille de la Première Guerre mondiale*

Par Jean-François Chanet et Nadine Vivier³

Le libellé du sujet a posé aux candidats deux problèmes liés, l'un de définition, l'autre de périodisation. À l'écrit de l'agrégation, les sujets de dissertation portent généralement sur l'ensemble de la période au programme ; c'est là peut-être une tradition, non une règle. Le jury n'a pas rompu avec cette tradition simplement pour rappeler que l'exception est toujours possible, dût-elle surprendre. La notion d'homme de progrès, sur laquelle il souhaitait concentrer l'attention des candidats, ne pouvait plus avoir, à partir de l'entrée en guerre de 1914, le même sens qu'auparavant. Par-delà ses effets sur l'évolution économique et technique, la Grande Guerre a changé en profondeur l'idée que les hommes du XIX^e siècle se faisaient du progrès. Prolonger le sujet jusqu'en 1930 aurait donc rompu l'unité qu'offrait à cet égard la séquence 1830-1914.

Encore importait-il de ne pas négliger le premier terme de l'expression. L'une des raisons d'être de la question d'histoire contemporaine au programme depuis 2005 était l'étude des interrogations et des débats des dernières décennies sur la complexité des processus de modernisation dans les régions rurales de quatre États ou ensembles d'États européens entre 1830 et 1930. Ces travaux ont aussi mis l'accent sur le rôle des hommes plus que sur les forces impersonnelles à l'œuvre. Les efforts pour dégager les divers types de progrès, les diverses applications et modalités de la modernisation dans les campagnes européennes, étaient donc vains s'ils ne s'appliquaient pas d'abord à caractériser les hommes dont les actions ont favorisé des transformations d'ailleurs non linéaires ni univoques. Le premier écueil à éviter était donc l'enfermement dans une définition a priori du progrès, dont l'invariabilité exposait au risque de l'anachronisme. La réflexion devait au contraire s'ouvrir, dès l'introduction, non seulement à la variété des agents de progrès, mais encore aux variations, aux ambiguïtés et aux résultats contrastés de leurs actions comme de leurs discours.

Introduction

Dans son *Dictionnaire de la langue française*, Émile Littré donne du mot « progrès » la définition suivante : « Se dit du mouvement progressif de la civilisation, des institutions politiques. Nier le progrès. Être partisan du progrès. » Pour Pierre Larousse, « ce mot, qui signifie *marche en avant*, désigne d'une façon toute spéciale, dans le langage philosophique, la marche du genre humain vers sa perfection, vers son bonheur. L'humanité est perfectible et elle va incessamment du moins bien au mieux, de l'ignorance à la science, de la barbarie à la civilisation. [...] Liberté et science, tels sont les deux termes de tout *progrès*. » Il s'agit là de définitions proposées par des hommes qui adhèrent philosophiquement à l'idée de progrès comme à une nécessité de l'histoire, mais qui savent qu'elle divise la société en camps idéologiques opposés. Car l'adhésion de principe à la « marche en avant » de la liberté et de la science n'exclut pas la divergence sur les moyens d'améliorer le sort de l'humanité.

³ Respectivement professeurs aux universités de Lille-III et du Maine

À la suite de la Révolution de 1830, le thème a pris un tour politique nouveau. Balzac en est à la fois un témoin et un critique. Ainsi écrit-il au début du *Député d'Arcis* (récit écrit entre 1839 et 1847) : « Le Progrès, un de ces mots derrière lesquels on essayait alors de grouper beaucoup plus d'ambitions menteuses que d'idées, car, après 1830, il ne pouvait représenter que les prétentions de quelques démocrates affamés [...]. Se dire un homme de progrès, c'était se proclamer philosophe en toute chose, et puritain en politique. [...] C'est le réchampirage du mot *libéralisme*, un nouveau mot d'ordre pour des ambitions nouvelles. »

Les meilleures introductions ont mis l'accent sur la variabilité des conceptions du progrès, et même sur leurs contradictions, suivant la place qu'elles accordaient aux intérêts des plus démunis. Au cours du siècle, des hommes fort divers par la profession, la résidence – urbaine ou rurale –, les opinions, ont pu être identifiés comme des « hommes de progrès », se reconnaître ou se proclamer tels. Tous aspiraient à la mise en œuvre des découvertes scientifiques et techniques, au développement de l'instruction populaire, condition qu'ils jugeaient indispensable à l'essor des libertés fondamentales et au bien-être social, et ils ont essayé de les réaliser dans les campagnes. Le sujet ne se réduisait donc pas à l'étude des élites, des « notables », pas plus qu'à celle des « agents de progrès ». Les candidats devaient donc prendre le temps de réfléchir à une catégorie qui n'a pas été construite *a posteriori*, et dont les contours changeants reflètent l'évolution d'enjeux et de débats aussi bien économiques que politiques. Qu'il s'agisse de l'interrogation sur le degré de conscience des personnes ou des groupes ainsi désignés, du caractère plus ou moins actif ou passif de leur influence, le jury attendait de l'introduction une définition argumentée.

Pourquoi le monde rural se prêtait-il particulièrement bien à l'analyse de ces enjeux ? On pouvait partir d'un état de fait : en 1830, l'industrialisation n'en est qu'à ses commencements, les fondements de la prospérité et du pouvoir sont encore très majoritairement dans la terre. En outre, si pour certains les hommes des champs sont ceux qui se rapprochent le plus de l'état de nature, s'ils conservent des vertus désormais en péril, pour d'autres ils se maintiennent dans un état proche de la barbarie, dont ils doivent sortir pour accéder aux bienfaits de la civilisation. De là découle un ensemble de problèmes à la fois moraux et juridiques, touchant à des questions aussi essentielles que l'organisation de la propriété ou le besoin d'éducation.

Les débats sur ces problèmes ont nourri des courants de pensée, des mouvements qui traversent toutes les sociétés des pays au programme, où se poursuit, selon des rapports de forces et des temporalités qui diffèrent de l'un à l'autre, la recherche de la prospérité et de la stabilité, de l'unité et de la puissance. L'emprise grandissante d'États qui travaillent à l'unification nationale a sa traduction scientifique dans l'inventaire statistique, héritage napoléonien en France, qui s'impose peu à peu dans les autres pays. Appropriations nationales de l'idée de progrès et voies particulières vers la réalisation des améliorations désirables coexistent. Cette diversité reflète les inégalités de ressources, de développement et d'ouverture au marché, comme la souple dialectique entre tradition et modernité. Apporter de la lumière dans la composition de ces groupes d'hommes de progrès, dans les raisons qu'ils avaient d'être rangés ou de se ranger sous ce drapeau, dans la définition de leurs objectifs et la compréhension des moyens qu'ils se sont donnés de les atteindre, c'est éclairer la part qui revient à leurs doctrines et à leurs actions dans la transformation des campagnes, et par là dans l'évolution générale des sociétés.

Force est de le signaler une fois de plus : trop d'introductions restent convenues et superficielles, l'art de la *captatio benevolentiae* à partir d'une citation pertinente ou d'un exemple bien choisi est trop rarement maîtrisé. Le jury a apprécié, dans les meilleures copies, la présence de remarques à caractère historiographique. Si l'on s'est longtemps attaché à l'étude du rôle joué par les notables urbains et les fonctionnaires qui s'efforçaient, non sans mépris pour elles et souvent sans succès, de faire reculer l'ignorance et la routine des masses

rurales, l'historiographie récente est plus nuancée ; il était bon de rappeler qu'elle a mis en lumière les mouvements venus d'« en bas », la réceptivité des ruraux. Il convenait aussi de garder à l'esprit les diverses formes de résistance aux efforts de modernisation.

D'abord voués aux progrès de l'agriculture, ces efforts ne se sont orientés qu'en second lieu vers la formation intellectuelle et civique. Cette tendance générale justifiait le choix d'un plan chronologique, en dépit de la difficulté que constituait la variété des situations et des rapports de forces sociaux et politiques dans chacun des quatre pays et même chacune des régions de ces pays. Le jury a reconnu la légitimité des dates-charnières de la chronologie politique, 1848 et 1870-1871, aussi bien que celle de délimitations moins fixes (les années 1830-1840, puis du milieu du siècle aux années 1870, enfin des années 1880 à la veille de la Première Guerre mondiale). Les unes et les autres permettaient également d'introduire – c'est le parti que nous avons pris dans le plan que nous proposons – une orientation thématique dans la progression chronologique : transformation des structures, élévation du niveau d'instruction, cheminement vers la démocratie. Mais ce parti n'a pas été celui de la majorité des candidats, qui ont opté pour un plan thématique, acceptable à condition qu'il ne minimise pas, voire occulte, l'évolution qui s'est produite au cours de la période. Trop de plans thématiques se sont limités à de simples catalogues, où le tiroir « agronomique » précédait le tiroir « social », lui-même suivi du tiroir « politique ». La proportion des candidats qui ont perdu de vue la notion même d'évolution et les décalages qu'elle a connus entre les pays oblige à deux rappels importants : d'une part, si la France était mentionnée la première dans la liste des pays, le sujet, comme la question au programme, appelait des comparaisons et supposait, pour être traité convenablement, une bonne connaissance de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie ; d'autre part, il n'est pas de véritable intelligence historique d'un problème, quel qu'il soit, sans une attention minimale à la chronologie. Analyser le rôle des instituteurs de la III^e République et n'aborder qu'ensuite les effets de la loi municipale de 1831 sur la politisation des campagnes était plus qu'une maladresse.

I. – 1830-1850 : une minorité de « Gros » encourage le progrès agricole.

Il convenait d'aborder cette première période en tenant compte d'un ensemble de traits : la croissance démographique (ainsi, entre 1800 et 1850, la péninsule italienne connaît la plus forte de son histoire, de 18 à 24 millions d'habitants) ; les famines ou disettes (1846-1847) qui, sauf exception (l'Espagne du sud), disparaissent sans retour au milieu du siècle ; les mauvaises conditions sanitaires et les épidémies (choléra) ; les réflexions et débats sur la propriété dans des sociétés en transition entre l'ancien régime et le nouveau.

Le progrès, c'est d'abord l'augmentation des surfaces cultivées, gagnées sur les bois, les friches, les terres insalubres ou les territoires laissés à l'élevage traditionnel. Mais celle-ci, et l'augmentation de la production qu'elle permet, sont d'abord acquises grâce à l'abondance de la main-d'œuvre. La question de l'amélioration de la productivité du travail n'est guère abordée encore, dans la mesure où la main-d'œuvre est peu chère. Encore fallait-il, dans cette croissance globale, faire la part de l'adaptation constante des producteurs et de la mobilité de cette main-d'œuvre, qui apportent plus que des nuances aux discours de déploration de l'inertie paysanne.

A) Des notables de la naissance et de la fortune.

L'idée est bien ancrée d'un progrès ne venant que d'eux parce que les transformations – en particulier celles des techniques culturales – nécessitaient des capitaux. Il en va ainsi, effectivement, de l'amendement des sols (théorie de l'humus, engrais), des travaux d'irrigation et de drainage et de l'amélioration des races, qui interviennent dans les quatre pays dès les années 1830-1850.

Tous les grands propriétaires ont-ils été animés par cette volonté ? Certes non, mais on met toujours l'accent sur une minorité d'hommes actifs : quelques junkers, quelques grands propriétaires d'Italie du Nord (parmi lesquels Cavour, auteur en 1841 d'une brochure sur l'emploi des engrais chimiques) et des Français retirés de la vie politique (quelques légitimistes de l'Ouest, des bonapartistes ou des orléanistes par exemple en Bourgogne). Les propriétaires actifs, auxquels il faut ajouter les gros fermiers dotés d'un important capital, sont stimulés par la mode de l'agronomie, la participation à des sociétés d'agriculture qui leur donne les moyens de connaître les nouvelles techniques.

Le jury a été sensible au rappel du regard parfois cruel porté par les écrivains sur ces hommes de progrès, qu'ils fussent nobles ou bourgeois, mais aussi au sens des nuances dont témoignaient les meilleures copies : le regard est en fait souvent ambivalent, partagé entre le mépris de citadins, et particulièrement de Parisiens, pour des ruraux qui sont aussi des provinciaux, et les encouragements donnés aux élites par opposition aux masses. Les exemples empruntés à l'œuvre de Flaubert ont été particulièrement appréciés, qu'il s'agisse de *Madame Bovary* (Homais), de *Bouvard et Pécuchet* ou du *Dictionnaire des idées reçues* (où figure cette entrée : « Hobereaux de campagne. Avoir pour eux le plus souverain mépris. »).

B) Ces notables œuvrent aux transformations des structures.

Par le suffrage censitaire, ces hommes participent aux assemblées ou détiennent des responsabilités dans les ministères et dans l'administration. Ce sont eux qui font admettre peu à peu les acquis de la Révolution française, qui permettent la mise en culture des terres incultes et la libération du système féodal. Le rôle de l'État devait donc être souligné à côté de celui de l'aristocratie foncière. Un bon exemple était celui de la politique de Charles-Albert de Savoie et du développement de l'irrigation dans le royaume de Piémont (plus de 10 000 hectares mis en culture après 1837).

La mise en culture des terres incultes a été stimulée de diverses façons : vente des communaux en Allemagne entre 1820 et 1840, encouragements donnés à l'amodiation des communaux en France entre 1835 et 1845, *desamortización* de Mendizábal en Espagne (décret royal du 19 février 1836 mettant aux enchères les biens des ordres religieux supprimés). Là encore, la connaissance de l'historiographie constituait un précieux atout. Dans le cas de l'Espagne, l'étude de François Héran sur la famille Vazquez (*Le bourgeois de Séville. Terre et parenté en Andalousie*) permettait d'expliquer la convergence entre objectifs idéologiques et économiques ainsi que les écarts entre les intentions du gouvernement et les résultats de sa politique.

La lente libération des paysans devait également retenir l'attention. Les paysans et leurs terres sont libérés, par rachat, des anciennes obligations. La transformation de leurs activités en est accélérée, soit par le progrès agricole, soit par l'orientation vers d'autres métiers ou le départ vers d'autres contrées. Ce processus a connu un rythme différent selon les pays et même selon les régions : dans les pays allemands, de 1820 à 1848, avec rachat jusqu'à la fin du siècle ; dans la péninsule italienne, de 1848 à 1866 ; en Espagne plus lentement : ce n'est qu'en 1926 que Primo de Rivera a décrété le rachat obligatoire des *foros*, baux héréditaires concédés sur les biens d'Église en Galice. Pour le rachat de ces droits, des notables ont créé en Allemagne des caisses de prêt. Dans le même temps, le renforcement et la sacralisation du droit de propriété se matérialisent dans la confection du cadastre (France, Allemagne, Italie). Ce processus met en lumière les clivages entre les hommes de progrès, partisans du cadastre qui entérine les acquis révolutionnaires, et les conservateurs hostiles (particulièrement en Espagne, où sa mise en place attendra le XX^e siècle).

L'action des grands notables a pu être relayée localement par de petits notables participant à la gestion des communautés. Ce fut le cas en Allemagne du sud-ouest et surtout en France, où

la loi municipale de 1831 qui exigeait un corps électoral minimal de 50 hommes, a élargi la participation au conseil municipal à de petits propriétaires de fortune modeste, du moins pour les communes éloignées des centres urbains. Ces hommes ont pu encourager les transformations structurelles d'autant plus qu'ils étaient souvent entraînés par la diffusion des savoirs agronomiques.

C) Les petits exploitants stimulés.

Les fermes-écoles et autres formations agricoles sont réservées à un petit nombre. On a trouvé cité dans un nombre significatif de copies l'exemple du premier institut agraire d'Italie, créé en 1834 à Castelfiorentino, dans le grand-duché de Toscane, sur les terres de Meleto, qui appartenaient au marquis Cosimo Ridolfi, vice-président de l'*Accademia agraria dei Georgofili* depuis 1826 et fondateur du *Giornale agrario toscano* en 1827. Les encouragements du gouvernement républicain français de 1848 à l'enseignement de l'agriculture ont aussi été rappelés.

Les concours des comices ont commencé à être organisés dans les années 1830-1850, simultanément en France, en Allemagne et en Italie ; l'Espagne y est venue un peu plus tard (1850). À l'article « comice agricole » de son *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Pierre Larousse rappelle que leur principal moyen d'action « consiste à primer, avec les ressources provenant des souscriptions annuelles de leurs membres et des subventions de l'État ou du département, les améliorations agricoles de toute nature, comme l'emploi des charrues perfectionnées, l'élève des bestiaux, le croisement des races indigènes, l'introduction des meilleurs types des races étrangères, la pratique des assolements raisonnés, les prairies artificielles, les irrigations, la bonne tenue des fermes, etc. » On observe une participation croissante à ces concours. C'était là un thème parmi d'autres qui se prêtait à une réflexion sur la sociabilité formalisée comme vecteur du progrès dans les campagnes.

Ceux qui participent à ces organisations sont des fermiers des grands propriétaires, mais aussi bon nombre de petits et moyens exploitants, stimulés par l'exemple et par la fierté de la réussite qui leur donne un meilleur statut social. Ils participent aussi aux premières expériences de mutuelles et assurances. Leur nombre, très minoritaire au début, va croissant.

Les candidats les plus habiles ont su évoquer, dans la transition entre leurs deux premières parties, les hommes de progrès dans les campagnes face aux bouleversements de 1848-1850. Le jury aurait souhaité que fussent mieux soulignées les tensions entre paysanneries « blanches » et « rouges », les secondes minoritaires et les premières manifestant, selon Eric Hobsbawm, leur fidélité aux autorités traditionnelles en raison même des perturbations introduites dans leurs conditions d'existence et dans leur univers mental par l'essor du capitalisme.

II. – 1850-1880 : les hommes de savoir font progresser le bien-être matériel et moral.

Après la grave crise des années 1840 et la défaite des révolutionnaires, le retour à la prospérité s'accompagne de l'ouverture croissante des campagnes. L'amélioration des réseaux routier, ferré et fluvial, et la densification des foires et marchés en sont des signes incontestables, comme, sur un autre registre, l'élévation de la taille des jeunes hommes, attestée par les statistiques du recrutement militaire. Cette deuxième période est aussi caractérisée par la persistance et l'évolution des motifs idéologiques qui mobilisent les « forces de progrès » contre celles de la conservation.

A) La science au service de l'augmentation de la productivité et de l'ouverture des campagnes.

Dans son livre à succès de 1864, *Le Progrès*, Edmond About commençait ainsi le chapitre consacré à ce qu'il appelait « les non-valeurs de la terre » (il visait les biens communaux) :

« C'est dans les landes de la Gironde, au printemps de 1857, que l'idée de Progrès m'est apparue pour la première fois dans toute sa splendeur. » Et d'évoquer les quelque 300 000 hectares de terres dont la moitié appartenait aux communes sans qu'aucun conseil municipal songeât à en tirer meilleur parti et l'autre moitié à des propriétaires découragés, jusqu'à ce l'un d'eux, Chambrelent, entreprit leur bonification et créât la ferme modèle de Saint-Alban. D'où il tirait la conclusion que les communaux devaient être systématiquement vendus si l'on voulait généraliser les bienfaits que « le génie et la persévérance » d'un seul homme avaient procurés.

C'était là un thème d'époque, et le jury aurait souhaité le voir rappeler davantage. En témoignent la *desamortización* de Madoz en Espagne (1855), qui concerne les biens des collectivités et de l'État, ou la mise en vente des biens ecclésiastiques en Italie (1866). L'intérêt personnel est vu comme le plus puissant ressort du progrès, sans beaucoup de considération, en période de croissance, pour les écarts sociaux qui s'en trouvent accrus. Le souci d'augmenter la productivité du travail se répand, l'introduction de machines est stimulée par la hausse du prix de la main-d'œuvre, particulièrement en France et dans les pays allemands.

Edmond About ajoutait que l'effort de Chambrelent avait été « secondé par les deux grands auxiliaires du progrès : le journal et le capital ». Grâce au premier, les apports de la recherche agronomique se diffusent mieux. Partout se forment des corps d'agronomes, techniciens financés par l'État. Quant au crédit, si, au début du siècle, il « s'apparentait à une sorte de mutuelle des grands propriétaires », suivant la démonstration de Gilles Postel-Vinay, il tend à se diffuser dans les années 1850-1860, notamment grâce aux premières caisses de crédit agricole. Les caisses Raiffeisen en Allemagne ont été mentionnées dans un assez grand nombre de copies, mais trop souvent de façon allusive et sans véritable esprit de comparaison. L'importance du rôle des notaires n'a pas assez retenu l'attention.

B) Les hommes de progrès entre science et foi.

Au début du siècle, le curé en France et en Allemagne de l'ouest, le pasteur allemand ont pu apparaître comme des hommes de progrès. Certains s'intéressaient aux techniques agricoles ; d'autres – ou les mêmes – ont secouru les pauvres. Par la suite, le clergé ne s'est pas toujours montré réfractaire aux avancées techniques, comme l'a bien montré Michel Lagrée, fussent-elles parfois mises au service d'un prosélytisme conservateur. Cela n'a pas été assez rappelé.

Il a été fait quelquefois état de l'essor des congrégations. Il convenait de rappeler que les congrégations enseignantes étaient très inégalement implantées à la campagne. C'est aussi le temps où a commencé à se développer, à partir de la constatation du contraste en matière d'alphabétisation entre pays catholiques et protestants, la critique du cléricisme comme facteur d'immobilisme. Trop rarement encore a été abordé le couple religion et superstition, ou plus précisément la question de la part qui revient au clergé dans la lutte contre les superstitions, bien que la littérature romanesque fournisse en abondance des figures de prêtres confrontés à l'obstacle des croyances traditionnelles (George Sand, Federico De Roberto, Emilia Pardo Bazán).

Les candidats ingénieurs ont su passer de ceux qui veillaient au salut des âmes à ceux qui prenaient en charge la santé des corps. Le rappel des grands efforts qui ont été faits pour accroître le nombre et améliorer la formation des sages-femmes était bienvenu. Quoique leur influence ait été lente à s'imposer, médecins et vétérinaires ont participé à l'amélioration de l'hygiène et du soin des corps et des maisons. Peu à peu, leur présence et leur autorité se renforcent et se traduisent par l'exercice de responsabilités communales.

Il importait de ne pas oublier que l'État aussi a voulu façonner les âmes, afin d'obtenir une société policée où augmentât le bien-être moral. Non seulement il a encouragé le travail, l'épargne et le paiement des impôts, mais encore il a développé le réseau de surveillance (la

gendarmerie en France, avec des casernes dans chaque canton ; la garde civile en Espagne, créée en 1844), afin de garantir le respect des lois et de réduire les violences, dont la persistance était dénoncée comme un signe d'archaïsme.

C) Les instructeurs des masses rurales.

Dans les campagnes, l'instruction des masses se développe. Volonté partagée par les philanthropes du début du siècle, puis les socialistes, elle s'impose à tous les gouvernements. La Prusse et les autres États allemands ont une nette avance, sensible aussi dans la France du nord et de l'est. L'instruction se répand plus tard en Italie et surtout en Espagne. Les candidats ne l'ignoraient pas, mais, même parmi ceux qui ne se sont pas contentés de parler de la France, la conscience de ces inégalités a donné lieu à des remarques souvent trop générales, mal reliées à un sujet dont le contenu précis avait été dès le départ mal délimité.

Les instituteurs se doivent de plus en plus d'être des hommes de progrès et contribuent à la sécularisation ; ils forment de bons travailleurs en inculquant les valeurs de travail et d'épargne ; ils donnent des notions d'hygiène ; ils œuvrent pour la formation d'un citoyen respectueux des institutions et conscient de ses devoirs, parmi lesquels la défense de sa patrie. Leur action est relayée par celle des postiers (piétons de la poste en France), qui apportent une aide à la lecture et à l'écriture.

Parmi les copies dont les auteurs avaient opté pour le plan chronologique, le jury a apprécié de trouver des transitions entre la deuxième et la troisième parties où l'accent était mis sur les hommes de progrès dans les campagnes au moment où le processus de « nationalisation des masses » s'est accéléré et où sont apparus les signes de la dépression économique.

III. – Au tournant du siècle, les hommes de pouvoir font-ils progresser les libertés ?

La fin du siècle est marquée à la fois par la dernière étape de l'universalisation du droit de vote masculin, la crise économique, à la suite de laquelle se pose partout avec acuité la « question agraire », et la radicalisation des revendications et des formes de lutte d'un prolétariat de la terre dont les conditions d'existence pâtiennent de la baisse des salaires, du chômage saisonnier et de la mécanisation progressive des grands domaines.

Il était légitime de garder une attention particulière pour les affrontements idéologiques, au sens large, dans la mesure où Pierre Barral souligne que « le primat des thèmes politiques et religieux ne sera pas ébranlé jusqu'en 1914 dans les campagnes ». Ce constat ne vaut pas seulement pour la France.

A) Un pouvoir local disputé et inégalement partagé selon les pays.

Qui exerce le pouvoir municipal ? Quelle est la participation des ruraux à la vie municipale ? Dans quelle mesure les conseils municipaux sont-ils peuplés d'hommes de progrès ? À ces questions ne pouvaient être données que des réponses nuancées et respectueuses de la variété des institutions selon les pays. Pour la France, l'importance de la loi de 1884 devait être rappelée : après les deux étapes précédentes d'élargissement du corps électoral au conseil municipal, de 1831 et de 1848, de plus en plus d'artisans et cultivateurs modestes accèdent aux responsabilités municipales et contribuent par là à l'enracinement des pratiques démocratiques. Il en va tout autrement avec les caciques espagnols, sur l'autorité desquels il convenait de s'interroger en même temps que sur la faiblesse persistante de l'État après l'adoption de la Constitution de 1876. La réflexion comparative pouvait porter sur les différents échelons territoriaux de l'action et de l'influence politique et administrative. En Sicile, où Jean-Louis Briquet a étudié la difficile mise en place des institutions de l'État unitaire, le préfet de Messine écrivait en 1875, à propos de la gestion municipale : « Les petites communes sont en majorité divisées en différents partis, qui s'opposent avec acharnement. L'administration est l'objet que chacun convoite, et, pour atteindre ce but, tous

les moyens sont bons. Il n'y a pas à s'en étonner, vu que dans ces petits centres [...] l'action modératrice du gouvernement se fait sentir tardivement et avec lenteur. Le maire y exerce un très grand pouvoir, au bénéfice de ses partisans et aux dépens de ses adversaires. »

Partout, cependant, l'un des enjeux principaux pour le pouvoir local est de faire bénéficier les administrés des bienfaits du progrès, notamment en matière de transport et de commerce. Des cantonniers aux chefs de gare, les exemples ne manquaient pas. Parmi les institutions communales qui se renforcent à cette époque, l'école a fait l'objet d'un plus grand nombre de remarques. Les instituteurs – et les institutrices, dont la proportion dans le corps enseignant primaire augmente en France dès avant la Première Guerre mondiale, et à qui échoient souvent en début de carrière les postes ruraux les plus isolés – ne sont pas seulement chargés de transmettre le bagage de connaissances élémentaires indispensables et de favoriser l'unité nationale ; ils doivent aussi prendre leur part à la lutte contre la routine, contre les fléaux qui frappent certaines cultures (phylloxera) et à maintenir le plus d'enfants possibles à la terre. Ils prennent une part grandissante à la sociabilité culturelle et civique (sociétés musicales, sociétés de gymnastique ou de tir, etc.), en concurrence ou en complémentarité avec le clergé. Les conflits entre pouvoirs civil et religieux, entre l'Église attachée à ses missions traditionnelles et les anticléricaux, avaient ici leur place, qu'il s'agisse de la politique de laïcisation en France, du *Kulturkampf* en Allemagne, de la « question romaine » en Italie ou de la montée de l'anticléricalisme en Espagne. Le curé est désormais présenté comme l'homme de l'obscurantisme. Une nuance toutefois s'imposait : souvent décriées ou caricaturées, les bonnes sœurs distribuent dans les campagnes des soins médicaux qui améliorent l'état sanitaire. Dans de trop rares copies, on n'a pas négligé non plus de signaler la part confessionnelle, celle, notamment, du catholicisme social, dans la création d'associations agricoles, par exemple en Aragon.

B) Les dirigeants des syndicats et députés : une majorité d'oligarques conservateurs.

Avec la généralisation du droit de vote masculin (1848 en France, 1870 en Allemagne, 1890 en Espagne, suffrage censitaire élargi en 1882 en Italie, avant l'octroi du suffrage universel en 1912), la participation à la vie politique nationale revêt une importance accrue. Les candidats étaient dans l'ensemble convenablement préparés à traiter cet aspect du sujet, sensibilisés qu'ils étaient aux apports de quelques historiens souvent cités (Maurice Agulhon, Alain Corbin, Peter McPhee, Philippe Vigier ou Eugen Weber) et aux discussions qu'ils ont provoquées. Cependant, ils n'ont pas toujours assez nettement rappelé que le soutien des ruraux était allé en majorité aux partis politiques modérés. Surtout, ils se sont trop souvent bornés à des remarques générales, superficielles et convenues, sur la « République des paysans » en France, sans assez la comparer, notamment avec l'attitude des populations rurales dans l'Allemagne wilhelminienne.

Celles et ceux dont les connaissances sur les autres pays au programme étaient les plus riches et les plus précises ont à juste titre souligné que les organisations patronales agraires créées à partir des années 1880 – fédérations de la rue d'Athènes (1886) et du boulevard Saint-Germain (1910), *Bund der Landwirte* en Allemagne (1893), *Lega di difesa agraria* à partir de 1885 en Italie et *Asociación de Agricultores de España* (1881) – étaient aux mains de propriétaires fonciers, le plus souvent très conservateurs. C'est la « direction des autorités sociales » étudiée par Pierre Barral pour la France, dans son livre sur *Les agrariens français de Méline à Pisani*, qu'on aurait aimé voir davantage utilisé autrement que comme une référence cursive et connue seulement de seconde main. Car les membres de ces sociétés pouvaient être aussi des agriculteurs-moyens propriétaires (*Bund der Landwirte*, boulevard Saint-Germain) ou des ingénieurs agronomes (Espagne). Marquis et *Junkers* ont œuvré plus pour le progrès de la production agricole que pour celui des libertés politiques, rêvant

d'imposer leur tutelle pour mieux reconquérir un pouvoir politique perdu ou menacé. C'est dans ce but et dans ces limites qu'ils ont magnifié, souvent indûment, leur rôle d'hommes de progrès.

Dans un contexte dominé par la Grande Dépression, qui ne se résume pas aux conséquences de l'ouverture au marché international, ces hommes ont agi comme groupe de pression politique au Parlement (France, Allemagne). La question du protectionnisme, lorsqu'elle a été abordée, l'a été dans de nombreuses copies comme un simple passage obligé, sans exemple précis et sans les réflexions et nuances requises. Il convenait à tout le moins de rappeler que le retour au protectionnisme a d'abord été réclamé par les industriels et les grands céréaliers, au détriment des producteurs qui avaient développé d'autres cultures grâce aux débouchés extérieurs : au milieu des années 1880, en Italie, les cultures spécialisées du Midi rapportaient plus que la céréaliculture du Nord. On saluera cependant la richesse des interrogations de quelques candidats sur le fait de savoir où se situaient dans ces débats le progrès et le conservatisme.

C) Les dirigeants des syndicats et députés : une minorité de « Petits » réformistes ou révolutionnaires.

Le développement des coopératives est le fruit d'un autre idéal de progrès économique – idéal d'égalité et de solidarité des producteurs – et d'une autre conception de la défense contre la crise agricole.

La naissance à la fin du siècle de syndicats d'ouvriers agricoles ou de métayers est un autre signe du développement et de la diversification de la représentation du monde paysan et de la défense de ses intérêts. Ceux-ci militent pour le progrès des libertés et des acquis sociaux au bénéfice des non-proprétaires. Émile Guillaumin et les métayers du Bourbonnais ont été mentionnés dans un grand nombre de copies, mais, là encore, trop souvent sous la forme d'allusions rapides et vagues ; de même pour les ligues de *braccianti* et la Fédération italienne des travailleurs de la terre (*Federterra*) fondée en 1901, plus rarement citées. Le jury a été sensible aux considérations sur la complexité des luttes de classes, les métayers se retrouvant parfois pris entre la solidarité des propriétaires contre lesquels ils se mobilisaient et l'hostilité des journaliers qui voyaient en eux des exploités de leur travail. La remarque de Jean Jaurès suggérant, en 1902, que « l'art suprême des hommes de progrès est d'introduire les mécanismes nouveaux avec les ménagements délicats qui y acclimatent le personnel ouvrier », ne vaut pas seulement pour le monde industriel.

Décevants sont restés, dans l'ensemble, les passages relatifs à la mobilisation contre les oligarchies traditionnelles qui tentaient d'accaparer les pouvoirs et de limiter les libertés des citoyens. Le même constat s'applique à la peur de la collectivisation entretenue dans les masses paysannes par les conservateurs, comme à la diversité des prises de position théoriques des socialistes et sociaux-démocrates sur la question de la propriété. On aurait souhaité aussi une sensibilité plus fine à la faible participation à la vie politique et à l'audience des anarchistes et révolutionnaires en Italie et Espagne.

Conclusion.

Le schéma global qui vient d'être dessiné à grands traits est valable pour les quatre pays au programme. Toutefois, d'importants décalages chronologiques existent entre ces pays et même entre les régions de chaque pays – entre le Brandebourg et le Wurtemberg, la Flandre et le Limousin, le Milanais et la Calabre, la Galice et l'Andalousie. Les disparités se sont aggravées, car les années 1830-1910 ont été celles où le progrès a fait irruption dans les campagnes. Il s'y est installé à des vitesses différentes en fonction des structures sociales et du rapport variable entre la force de l'impulsion et celle des résistances de toute nature qu'elle a rencontrées.

L'accent devait être mis sur la complémentarité et les tensions entre les directives ou les injonctions venues d'en haut et les aspirations des masses rurales. En matière d'instruction du peuple, il ne suffisait pas d'accroître l'offre d'école, il fallait à la fois améliorer le salaire et la position sociale des instituteurs et obtenir que les populations admettent le bien-fondé et l'utilité de l'obligation scolaire. Les hommes de progrès sont en somme assez nombreux, et leur nombre s'accroît avec l'élévation du niveau d'instruction. Mais dans le même temps le durcissement des antagonismes sociaux avive les oppositions entre défenseurs du libéralisme et partisans de la révolution.

L'impression finale des correcteurs, on n'en sera pas surpris, ne diffère pas de celle de leurs prédécesseurs. Souvent pris par le temps, quand ils n'étaient pas prisonniers d'un développement imprécis ou mal construit, beaucoup de candidats n'étaient pas en mesure de ramasser en conclusion les grands traits d'une évolution dont ils n'avaient retenu ou pris en compte que des éléments fragmentaires. Le jury tient à souligner qu'il a aussi trouvé des copies où figuraient non seulement un bilan maîtrisé et convaincant de cette évolution, mais encore des suggestions pénétrantes sur les inflexions que celle-ci a connues du fait des contraintes et des conséquences de la « guerre totale » engagée en 1914.

Explication de document (Histoire ancienne)

Durée : 7 heures

Sujet : *Saint Augustin et les donatistes (417)*

Par Christine Hamdoune et Yves Modéran⁴

« *Augustin à Boniface.*

Je te loue, te félicite et t'admire, mon bien-aimé fils Boniface, de ce qu'au milieu des soucis de la guerre et des armées tu désires ardemment connaître les choses de Dieu. Par là, on voit bien que tu mets ta valeur militaire elle-même au service de ta foi dans le Christ. Je te dirai donc brièvement quelle différence il y a entre l'erreur des ariens et celle des donatistes. Les ariens disent que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont de diverses substances ; les donatistes ne disent pas cela, mais reconnaissent l'unité de substance de la Trinité. (...) Là n'est donc point ce qui nous sépare d'eux ; mais ils disputent misérablement de la seule communion, et c'est contre l'unité du Christ qu'ils dirigent leurs haines rebelles par la perversité de leur erreur. (...)

Ils préfèrent en effet leurs chicanes aux témoignages divins, puisque, s'ils se sont séparés de l'Eglise catholique, c'est-à-dire de l'unité de tous les peuples, c'est à cause de crimes reprochés à Cécilien, autrefois évêque de Carthage, des crimes qu'ils n'ont pu ni ne peuvent prouver. Si ces crimes reprochés par eux à Cécilien étaient vrais et qu'ils pouvaient nous les démontrer, nous anathématiserions Cécilien, bien qu'il soit mort ; mais pour un homme quel qu'il soit, nous ne devons pas quitter l'Eglise du Christ, qui n'a pas pour fondements des opinions litigieuses, mais repose sur des témoignages divins. (...) Cécilien fût-il coupable, et je ne dis rien ici au préjudice de son innocence, le Christ n'aurait pas pour cela perdu son héritage. Il est aisé à un homme de croire d'un autre homme le vrai ou le faux ; mais il y a une audace impie à vouloir condamner la communion de la terre entière à cause de crimes d'un homme que l'on ne peut prouver à la terre entière.

J'ignore si Cécilien a été ordonné par des traditeurs des livres divins. Je n'ai rien vu ; je l'ai entendu dire par ses ennemis. Je ne l'ai lu ni dans la Loi de Dieu, ni dans le discours des Prophètes, ni dans la sainteté des Psaumes, ni dans l'Apôtre du Christ, ni dans la parole du Christ. Mais les témoignages unanimes des Écritures déclarent que l'Eglise est répandue par toute la terre, cette Eglise avec laquelle le parti de Donat ne communique point. (...)

J'ajoute qu'ils ont porté, en tant qu'accusateurs, l'affaire de Cécilien devant le tribunal de l'empereur Constantin lui-même. Mais que dis-je ? C'est après avoir traîné Cécilien lui-même devant les tribunaux épiscopaux, où ils ne purent le faire succomber, qu'ils l'ont poursuivi, par l'intermédiaire de persécuteurs acharnés, devant l'empereur susdit. Et ils ont ainsi fait les premiers ce que maintenant ils nous reprochent, lorsque, pour tromper les gens mal informés, ils disent que les chrétiens ne doivent pas demander aux empereurs chrétiens quoi que ce soit contre les ennemis du Christ. Ils n'ont pas osé nier cela dans la conférence que nous avons eue ensemble à Carthage ; ils se sont vantés au contraire d'avoir intenté un procès criminel à Cécilien devant l'empereur, en ajoutant de façon mensongère qu'ils avaient remporté la victoire et l'avaient fait condamner. (...) Dans cette même conférence de Carthage, ce sont eux qui ont été vaincus sur tous les points, comme les actes (gesta) des

⁴ Respectivement professeurs aux universités de Montpellier III et Caen

débats le démontrent. Mais ces actes sont trop longs et il est difficile pour un homme comme toi, occupé d'autres affaires nécessaires à la paix romaine, de les lire ; on pourrait peut-être t'en faire lire l'abrégé qui se trouve, je crois, entre les mains de mon frère et collègue dans l'épiscopat Optat ; s'il n'a pas cet abrégé, il peut facilement l'obtenir de l'Eglise de Sitifis ; et d'ailleurs ce livre lui-même est déjà peut-être trop long au regard de tes occupations. (...)

Les gens qui ignorent leurs habitudes pensent qu'ils se sont mis à se suicider quand tant de peuples furent libérés de leur domination insensée grâce à ces lois en faveur de l'unité ; mais ceux qui connaissent aussi ce qu'ils avaient coutume de faire avant ces lois ne s'étonnent pas de leurs morts, mais ils se rappellent leurs mœurs. Surtout, quand le culte des idoles existait encore, ils se rendaient en grande foule à des fêtes très célèbres des païens, non pour détruire les idoles, mais pour être tués par les adorateurs des idoles. De fait, s'ils avaient voulu détruire ces idoles après avoir reconnu l'autorité légitime, et s'il leur était advenu quelque chose, ils auraient pu avoir quelque apparence du nom de martyrs. Mais ils venaient seulement pour être tués, de sorte que les idoles restaient intactes : en effet, des jeunes gens (juvenes) très robustes, adorateurs des idoles, avaient l'habitude de vouer à ces idoles elles-mêmes tous ceux qu'ils pouvaient tuer. Certains aussi ordonnaient à des voyageurs armés de les tuer, en les menaçant avec violence de les transpercer s'ils ne les tuaient pas. Certains exigeaient brutalement des gouverneurs provinciaux en déplacement d'être tués par les bourreaux ou les membres de leur officium. On raconte à ce propos que des gouverneurs se jouèrent d'eux, en les faisant lier comme pour être frappés, puis en ordonnant de les renvoyer, pour échapper ainsi à leur attaque sans effusion de sang et sans dommage. C'était pour eux un jeu quotidien que de se jeter dans des précipices abrupts, de se tuer par l'eau ou par le feu. Le diable leur a enseigné ainsi ces trois genres de mort quand ils ne trouvaient pas quelqu'un à terroriser pour qu'il les tuât avec son glaive : ils se jetaient sur des rochers, ils se livraient aux flammes, ou ils se lançaient dans des étendues d'eau. (...)

Il leur est donc fait une grande miséricorde lorsque, contre leur gré d'abord, à l'aide des lois impériales, on les tire de cette secte dans laquelle l'art des démons menteurs leur a enseigné tant de mauvaises choses, pour les faire passer dans l'Église catholique où ils sont guéris par de bonnes prescriptions et de bonnes mœurs. (...)

Avant que les empereurs catholiques n'aient institué ces lois, la doctrine de la paix et de l'unité du Christ se développait peu à peu et, selon l'instruction, le désir, ou les possibilités de chacun, on s'y ralliait même dans leur parti, à une époque pourtant où, chez eux, des bandes insensées d'individus sans foi ni loi troublaient le repos des innocents pour des causes variées. Quel maître ne fût pas alors contraint de craindre son esclave, si celui-ci allait se mettre sous leur protection ? Qui donc oserait seulement menacer l'un de ces destructeurs ou celui qui l'inspirait ? Qui pouvait exiger le remboursement de celui qui pillait ses celliers ou de n'importe quel débiteur, si ceux-là imploraient leur secours et leur défense ? Par crainte des bâtons, des incendies et d'une mort imminente, on déchirait les actes d'achat des pires esclaves pour leur accorder la liberté. Arrachées de vive force, les créances étaient rendues aux débiteurs. Ceux qui avaient méprisé leurs rudes avertissements étaient contraints, par des coups plus rudes encore, à faire ce qu'ils leur enjoignaient. Les maisons des gens innocents qui les avaient offensés étaient rasées ou incendiées. Des chefs de famille d'une naissance honorable et d'une éducation raffinée survécurent à peine à leurs coups, ou furent enchaînés à une meule et contraints, à coups de fouet, de la faire tourner comme des bêtes.

Quels secours pouvait-on attendre contre ces violences, ou des lois ou des autorités civiles ? Quel officier public (officialis) aurait osé souffler mot en leur présence ? Quel percepteur (exactor) a jamais exigé d'eux les impôts qu'ils refusaient de payer ? (...)

Quiconque pense que l'Église, en de telles extrémités, aurait dû tout souffrir plutôt que de demander le secours de Dieu, qui s'offrait par l'intermédiaire des empereurs chrétiens,

réfléchit peu à l'impossibilité de donner de bonnes raisons pour justifier une telle négligence.»

Saint Augustin, *Lettre 185* : I, 1 et 4-5 ; II, 6 ; III, 12-13 ; IV, 15 et 18 ; traduit du latin.

I. Remarques préliminaires : intérêt, contenu et difficulté du texte

1) Le texte proposé était un montage d'extraits de la lettre 185 de saint Augustin, choisis de manière à en respecter la logique d'ensemble, faute de la donner en entier, car c'est une des plus longues de l'évêque d'Hippone. C'est aussi une des plus célèbres en raison de son thème central, la justification du recours au bras séculier en matière de coercition religieuse, qui lui valut d'être souvent lue et utilisée ensuite dans l'Occident chrétien pour légitimer les politiques les plus rigoureuses vis-à-vis de toute forme de dissidence religieuse.

Augustin développe cette thèse en prenant appui sur l'histoire du schisme donatiste, dont il livre une évocation très riche, qui permettait d'aborder plusieurs des grandes questions du programme : les divisions religieuses des Africains au IV^e siècle, les interventions de l'État impérial dans la vie de l'Église, la crise des circoncillions et le malaise social du Bas-Empire, le tournant religieux et politique du début du V^e siècle.

Sauf à considérer a priori que l'Antiquité tardive et le christianisme étaient exclus de l'épreuve écrite, ni l'auteur de ce texte, ni son destinataire, ni ses principaux thèmes ne pouvaient donc être ignorés des étudiants ayant préparé sérieusement le concours. Tous les éléments pour traiter le sujet se trouvaient même réunis dans un très petit nombre d'ouvrages, tous très fortement recommandés dans les bibliographies et les manuels : les chapitres de Charles Piétri sur le donatisme dans le tome 2 de *l'Histoire du christianisme* (pour les nombreuses allusions aux origines du schisme, à ses adeptes, à sa répression), la biographie de saint Augustin par Serge Lancel (pour les positions de l'auteur, notamment en matière de coercition religieuse), et deux livres de Claude Lepelley, le tome 1 de sa thèse sur les *Cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire* (p. 91-98 sur les circoncillions), et son recueil d'articles *Aspects de l'Afrique romaine* (sur le comportement suicidaire des donatistes notamment).

2) La seule vraie difficulté résidait dans la complexité de la chronologie des événements exposés par Augustin : l'auteur ne les présente pas en effet dans l'ordre, mais procède par retours en arrière, en alternant à plusieurs reprises évocation de la situation des années 405-417 et rappels de l'époque de Constantin et de ses fils (312-350 environ). Mais ceci n'a rien d'illogique, car sa perspective ici était moins d'offrir à Boniface une histoire du donatisme que de justifier le recours au bras séculier auquel l'Église et lui-même s'étaient désormais résignés contre le schisme : le texte est ainsi habilement scandé par des considérations régulièrement intercalées sur ce thème, avant de conduire à une conclusion qui le reprend.

Il fallait donc effectuer une analyse préalable minutieuse du texte, pour en saisir cette logique, mais aussi et surtout en reconstruire l'ordre chronologique, avant de se lancer dans l'élaboration d'un plan. Cette analyse met en valeur une division en six séquences (2 x 3), après l'introduction qui livre d'emblée une définition religieuse générale du donatisme, ramené au rang d'« erreur perverse ».

Augustin procède d'abord à une première remontée en arrière, vers les années 303-317, pour expliquer les origines du schisme (traditeurs de 303, affaire Cécilien, condamnations du donatisme à l'époque de Constantin entre 313 et 317). Il revient ensuite à son époque, pour raconter le réexamen, lors de la conférence de 411, de ce dossier des origines, avec la condamnation des donatistes qui suivit, et les suicides contemporains liés aux « lois en faveur de l'unité ». De là commence alors, comme par association d'idées, un second retour en arrière, vers les années 340-350, pour évoquer d'autres suicides donatistes, ceux du temps où « le culte des idoles existait encore ». Après cela, Augustin évoque à nouveau son temps, pour

souligner le sens des lois de répression des années 405-414, destinées à empêcher la répétition de telles impiétés. Leur justification n'était pourtant pas si facile, d'où une troisième plongée dans le passé, « avant ces lois », pour évoquer d'autres aberrations : les exactions des circoncillions donatistes, dont la chronologie a été très débattue, mais qui par comparaison avec le livre d'Optat de Milev sont à situer également dans les années 340-347. La conclusion peut dès lors enfin survenir, qui affirme à nouveau la nécessité des lois répressives, et notamment celles de 405-414.

Trois époques du donatisme étaient donc ici juxtaposées : la naissance du schisme (303-317), le temps de la jacquerie des circoncillions et de la répression violente menée par les hommes de l'empereur Constant, avec ses conséquences dramatiques (années 340-350), le temps d'Augustin et de la seconde répression (405-417).

3) La tripartition dégagée par l'analyse pouvait servir de base à un plan, mais celui-ci ne devait pas être purement chronologique. Cela revenait en effet à abandonner ou à négliger des idées « transversales » essentielles du texte, notamment la nature religieuse du donatisme (le schisme évoluant en hérésie aux yeux de l'Église et du pouvoir), et surtout le besoin d'Augustin de justifier, sous différentes formes (y compris théologiques), le recours de l'Église au bras séculier. L'exercice, il faut le rappeler, est en effet d'abord celui d'une explication de texte, dans laquelle le but ultime est de parvenir à comprendre et à faire comprendre la pensée d'un auteur, et pas seulement à élucider ses allusions à des faits institutionnels, économiques ou religieux. Or le document proposé n'est pas un extrait de l'œuvre d'un historien de l'Église animé par une volonté érudite d'informer, mais un texte d'esprit encore polémique malgré sa date, qui ordonne, de manière originale, des faits du passé dans un but démonstratif : prouver que le donatisme est une erreur criminelle qui devait conduire l'Église à souhaiter et appuyer une politique de coercition mise en place par l'État (thèse qui conduit évidemment à des interprétations contestables des faits, qu'il fallait aussi relever et critiquer). Une copie qui se contentait d'une simple succession de commentaires événementiels, même abondants, justes et précis (par exemple sur les circoncillions), restait donc incomplète. Le plan le plus judicieux consistait au contraire, comme souvent, à concilier chronologie et réflexion religieuse et politique, en donnant une unité thématique à chaque partie, et en ne perdant pas de vue le but profond du texte.

II . Principales faiblesses des copies

Comme chaque année sur cet exercice, le jury a d'abord constaté qu'une partie des candidats, malgré au moins quatre années d'études antérieures, ne maîtrisait pas la technique de l'explication de texte. Plus que l'erreur de la « dissertation à propos du texte », qui consiste à plaquer artificiellement sur un mot un développement long et inutile, c'est le vieil écueil de la paraphrase qui, cette fois, a causé le naufrage de bien des copies. On répétera donc qu'expliquer un texte ne consiste pas à en recopier des phrases que l'on met bout à bout, ou à en remplacer les termes par des synonymes. Chaque idée et chaque allusion de l'auteur doivent être les objets d'un commentaire dont le volume est proportionnel à leur importance, et qui les rend intelligibles par la mention de faits et de références historiques précis et datés. Ces commentaires ne peuvent d'autre part être alignés comme des articles de dictionnaire, ou juxtaposés sans un classement et une progression : la bonne copie est aussi et avant tout celle qui ne perd pas de vue l'objectif de l'auteur lorsqu'il écrivait son texte, et qui construit donc son explication comme une démonstration.

L'ignorance de tout ou partie des problèmes évoqués par le texte a ensuite été à l'origine de bien des points perdus. Sans parler des candidats qui avaient exclu l'Antiquité tardive de leur préparation (il s'en est encore trouvé), le jury a relevé des lacunes notables sur l'histoire des

condamnations du donatisme dans ses premières années (313-317), sur la question des suicides donatistes dans les années 340, sur l'historiographie du schisme (Marcel Bénabou, que l'on n'attendait pas ici, a été cité à tout propos), et surtout, ce qui est difficilement compréhensible, sur les lois de 405-414 : la loi de 412, très célèbre par sa condamnation des donatistes à des amendes graduées selon le statut social, a ainsi été oubliée par une grande majorité de candidats. Les erreurs de détail ont parfois aussi été surprenantes : si beaucoup, qui ignoraient les fonctions exactes de Boniface en 417, en faisaient déjà un comte d'Afrique, certains ont vu ainsi en lui le propre fils d'Augustin, quand ce n'était pas l'évêque de Rome. Plus généralement, le jury a constaté une tendance très inquiétante dans beaucoup de copies, parfois intéressantes par ailleurs, à l'imprécision chronologique : faut-il rappeler que l'histoire s'écrit d'abord avec des dates, et des dates justes si possible ?

Une troisième grande cause de faiblesse est venue d'une mauvaise compréhension de la structure du texte. Beaucoup de candidats n'ont pas compris, ou n'ont compris que partiellement les allers et retours d'Augustin dans son évocation du schisme : le passage sur les suicides et les *juvenes*, notamment, a été à l'origine de bien des confusions.

Enfin, peu de candidats ont perçu les enjeux théologiques du document, faute souvent de connaître les lois de 405-414 et le problème de la requalification du schisme en hérésie : les passages sur la rupture de la communion, sur les références scripturaires, et sur les démons ont ainsi été négligés par un très grand nombre de copies. Le jury n'exigeait évidemment pas ici des exposés approfondis, mais seulement les quelques éclairages qui permettaient de comprendre l'argumentation d'Augustin dans son effort de justification des lois.

III . Proposition de plan

Introduction

1) *Nature du texte*

Le texte est une lettre de saint Augustin, extraite d'une volumineuse correspondance : 270 lettres sont connues depuis longtemps, et 27 autres ont été découvertes dans les années 1970, ce qui représente aujourd'hui un ensemble de près de 300 documents. Mais la lettre 185 est une des plus remarquables, au point que saint Augustin lui-même la considérait à la fin de sa vie, dans ses *Retractationes*, comme un véritable traité « sur la correction des donatistes » (*De correctione Donatistarum*).

2) *L'auteur*

Augustin était, à l'époque où il écrivait cette lettre, en 417, depuis plus de vingt ans évêque d'Hippone, cité de Numidie ecclésiastique, province la plus touchée par le donatisme. Âgé alors de 63 ans (il est né en 354), c'était un des personnages majeurs de l'Église : il avait déjà une œuvre immense derrière lui (*Confessions*, vers 400), et avait joué un rôle décisif dans les combats contre le schisme donatiste depuis au moins 393, contre les païens dès son accès à la prêtrise et après 410 (début de la *Cité de Dieu* en 411), et contre le Pélagianisme depuis peu, toujours aux côtés du primat de Carthage, Aurelius.

3) *Destinataire et contexte*

Il écrit ici à un officier de l'armée romaine, Boniface, futur comte d'Afrique mais alors seulement tribun, responsable d'un secteur du *limes*, à la jonction de la Numidie et de la Maurétanie Sitifienne : d'où la mention de l'évêque Optat (Optat de Vescera–Biskra, au sud de l'Aurès), et de l'Église de Sitifis. Boniface, qui n'est pas africain, était alors déjà un officier expérimenté, qui s'était illustré lors de la guerre contre les Goths à Marseille en 413, et c'était un catholique fervent. A cette date, il était confronté à deux missions. Il devait

d'abord défendre son secteur stratégique contre les menaces d'incursion de tribus limitrophes ou sahariennes, entre Aurès et Hodna, d'où les allusions répétées de saint Augustin à cette mission guerrière (« soucis de la guerre », « affaires nécessaires à la paix romaine », « tes occupations ») : certes, aucune invasion importante n'est encore connue à cette date, mais ce front fut le premier à être percé en 427. Boniface disposait pour en assurer la garde, et il était un des premiers à connaître cette situation en Afrique, de troupes de fédérés goths, qui étaient ariens, d'où ses questions (probables) sur la différence entre arianisme et donatisme.

D'autre part, en effet, dépositaire de la force publique, il devait probablement aussi (mais le problème n'est pas clair) faire appliquer dans son secteur frontalier large, qui incluait plusieurs cités comme Vescera (Biskra) ou Tubunae (Tobna), les lois impériales, et notamment les lois religieuses : depuis 392 et 399 celles concernant le paganisme, et depuis 412 celles concernant le donatisme. Nous nous situons en effet ici six ans après la conférence de Carthage, qui avait vu la condamnation définitive du schisme par l'autorité impériale (Honorius), et avait été suivie d'au moins deux lois radicales de répression : d'où également les probables questions de Boniface sur le schisme, qu'il ne connaissait peut-être pas avant sa venue récente (après 413) en Afrique.

4) *Analyse et problématique*

Le texte a un objectif principal, qui ne se révèle que peu à peu au fur et à mesure de son développement : Augustin entend expliquer à Boniface les raisons de la condamnation du donatisme. Pour cela, il lui explique les origines du schisme, son erreur, ses excès, mais ceci non seulement pour informer, mais aussi pour justifier cette condamnation : ce faisant, il répond aux arguments des donatistes, que Boniface devait commencer à connaître (et on pouvait citer ici les grands penseurs du mouvement à cette époque, auteurs de textes auxquels Augustin avait déjà répondu par le passé, comme Petilianus de Constantine et Cresconius). Et surtout, Augustin s'exprime en évêque s'adressant non à des collègues, mais à un fidèle qui l'interroge. D'où le désordre chronologique apparent, qu'il faut reconstituer (et on attendait donc ici une brève analyse, sur le modèle donné *supra*, avant l'annonce claire du plan).

A) Les origines du donatisme : un schisme dans l'Église

1) *L'apparition du schisme*

Aux origines, se trouve une querelle ecclésiale reposant, selon Augustin, sur des « chicanes » : la *Causa Caeciliani*. Elle est née des troubles provoqués par la persécution de Dioclétien en 303-305, évoquée ici par les « traditeurs ». Le mot fait allusion aux conséquences du premier édit de persécution, promulgué en février 303 : fermeture des églises et remise des livres sacrés et du matériel liturgique. Après 305, lorsque la situation s'apaisa, des évêques numides contestèrent le maintien ou la réintégration dans l'Église de ces traditeurs (ou supposés tels). Cette contestation se cristallisa au moment de la mort de l'évêque de Carthage Mensurius, remplacé par Cécilien, à une date difficile à préciser : en 312, peu avant la conversion de Constantin, comme beaucoup (Pietri) le disent, à la suite de Monceaux (qui datait la mort de Mensurius en 311 et le schisme en 312) ? Ou en 308, comme le croit Lancel (*Saint Augustin*, p. 694, note 14) ? En tout cas, 70 évêques numides tinrent un concile et élirent et consacèrent un autre évêque de Carthage, Maiorinus, vite remplacé par Donat de Carthage.

2) *Les arguments des schismatiques*

Donat et ses partisans développèrent une double contestation, de Cécilien (les « crimes reprochés à Cécilien »), et de ceux qui avaient « ordonné » Cécilien.

D'une part, Cécilien aurait été un traditeur lui-même, et, pendant la persécution, alors qu'il

était encore diacre à Carthage sous l'autorité de l'évêque Mensurius, il aurait maltraité les confesseurs et martyrs de la petite cité d'Abitina en 304 (sa position était semblable, en fait, à celle de Mensurius : il avait interdit les visites aux chrétiens emprisonnés, pour éviter les provocations et de nouvelles arrestations).

D'autre part, les contestataires jugeaient non valide l'élection de Cécilien, avec un prétexte théorique emprunté à saint Cyprien (sur lequel on reviendra en III) : un des trois évêques qui l'avaient consacré, Félix d'Abthugni, était, selon eux, un traître, donc un clerc déchu, dépourvu de la grâce, donc incapable de la transférer à Cécilien.

3) *Les premiers jugements*

La querelle fut jugée à trois reprises, en 313, 314 et 316-317, et chaque fois en défaveur des donatistes (« C'est après avoir traîné Cécilien lui-même devant les tribunaux épiscopaux ... qu'ils l'ont poursuivi... devant l'empereur »).

Dès le 15 avril 313, les donatistes, furieux d'être exclus des premiers dons de Constantin à l'Église d'Afrique, après sa conversion d'octobre 312, firent en effet appel à sa justice pour trancher leur différend avec les catholiques, et ils remirent pour cela un libelle qui accusait surtout Cécilien de *traditio* et le proclamait donc indigne d'être évêque. Constantin, obligé de répondre, et soucieux dès ce moment de l'unité des chrétiens, intervint par un *judex datus* d'octobre 313 (étude fondamentale de Piétri sur ce sujet) : nomination d'un juge-expert délégué, une vieille procédure. Les donatistes demandaient à être jugés par des évêques gaulois, considérés comme neutres parce que non persécutés en 303-305. Constantin nomma trois évêques gaulois, mais fit présider le jury par le pape Miltiade, qui lui-même s'adjoignit 15 évêques italiens. Ce n'était cependant pas un concile officiel, mais il semble que Constantin comme les donatistes furent dupés par le pape en cette affaire. Quoi qu'il en soit, le tribunal donna raison à Cécilien.

Les donatistes, qui se considéraient victimes de cette manœuvre de l'évêque de Rome, firent alors appel, en mettant en avant une seconde plainte, le fait que le cas de Félix d'Abthugni, consécrateur de Cécilien, n'avait pas été examiné (ils ouvraient donc un second dossier de *traditio*, en plus du premier, ce qui leur permettait une nouvelle action judiciaire). Constantin reçut l'appel, et cette fois le transféra à un concile convoqué à Arles, pour répondre à la demande de juges épiscopaux impartiaux, donc gaulois. Parallèlement, il chargea le proconsul d'Afrique d'enquêter sur ce qui s'était passé à Abthugni en 303 (ce dossier est conservé dans l'appendice d'Optat de Milev sous le nom d'*Acta purgationis Felicis*). Avec ce dossier, le concile d'Arles réuni en 314 condamna Donat, et abolit en même temps l'usage africain du rebaptême.

Les donatistes refusèrent de céder, et firent appel alors au jugement personnel de l'empereur. Excédé, Constantin accepta, et convoqua en son palais Cécilien et Donat : le 10 novembre 316, l'empereur donna raison à Cécilien, et la répression des schismatiques commença dès 317 : une loi, dès cette année, ordonna la dissolution des communautés donatistes et la confiscation de leurs basiliques au profit des catholiques, sous peine d'exil.

On aurait pu croire, et l'empereur le crut, que l'affaire allait s'éteindre rapidement. Mais les condamnations n'empêchèrent pas le développement du schisme dans les années 320-340, et surtout son évolution, selon Augustin, vers l'hérésie.

B) Le développement du donatisme après 316 et son évolution « criminelle »

Augustin présente séparément deux aspects de l'évolution du donatisme après Constantin comme autant d'aberrations, et ce pour arriver à justifier une condamnation globale du schisme devenu, selon lui, criminel, et ainsi, on le verra, finalement hérétique. Or ces deux aspects se prêtent à une interprétation historique plus complexe.

1) *L'alliance avec les circoncellions*

Il évoque d'abord le soutien de « bandes insensées d'individus sans foi ni loi ». Mais il situe le phénomène de manière très imprécise, dans une phrase assez peu claire : « avant que les empereurs catholiques n'aient institué ces lois ». Certains historiens ont pensé qu'il était question ici de la deuxième époque des circoncellions dans les années 390-400. Mais les faits décrits sont exactement ceux évoqués par Optat de Milev dans son ouvrage de 366, et correspondent donc plutôt à la première époque des circoncellions, dans les années 340, en Numidie méridionale : des événements datables précisément par le nom des comtes militaires (cités par d'autres sources, dont Optat) qui eurent à combattre les révoltés, Taurinus, en fonction entre 340 et 345, et Silvester en 345-347.

Ce qui est décrit ici est une vraie révolte sociale, dont les protagonistes ne sont pas explicitement nommés, sauf peut-être par l'allusion aux « pilliers de celliers » : mais ce sont les circoncellions, dont le nom dérive de l'expression *circum cellas* aux dires d'Augustin lui-même dans un autre texte. Ces gens formaient un groupe social précis, des ouvriers agricoles itinérants semble-t-il, défini ainsi en 412 dans la loi de condamnation du donatisme (malgré l'hypothèse d'un groupe purement religieux récemment remise en valeur, que la plupart des candidats ne pouvaient, de toute façon, connaître). Cette révolte est évoquée sous plusieurs formes :

– Révolte d'esclaves malmenant leurs maîtres et imposant des situations d'inversion sociale (« enchaînés à une meule »)

– Révolte de débiteurs contre leurs créanciers, probablement des propriétaires (« qui pouvait exiger le remboursement... de n'importe quel débiteur ? »)

– Révolte antifiscale, face à laquelle les autorités civiles étaient impuissantes (« Quel percepteur a jamais exigé d'eux les impôts ? »).

Les trois aspects pouvaient être combinés. On suppose en général une répétition de mauvaises années agricoles en Numidie, qui conduisit les petits propriétaires à une diminution d'activité (attestée dans les villes par la chute du nombre des chantiers de construction ou de restauration de monuments), à un endettement excessif au profit des plus riches, et à un non paiement de l'impôt foncier. Le malaise dégénéra en révolte à l'initiative d'abord des troupes d'ouvriers agricoles itinérants (les circoncellions), qui furent bientôt rejoints par les petits paysans endettés et par les esclaves.

Sur ces derniers, on attendait au moins une remarque. On admet en effet depuis Gsell que les esclaves ruraux étaient peu nombreux en Afrique, en raison de la prédominance d'une forme de métayage, le colonat. Il s'agirait donc d'esclaves employés à des travaux dans les *villae* mêmes (?).

Plus généralement, on attendait aussi que soit rappelé ici l'arrière-plan socio-économique plus large de cette révolte : la prédominance accrue de l'aristocratie dans les campagnes au Bas-Empire, l'importance de la céréaliculture et de l'olivier en Numidie, nécessitant une main d'œuvre saisonnière nombreuse, les exigences croissantes de l'État en matière fiscale depuis les réformes de Dioclétien, et le durcissement des rapports sociaux au IV^e siècle.

__La diversité des interprétations de la jacquerie des circoncellions devait être mentionnée ensuite, sans cependant donner lieu à des développements trop longs. On pouvait partir de la constatation que l'aspect religieux de la jacquerie n'est évoqué au début que par l'expression « dans leur parti ». Cette discrétion a conduit certains historiens (Brisson) à considérer que le donatisme avait servi seulement de « déguisement » (expression citée par A.H.M. Jones, et repoussée par lui) à un mouvement des circoncellions né de raisons socio-économiques particulières, et qui aurait constitué la véritable infrastructure du schisme. D'autres (Frend), en privilégiant l'ancrage numide du mouvement, loin des grands centres urbanisés et

romanisés, ont souligné le caractère culturel (berbère) de cette infrastructure, en notant par exemple que les chefs du mouvement dans les années 340 s'appelaient Axido et Fasir. On admet en général aujourd'hui qu'il y a plutôt eu convergence dans les années 340 en Numidie des deux phénomènes: une dissidence religieuse déjà ancienne (le donatisme), et une crise sociale, sans que ce lien soit congénital. Le donatisme survécut à l'écrasement de la révolte, et les circoncellions restèrent occasionnellement et ponctuellement, au nom de raisons purement religieuses désormais, sa force de frappe.

Augustin entre ici dans des détails qui permettent une analyse sociale, mais sa perspective est fondamentalement morale et religieuse : pour lui, les excès des circoncellions donatistes prouvent l'évolution criminelle du schisme, comme aussi le comportement suicidaire de certains de ses membres.

2) *L'épidémie suicidaire*

Parallèlement, Augustin dénonce en effet aussi une épidémie de suicides, conduisant à une prolifération de faux martyrs. Dans ce cas également, la datation est imprécise : « avant ces lois, quand le culte des idoles existait encore ». Cela nous ramène, en fait, encore au milieu du IV^e siècle, comme d'autres textes le prouvent.

L'allusion au « culte des idoles » et aux « fêtes très célèbres des païens » permet de rappeler d'abord que le donatisme s'est développé dans un contexte de christianisation encore loin d'être achevée. L'Afrique, certes, était « en avance » sur le reste de l'Occident au IV^e siècle, comme le montrent ses effectifs épiscopaux (encore que l'on n'ait aucun chiffre d'ensemble au IV^e siècle, avant les 571 évêques de 411). Mais les païens restaient nombreux, car leurs cultes n'avaient pas été interdits entre 312 et 391-392.

Parmi leurs rites, Augustin évoque donc des « fêtes très célèbres » où des « jeunes gens robustes », « adorateurs des idoles », vouaient à celles-ci ceux qu'ils pouvaient tuer, en l'occurrence des donatistes qui allaient les provoquer volontairement. Il s'agissait ici de membres d'associations de *juvenes*, unis autour de cultes communs, et de pratiques sportives comprenant des formes d'entraînement militaire, qui pouvaient faire occasionnellement de ces associations une sorte de milice communale (cf. l'exemple des *juvenes* de Saldae sous la Tétrarchie, qui repoussèrent un assaut des Maures, et celui des partisans de Gordien I^{er} à Thysdrus en 238). Ces *juvenes* participaient aux fêtes de leurs divinités propres, les *Juvenalia*, qui comportaient des jeux, en combattant eux-mêmes les fauves.

C'est au cours de ceux-ci que les donatistes surgissaient et étaient tués, lors d'exécutions qui, selon C. Lepelley, s'apparentaient, aux yeux des *juvenes* et des spectateurs païens, à de véritables sacrifices humains, comme ceux jadis consacrés à Saturne (cf. l'emploi de l'expression « vouer à ces idoles »). Le parallèle ici avec le martyr bien connu de Félicité et Perpétue à Carthage en 203, où on voulut « selon la coutume » revêtir les condamnés du costume des prêtres de Saturne ou des initiées de Cérès, pourrait aller dans le sens de cette interprétation.

Augustin voit une double aberration dans ces comportements. Le suicide est d'abord condamnable aux yeux du chrétien, qui s'oppose en cela à l'idéologie romaine traditionnelle (Caton) : se tuer, c'est attenter à la création, aller contre la volonté divine du Créateur (cf. *infra* III). Mais il dénonce surtout le sens que les donatistes lui donnaient : un acte qui en faisait des martyrs. Pour lui, « ce qui fait le martyr, ce n'est pas la peine, c'est la cause ». En l'occurrence, il note ici que si les donatistes avaient été tués en cherchant à détruire les idoles, ils auraient pu être de vrais martyrs : il y a là une allusion nette, plus qu'aux martyrs des II^e et III^e siècles, au cas de la jeune Salsa de Tipasa, tuée par des païens, après la légalisation du christianisme (dans les années 320 ?), pour avoir détruit une statue d'un temple dans sa cité, et dont la reconnaissance comme martyr et le culte se développèrent très vite dans l'Eglise d'Afrique.

Or on touche ici, avec ce passage sur la prétention des suicidaires à être des martyrs, à un aspect fondamental du donatisme, et à une cause de son développement. Plus que l'importance du culte des martyrs (qui était aussi le fait des catholiques), c'est surtout leur conception de l'Église qui est en jeu, et dont on attendait du candidat qu'il la mette en valeur : une Église de saints, de purs, dont les martyrs du temps du paganisme étaient les modèles, c'est-à-dire en fait l'Église d'avant Constantin, qu'ils faisaient renaître en se définissant eux-mêmes à nouveau comme « l'Église souffrant la persécution » (ils se présentèrent ainsi en 411).

Agissant ainsi, les donatistes traduisaient la difficulté des masses chrétiennes de Numidie à admettre l'entente avec un pouvoir d'État, désormais tolérant mais encore peu avant persécuteur (le premier édit de répression du donatisme, en 317, survint seulement douze ans après la dernière persécution païenne). Des fidèles habitués à trois siècles de méfiance, derrière un clergé imprégné de la pensée de Tertullien et de Cyprien, ne pouvaient admettre facilement que l'État romain était vraiment devenu chrétien. Les lois de répression à partir de 317 alimentèrent cette confusion, et l'épidémie de suicides lui apporta sa preuve décisive : l'État impérial faisait de nouveaux martyrs. Une des autres formes de suicide évoquées par Augustin confirme cette volonté de pousser l'identification entre l'État constantinien et l'Empire de Dioclétien : ce sont les provocations face à des gouverneurs de province « en déplacement » (peut-être pour tenir leurs assises judiciaires) : on choisissait de préférence ces représentants de l'empereur.

Le souvenir de cet État persécuteur, encouragé par le maintien des cultes païens, rendait en même temps suspecte l'Église catholique ralliée à ce pouvoir, et les clercs condamnés n'eurent guère de mal à convaincre leurs ouailles de l'impureté des deux parties. C'est ainsi que naquit, très tôt, la légende qui disait que l'empereur avait fait accepter par les catholiques l'adoration de son image dans les églises, qui aurait été posée sur l'autel au moment de la messe.

On pouvait souligner ici combien la vision d'Augustin, qui a pleinement intégré le tournant constantinien, est en décalage avec cet attachement au modèle, quelque peu idéalisé par les donatistes, de l'Église d'antan.

3) *Les silences d'Augustin*

Mais pourquoi ces martyres par le suicide ? Il y avait un non-dit essentiel ici : Augustin ne nomme pas Paul et Macaire, l'édit d'union de Constant, et la répression de 347, qui sont pourtant derrière ces extrémismes. Or c'est certainement la brutalité de cette politique qui explique les vagues de suicides, comme après 411. On attendait donc du candidat une réflexion critique sur la présentation augustiniennne des choses à ce moment.

Paul et Macaire furent envoyés par Constant dans les années 345-347 pour rétablir l'unité. Au départ, ils devaient distribuer des dons aux églises pour faciliter la réconciliation. Mais apercevant le danger de voir des communautés pauvres céder, Donat ordonna à ses évêques de fermer leurs églises aux envoyés impériaux, et les choses dégénèrent lorsque l'évêque Donat de Bagaï mobilisa les circoncellions pour faire de son église un camp retranché et en armes. Les troupes impériales donnèrent l'assaut et les donatistes furent tués. Dès lors, la répression fut violente, et il y eut des « suicides » de désespoir, une interprétation dont Augustin ne dit rien.

D'autre part, Augustin classe sous ce terme de suicide un type de mort, « se jeter dans des précipices abrupts », que les donatistes ne considéraient pas comme un suicide. Un cas célèbre en effet, auquel Augustin songe peut-être, est ici à évoquer : un évêque donatiste, Marculus, membre d'une délégation numide envoyée à Macaire alors installé à Végésala, près de Diana Veteranorum, fut arrêté puis mourut dans des conditions troubles (29 novembre 347). On retrouva son corps au pied d'une falaise : c'était une exécution pour les donatistes, un suicide selon la « version officielle » qu'Augustin n'a jamais repoussée (« on ne sait pas,

pour bien mesurer ses paroles, s'ils ne se sont pas jetés de haut spontanément », dit-il ailleurs). Ce martyr eut sa "passion", rédigée sur le mode des passions de l'époque dioclétienne (*Passion de saint Marculus*).

Augustin n'en dit rien dans ces extraits. Il souligne seulement des déviations à ses yeux aberrantes, car son but est de prouver l'évolution d'une chicane en « erreur perverse », pour justifier une nouvelle répression soixante-dix ans après.

C . La liquidation nécessaire d'une nouvelle forme d'hérésie

Cette répression était impitoyable depuis 412, et voulue par l'Église. Les donatistes le disaient et Augustin ne le dément pas, et le reconnaît même à la fin. Mais il se justifie, et d'abord d'un point de vue religieux, tout au long du texte.

1) Schisme et hérésie

Le donatisme est en effet d'abord à ses yeux une « erreur perverse », une expression à relever absolument dès la troisième phrase. Augustin distingue « erreur » doctrinale et « erreur » ecclésiale. Mais il n'emploie pas, dans nos extraits, les termes « hérésie » et « schisme ». De fait, il ne reprend jamais à son compte dans cette lettre la distinction classique (qu'il fallait rappeler) entre les deux notions. Mais, et c'était une difficulté qu'il fallait bien percevoir et commenter, s'il utilise délibérément ce même terme d' « erreur » pour les deux dissidences, c'est avant tout afin de préparer sa démonstration : le donatisme est devenu une hérésie, comme les lois impériales de 405-414, qu'il cherche à défendre, l'admettent implicitement..

Au départ, cependant, Augustin fait une concession apparente : il souligne le caractère nicéen des donatistes, et les oppose à l'arianisme. Il était nécessaire, à ce propos, de rappeler, sans paraphraser le texte, l'origine de l'arianisme (Arius, prêtre d'Alexandrie, énonce ses thèses vers 310) et sa doctrine : il condamne la notion d'identité de « substance » (*ousia*), et introduit une hiérarchie dans la Trinité, en distinguant le Fils, engendré, du Père, éternel, thèse condamnée à Nicée en 325. Il fallait surtout souligner que l'arianisme ne s'est jamais réellement implanté en Afrique avant l'arrivée de soldats goths au début du V^e siècle, puis l'invasion des Vandales.

Différents des ariens, les donatistes sont cependant dans l' « erreur » selon Augustin pour trois raisons, qui sont aussi trois critères d'hérésie.

1. La première est leur rupture de « la communion de la terre entière », qui pour notre auteur n'est pas seulement une question ecclésiale ou disciplinaire, mais constitue aussi un véritable problème théologique. Les donatistes formaient, de fait, une Eglise séparée et restreinte à l'Afrique, à part une présence limitée à Rome. Cette séparation était à leurs yeux religieusement justifiée par leur conception des sacrements, qu'ils tiraient de saint Cyprien. Pour eux, la valeur des sacrements tenait en effet d'abord à la nature de ceux qui les conféraient : tout évêque ne tient ainsi sa fonction que de la consécration donnée au moins par trois autres évêques, qui doivent être nécessairement « purs ». Comme Cécilien, évêque de Carthage, était un traître, et Félix d'Abthugni avec lui, les consécrations qu'ils avaient opérées étaient sans valeur. D'où le fait, dans une telle logique, qu'au bout du compte tout le clergé catholique était apparu peu à peu aux donatistes comme déchu, et tous ses actes invalides.

Augustin ne mentionne pas ici la pratique du rebaptême, qui découlait de ce principe, pas plus que les thèses de Cyprien sur le sujet. Usant d'une méthode sélective dont le caractère réducteur devait être souligné, il esquive le débat sur les problèmes théologiques issus de la séparation, au profit d'une critique de la séparation en elle-même. Or celle-ci est pour lui une impiété (« une audace impie »), parce qu'il ne peut y avoir d'Esprit Saint que dans la *catholica*. C'est un principe essentiel de la doctrine, constamment réaffirmé dans tous les

textes augustinien sur le donatisme, et que les candidats avaient forcément rencontré : « L'Église catholique seule est le corps du Christ, dont le chef et le Sauveur est le Christ lui-même. Le Saint-Esprit ne donne à personne la vie en dehors de ce corps. C'est pourquoi ceux qui sont hors de l'Église n'ont pas le Saint-Esprit ». En cela les donatistes étaient donc déjà des hérétiques.

2. Mais ils l'étaient aussi en raison, selon Augustin, de l'absence de textes sacrés à l'appui de leurs thèses. Ils ne peuvent en effet se fonder, laisse-t-il entendre dans sa lettre, sur aucun texte, à la différence de l'Église qui « repose sur des témoignages divins », dont il donne aussitôt une liste qui constitue un véritable catalogue des livres de la Bible africaine : pour l'Ancien Testament, le Pentateuque (« la Loi de Dieu »), les « Prophètes », et les « Psaumes » ; pour le Nouveau Testament, les épîtres de Paul (« l'Apôtre du Christ ») et les Évangiles (« la Parole du Christ »). En fait, les donatistes, les œuvres de Petilianus et de Parmenianus le montrent bien, citaient de très nombreux textes dans leurs écrits et leurs sermons. Mais cela ne suffisait pas. Car, écrit Augustin dans le *Traité sur l'Évangile de Jean* (18, 1), « les hérésies ne sont nées... que de l'interprétation mauvaise d'une Écriture bonne ». Pour lui donc, si les donatistes multipliaient les citations scripturaires à l'appui de leurs thèses, leur interprétation des textes restait constamment fautive : et c'est ce qui en faisait nécessairement des hérétiques.

3. Hérétiques, ils l'étaient d'ailleurs aussi, et c'est son troisième argument majeur, en raison des comportements impies et criminels engendrés par leur « erreur (« les mœurs »), et notamment les suicides et les violences. D'évidence, l'Église condamnait les morts volontaires autant que les violences, qui violaient les commandements divins. Mais les unes et les autres résultaient aussi selon Augustin de la pensée même du donatisme, qui était donc en cela à nouveau fautive, donc hérétique.

Plus généralement, Augustin n'hésite pas à affirmer ce qu'est pour lui l'explication fondamentale de l'évolution de ses adversaires vers l'erreur : le rôle du diable et des « démons », dont la mention ici pas qu'une formule banale. Il s'agissait là en effet d'une vraie conviction, fondée sur une idée universellement répandue, et qui faisait appel à une croyance commune à tous les chrétiens de ce temps : l'action des démons, dont les ennemis de l'Église étaient les instruments, dans un univers où ils étaient omniprésents. Mais cette diabolisation des donatistes sert évidemment aussi à les assimiler à des hérétiques et à des égarés, qu'il faut ramener dans le droit chemin.

2) La conférence de Carthage

Or, et c'est la seconde justification d'Augustin, pour cela toutes les formes de persuasion non coercitives, notamment par la discussion, avaient été épuisées avec la Conférence de Carthage.

Il fallait revenir ici sur cette conférence, essentielle pour Augustin, puisque qu'il recommande à Boniface la lecture de ses Actes. Sa genèse pouvait d'abord être évoquée, avec quelques remarques sur l'application très inégale des condamnations légales depuis un siècle (surtout à cause des revirements impériaux, notamment sous Julien en 362-363), et sur l'absence de victoire claire devant l'opinion publique africaine : tous les débats isolés antérieurs (notamment ceux tentés par Augustin entre 395 et 405) avaient échoué, et les effets funestes de la brève tolérance du début 410 (édit de mars 410 au moment où les Goths menaçaient Rome) s'étaient fait sentir.

En 411, Honorius chercha à imposer l'unité, et il subit la pression d'une Église désormais très puissante, dont l'appui était nécessaire à son pouvoir fragilisé. Il en résulta une conférence qui, par ordre impérial transmis à toutes les Églises, réunit en juin 411 à Carthage 286 évêques catholiques et 285 évêques donatistes. Les débats, présidés par Marcellinus, y furent orientés très vite par les catholiques sur les origines du schisme et l'affaire Cécilien, avec la

production de pièces d'archives des procès de 313-316 (ce que rappelle Augustin). Le débat conduisit à une condamnation du schisme, que l'Église s'efforça d'expliquer et de justifier en assurant une large diffusion de son contenu dans toute l'Afrique, grâce à Augustin qui en rédigea un abrégé (le *breviculus collationis cum donatistis*) cité dans le texte.

3) *Les lois de répression*

Les lois répressives étaient donc une nécessité, conclut Augustin, ce qui devait finalement conduire les candidats à une analyse précise de ces lois, évoquées directement (« ces lois en faveur de l'unité » ; « à l'aide des lois impériales ») et indirectement (« le secours de Dieu qui s'offrait par l'intermédiaire des empereurs chrétiens ») à de nombreuses reprises.

Outre la loi de Constantin en 317 et l'édit d'union de Constant en 347, Augustin songe peut-être ici à la loi du 12 février 405, assimilant les donatistes à des hérétiques, interdisant leurs cérémonies, confisquant leurs lieux de culte, et menaçant d'exil les clercs qui résisteraient. Mais il pense surtout aux lois postérieures à la Conférence de Carthage, et en cours d'application en 417, parce que ce sont celles que l'Église a souhaitées et défendues : la loi du 30 janvier 412, répétée et aggravée en 414 (nb : même si R. Delmaire conteste cette chronologie avec des arguments intéressants, c'est celle qui figure dans tous les ouvrages).

Ces lois fixaient de lourdes amendes, proportionnées au statut social, pour tous ceux qui resteraient donatistes (avec, en cas de persistance, menace de confiscation des biens pour les laïcs, et d'exil pour les clercs), et ordonnaient le transfert des églises et des biens des communautés donatistes aux communautés catholiques. Elles furent appliquées strictement, d'où la seconde vague de suicides des années 412-417, évoquée au milieu du texte. On connaît notamment l'exemple de Donatus de Mutugenna, qui se jeta dans un puits ; et on peut citer le cas fameux un peu plus tard, en 420, de Gaudentius de Timgad, qui s'enferma dans son église avec ses fidèles, avec menace d'y mettre le feu si les soldats chargés d'appliquer l'édit y pénétraient.

Les demander était un devoir pour l'Église et un acte de « miséricorde », laisse entendre Augustin à la fin du texte. Il en attend une « guérison », dit-il. Il répond donc en cela à une thèse récurrente des donatistes depuis leur échec au temps de Constantin : « Quoi de commun entre l'empereur et l'Église ? » (Donat).

Tout ceci révèle un durcissement très net d'Augustin par rapport à ses positions antérieures, et notamment à sa volonté de convaincre par la parole plus que par la force, affirmée jusqu'en 411 : on peut se demander s'il n'y a pas, ici, en 417, chez lui une conviction liée à sa conception définitive du Salut et de la Grâce. Il savait en effet que ces conversions forcées pouvaient être peu sincères (elles se font parfois « contre leur gré », note-t-il), mais Dieu avait choisi les siens de toute façon.

Conclusion

Elle pouvait se construire autour de trois idées essentielles.

1. Ce texte est un des très nombreux écrits augustiniens sur l'histoire du donatisme. Ce fut un des combats majeurs de sa vie, et une victoire pour lui. Parti d'une situation vers 393 où le schisme dominait la Numidie et avait de très fortes positions en Byzacène et Maurétanie Césarienne, il le voyait s'effondrer en 417.

2. Cependant sa manière de raconter et d'expliquer ici les choses est habile et sélective. Comme très souvent, il retrace une histoire du schisme en remontant à l'affaire Cécilien, parce que la méthode historique est pour lui, à la suite d'Optat de Milev, le meilleur moyen de démontrer l'erreur des donatistes (et aussi de ne pas entrer dans un débat théologique sur les sacrements). Mais il use de cette méthode de manière plus ou moins objective : en accord avec les sources quand il démontre que ce fut un schisme fondé sur des accusations fausses au

départ ; de façon beaucoup plus partielle ensuite, lorsqu'il analyse l'histoire des développements du schisme comme une succession de déviations criminelles.

3. C'est qu'un projet plus ambitieux que la seule démonstration de l'erreur anime en effet ce texte : Augustin y énonce la thèse fameuse de la « persécution par amour », fondée sur une alliance avec l'État. Cette thèse est exprimée implicitement lorsqu'il écrit qu'il « est fait une grande miséricorde (aux donatistes) lorsque, contre leur gré d'abord, on les tire de leur secte ». Mais on pourrait rappeler ici d'autres passages, souvent cités par les historiens modernes : « Le bien peut se faire de deux manières avec nos frères égarés : par les discours des prédicateurs catholiques, par les lois des princes catholiques... Si nous voulons nous en tenir à la vérité, nous reconnâtrons que la persécution injuste est celle des impies contre l'Église du Christ, et que la persécution juste est celle de l'Église du Christ contre les impies... *L'Église persécute par l'amour, les autres par la haine* ».

Ce fut là une thèse lourde de conséquences, même si Augustin n'est pas responsable des crimes commis ensuite au nom de ses textes. Et on pouvait citer ici, pour terminer, l'exemple des événements de 1685 : cette lettre 185 (avec une autre lettre, la lettre 93 sur le même thème) fut alors plusieurs fois traduite et éditée dans des ouvrages largement diffusés, pour servir de pièce justificative à la Révocation de l'Édit de Nantes, et aux mesures répressives qui suivirent.

Dissertation de géographie

Durée : 7 heures

Sujet : *Les centres du monde*

Par l'ensemble des examinateurs de géographie

Un sujet sur « les centres du monde » dans le cadre d'un programme sur la « géographie de la mondialisation » n'était pas fait pour surprendre, de sorte le jury était en droit d'avoir un certain nombre d'exigences sur un thème traitable par tous les candidats convenablement préparés.

Les termes du sujet : qu'est-ce qu'un centre ?

Le terme de « monde » ne recelait pas de piège particulier et faisait directement référence au libellé du programme qu'il ne fallait pas perdre de vue. Le concept de « centre » était plus complexe. Le célèbre urbaniste anglais Peter Hall a proposé dès 1966 une définition élégante des villes mondiales transposable aux centres en en faisant des lieux où « est menée une part tout à fait disproportionnée des affaires les plus importantes du monde ». Il convenait toutefois de ne pas réduire le terme de *centre* à sa seule acception économique comme l'ont fait de trop nombreuses copies qui en ont totalement occulté la dimension culturelle ou la portée symbolique alors qu'on pouvait évoquer par exemple le Mont Meru, axe du monde de la cosmologie hindoue, la Ka'aba de La Mecque, centre du monde musulman vers laquelle se tournent les fidèles pour la prière, la Cité Interdite de Pékin, centre symbolique d'une Chine qui se voit elle-même centre du monde : *Zhongguo*, « pays du milieu », ou *Zhonghua*, « fleur du milieu ».

Cette conception du centre comme un lieu qui compte devait en tout cas conduire à écarter (sinon pour l'anecdote) les centres au sens purement géométrique, en termes de distance moyenne ou de barycentre. Par exemple, le centre de gravité des terres émergées, autrement dit le point minimisant la distance à l'ensemble des autres points du globe n'est autre que l'île Dumet en Bretagne, à 6 km des côtes de Loire-Atlantique, entre estuaires de la Vilaine et de la Loire, lieu identifié dès 1912 comme le « pôle continental du globe terrestre » par l'Institut océanographique. Cette propriété de centre géométrique n'en fait pas pour autant un des lieux qui comptent dans le monde, sauf à transformer cet îlot de 150 m sur 600 m en destination touristique majeure pour cette raison. Cette caractéristique n'autorise pas davantage Nantes à prétendre devenir la principale place aéroportuaire de la planète, ne serait-ce que parce que le centre de gravité démographique du monde n'est pas au même endroit puisque situé d'après Claude Grasland (in *L'Information Géographique*, 1999) dans la haute vallée de l'Indus en distance orthodromique, c'est-à-dire par l'arc du plus court chemin reliant deux points sur une sphère. Ce point de la terre où l'on est théoriquement le plus proche de tous les habitants de la planète (5 200 km en moyenne) est a priori le lieu idéal pour une manifestation d'envergure mondiale et cela en fait selon Cl. Grasland une « sorte de « centre du monde » ». Mais cette rente de situation est plus apparente et symbolique que réelle car elle fait l'impasse sur l'accessibilité de ce point qui, bien que situé au centre, n'est pas pour autant obligatoirement central. Qu'on songe aux sarcasmes d'un Roger Brunet à propos des publicités de telles collectivités territoriales d'espaces ruraux se prétendant au centre parce qu'à égale distance de trois ou quatre métropoles mais en réalité situées dans un lieu éloigné de ces mêmes villes. Etre au milieu ne dit donc rien du poids de ce lieu lui-même, qui peut être très faible : le désertique Haut Indus au Cachemire ne pèse guère à l'échelle mondiale, ni

démographiquement ni économiquement et sa valeur stratégique elle-même traduit surtout son caractère de périphérie convoitée par des puissances rivales aux capitales lointaines.

En termes économiques, le point du globe le plus proche de l'ensemble de la richesse mondiale mesurée par le PNB est le sud de la Scandinavie, vers Copenhague. Mais même si Copenhague se trouve *au cœur* de la richesse mondiale, cette particularité n'en fait pas pour autant *le centre* de commandement du monde. Pour évaluer la centralité d'un point, il faut en effet tenir compte de son propre poids en termes démographique par exemple – sa masse de population – ou de richesse – son PIB. Selon cette logique, les grands foyers de peuplement peuvent apparaître comme les centres de la planète. Ce sont en effet des espaces d'occupation plus intensive où le sol est en conséquence plus rare et donc plus convoité et comme sa valeur est alors plus élevée, la richesse produite par hectare devrait y être supérieure. Une carte des rémunérations au m² singularise ainsi les régions d'agriculture intensive que sont l'Asie orientale, le monde indien et l'Europe.

Cela étant, le poids démographique ne garantit toujours pas un rayonnement planétaire. On doit tenir compte du niveau de développement. Les lieux de plus grande richesse au monde sont beaucoup plus instructifs à cet égard en raison de l'importance de leurs marchés. Une cartographie fine du PIB/hab. montre sans surprise qu'il s'agit clairement de la Triade. Une synthèse des foyers de peuplement et des centres économiques peut s'exprimer par la « densité de PIB » résultant du produit du PIB/hab. par la densité de population (en hab./km²) comme sur la carte qu'en ont dressée en 1999 [John Gallup, Jeffrey Sachs et Andrew Mellinger](#) dans l'*International Regional Science Review*. Ce document consultable en ligne (<http://www.econbrowser.com/archives/2007/01/sachs.png>) fait apparaître de façon très claire les lieux de concentration de richesse qui correspondent pour l'essentiel aux régions les plus développées de la Triade. Une telle cartographie est l'indice d'un poids économique : ce sont des lieux qui, pourrait-on dire, valent leur pesant d'or. S'agit-il pour autant de lieux... qui comptent ?

Pas forcément non plus, car la mondialisation est un « processus de généralisation des échanges entre les différentes parties de l'humanité, entre les différents lieux de la planète » (Christian Grataloup in Cynthia Ghorra-Gobin (dir.), *Dictionnaire des mondialisations*, 2006). Cette perspective interactionniste oblige à ne pas considérer un lieu isolément des autres : dans la mondialisation, un centre ne peut être défini comme tel que par rapport aux autres espaces avec lesquels il entretient des relations, qu'il s'agisse d'autres centres ou d'espaces non centraux, de type périphérique.

Un centre va donc être un lieu qui non seulement aura vraisemblablement lui-même un certain poids mais sera également situé à proximité d'autres lieux pesant relativement lourd dans la mesure où cette position va faciliter les échanges entre eux. Cette possibilité d'échanges a d'autant plus de chances d'être effective quand ces lieux sont riches, car un pouvoir d'achat supérieur accroît l'attractivité des marchés correspondants de même que la concentration de richesses augmente les capacités d'investissement et donc les opportunités d'insertion dans la mondialisation. Inversement, une région au faible poids démographique et économique risque davantage d'être exclue de la mondialisation.

Ce point de vue fait l'intérêt des modèles dits *de potentiel* car ceux-ci intègrent les valeurs de chaque point : le potentiel d'interaction d'un lieu *x* avec tous les autres est fonction de sa distance à l'ensemble des autres lieux et de leur poids (démographique et/ou économique) respectif, y compris celui du lieu *x*. Il s'agit en fait de modèles gravitaires généralisés : le potentiel démographique d'un espace est d'autant plus élevé que sa population est nombreuse et qu'il est proche d'autres régions peuplées. Cette approche permet d'éviter de considérer comme central un lieu certes situé à proximité de lieux géométriquement bien placés mais lui-même vide, à l'instar du Haut Indus évoqué plus haut.

C'est ainsi que la représentation de la distribution de la population réalisée en 2001 par

Claude Grasland et Malika Madelin (in *Populations et Sociétés*, n° 368, http://www.ined.fr/fichier/t_publication/141/publi_pdf1_pop_et_soc_francais_368.pdf) selon ce principe montre que le centre du peuplement terrestre, autrement dit le point ayant le potentiel de population le plus élevé (dans un voisinage cependant limité à un rayon de 1 000 km), est situé à Wu Han au cœur de la Chine. Le Haut Indus n'est du reste pas si éloigné de Nagpur (au centre de l'Inde), qui a le deuxième potentiel démographique le plus élevé. Sur le plan économique, le lieu de plus fort potentiel d'échange économique théorique dans un rayon de 1 000 km se trouve à Metz. Même si on accroissait la portée des interactions au-delà du millier de kilomètres, il est probable que la carte changerait assez peu. Pour autant une telle rente de situation ne suffit toujours pas pour faire de Metz le centre économique du monde. Le concept de « centre » peut en effet être défini de deux manières, non exclusives l'une de l'autre. Ce peut être :

- un « point autour duquel se distribuent des phénomènes dans l'espace » (Roger Brunet et al., *Les mots de la géographie*, GIP/RECLUS), ce point exerçant une attraction et rayonnant de façon plus ou moins puissante sur une étendue plus ou moins vaste.
- ou
- le « lieu de la décision et des pouvoirs » (*idem*) (opposé à périphérie) qui engendre des rapports de domination et de dépendance. C'est alors aussi « l'espace où se trouvent concentrées les personnes et les activités liées à la domination » (*ibidem*).

Dans un cas comme dans l'autre fonctionne une *centralité*, cette « capacité d'un lieu qui concentre hommes et activités à polariser un espace plus ou moins vaste » (Giuseppe Dematteis in J. Lévy et M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de l'espace et des sociétés*, Belin). Dès lors, les centres assurent une *polarité* et donc une attraction qui entraîne des flux de personnes, de biens, de capitaux et d'information.

Un nœud de transports n'est pas pour autant un des centres du monde. La fonction de carrefour apparaît comme une condition nécessaire mais non suffisante : un hub maritime comme Pusan ou Gioia Tauro ou un hub de fret aérien tels que Memphis ou Louisville sont surtout des plateformes de redistribution sans arrière-pays, des bases logistiques de transit qui ne leur assurent pas mécaniquement une puissance de commandement. Un point de vue différent était cependant acceptable à condition que le candidat explique son choix et dise en quoi ces hubs constituent des centres dans la mondialisation. On pouvait ainsi légitimement soutenir que la fonction de transit aérien fait de plus en plus des grands aéroports internationaux de passagers des centres de commandement du fait de l'implantation croissante de quartiers de bureaux comme à Schiphol, Roissy ou Atlanta où s'installent non seulement des entreprises requérant une grande mobilité internationale de leurs cadres mais aussi des directions dites régionales et en réalité (sous-)continentales de grandes firmes transnationales ou encore le siège social de compagnies aériennes telles que la KLM, Air France ou Delta Airlines.

Un sujet libellé au pluriel

Le libellé du sujet devait interpellier les candidats par sa forme plurielle. C'était une invitation évidente à la réflexion sur la hiérarchie de ces centres et par conséquent cela devait conduire à faire des choix explicites : jusqu'où peut-on considérer que tel point du globe est un de ses centres ? On voit à cet égard combien la réflexion sur les termes d'un sujet permet d'en définir les contours et les limites géographiques, en l'occurrence hiérarchiques : il n'était pas aberrant de préciser des seuils, de quelque nature qu'ils soient, en-deçà desquels on ne pouvait plus qualifier tel pôle de centre à l'échelle du monde. Défendre ses positions en la matière permettait de hiérarchiser clairement les centres qu'on avait retenus, ce qui pouvait guider une partie typologique.

La diversité même de l'exercice de la puissance de ces centres impliquait également de

décrire les formes matérielles de leur commandement : nœuds majeurs de transport aérien et/ou maritime et carrefours de premier ordre, centres de production majeurs, lieux d'émission et de contrôle d'informations de toutes natures, grands points de concentration de quartiers généraux de firmes « globales », cœurs de la capitalisation boursière internationale, pôles d'innovation de première grandeur, etc.

Mais les centres du monde ne sont pas seulement d'ordre économique de sorte que c'était une limitation regrettable que de négliger les autres formes de centralité mondiale dans l'espace. Il y a certes le monde pressé des affaires mais aussi le monde feutré des relations diplomatiques, si bien qu'il fallait aussi considérer et évoquer l'influence éventuelle de *centres politiques* du monde, que ce soit les capitales des Etats les plus puissants (Washington, Moscou, Pékin...) ou les sièges de grandes organisations internationales d'envergure mondiale (New York, Paris, La Haye, Genève...). Moscou, naguère le centre du monde communiste, cherche aujourd'hui à retrouver un rôle dans la mondialisation capitaliste, en construisant une cité des affaires aux allures de Manhattan. Certains centres profitent aussi d'une audience mondiale *sur le plan culturel*. On pense aux lieux de pèlerinage, capitales religieuses et autres villes saintes (La Mecque, Rome, Jérusalem, Bénarès, Saint-Jacques-de-Compostelle) dont il fallait discuter du caractère mondial dès lors que leur rayonnement ne s'étendait plus à toute la sphère terrestre (Moscou, Kerbala, Canterbury, Lhassa, Salt Lake City, Uluru). L'expression « centres du monde » suppose en effet un rayonnement d'envergure planétaire. Rome, centre du monde catholique, ne rayonne certes pas sur l'ensemble du globe puisqu'il n'y a pas de catholiques partout. C'est néanmoins l'un des centres du monde dans la mesure où le Vatican exerce une attraction et un commandement sur tous les catholiques de la planète.

En lien avec les précédents, il ne fallait pas non plus oublier, dans un monde de mobilité croissante, les « hauts lieux » du tourisme mondial à forte valeur patrimoniale que sont ces centres de rassemblement culturel mais aussi les « merveilles du monde » ou les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. On ne pouvait sans doute en faire des « centres » du monde que par leur niveau de fréquentation et par l'étendue de leur aire de chalandise, d'autant que le tourisme est très loin d'être une activité accessible à tous. Si des lieux tels que Venise, Paris, New York, la Côte d'Azur, Chamonix ou l'Oberland suisse – qui attire Indiens et Japonais – peuvent être considérés comme des centres majeurs du tourisme mondial, c'est parce qu'ils rayonnent sur une très large partie de la planète.

Dans le même ordre d'idées, les centres de diffusion médiatique comme les sites de production et de diffusion d'informations pouvaient être vus comme des centres du monde : centres de productions scientifiques (Silicon Valley), artistiques ou cinématographiques diffusées dans le monde (Los Angeles avec Hollywood), villes d'édition d'ouvrages largement distribués, pôles d'émission de programmes radio ou télévisuels, sites de serveurs du Web, lieux d'hébergement de sites Internet, etc.

Par contre, il fallait se garder de certains écueils : outre les erreurs grossières de connaissances (le FMI – parfois confondu avec l'OMC – à New York et l'ONU à Washington alors que c'est le contraire) et les égarements de candidats vantant les mérites du président Gbagbo qui veut faire d'Abidjan un pôle de l'informatique mondiale avec des ingénieurs indiens, il convenait d'éviter approximations hasardeuses, formulations trop journalistiques et exagérations manifestes. La Triade (« un squelette qui domine l'ensemble de la planète » !) ne fait pas « partie du G8 » « où on retrouve les mêmes pays que dans l'OTAN ». La Corée du Nord est-elle vraiment un centre qui véhicule la peur ? La Silicone (!) Valley meurt-elle car elle est trop isolée ? Ces fadaïses n'ont pas de place dans un concours de haut niveau qui vise à recruter des enseignants.

Les principaux enjeux du sujet

Sur tout sujet, le jury s'attend à voir développer un certain nombre d'éléments indispensables

pour obtenir la moyenne. Les copies qui ont par exemple développé uniquement les aspects économiques sans même justifier ce choix limitatif ne pouvaient espérer l'atteindre. Sans constituer une grille de correction rigide, le jury convient donc collectivement des aspects devant nécessairement figurer dans un devoir sur un sujet donné.

Il faut d'abord s'atteler d'emblée aux termes du sujet, c'est fondamental. Le terme « centre » notamment devait être défini dès l'introduction et/ou en début de copie. Dès le départ en tout cas il doit être questionné, et le devoir peut même s'attacher à affiner progressivement le sens donné au concept... central du sujet à mesure qu'elle le traite. On a donc sanctionné sévèrement toute absence d'interrogation ou toute esquive, ainsi qu'un départ tête baissée dans « la mondialisation » à partir de la définition connue de Laurent Carroué, oubliant que le sujet était « les centres du monde ». Répétons qu'il est en tout état de cause moins grave de se tromper sur le sens exact d'un des termes du sujet que de se lancer dans sa rédaction sans définition ni interrogation préalable. Ces définitions sont capitales car elles permettent en même temps de délimiter l'extension géographique qu'on donne au sujet, en l'occurrence aux centres. Définir les termes d'un sujet est d'autant plus indispensable que le jury n'a pour sa part aucun a priori sur l'acception à leur donner. Les différentes sensibilités de l'approche géographique se retrouvent en effet parmi les correcteurs et nulle définition précise ne leur a été imposée de façon définitive. Le jury est donc ouvert à toute perspective pourvu qu'elle soit clairement énoncée dès le départ grâce à une définition simple, motivée et argumentée qui permet d'emblée de repérer les enjeux du sujet, d'en définir les limites conceptuelles et géographiques et d'asseoir une problématique guidant un plan logique. En revanche, le manque total de réflexion sur les termes du sujet et par conséquent sur ses bornes n'est pas recevable.

On reproduit ci-après en annexe des introductions rédigées par des candidat(e)s de cette année qui, sans être parfaites, ont le mérite de questionner les différentes facettes du concept et du sujet. On voit que ces étudiant(e)s ont eu l'habileté de ne pas clore d'emblée la question de la définition, suscitant ainsi l'intérêt du correcteur puisque le devoir tâche ensuite d'éclairer les différentes pistes suggérées dans une introduction qui s'est immédiatement saisie du problème du sens du sujet.

Une approche purement économique restait éventuellement défendable, à la condition d'être impérativement justifiée et argumentée. On a toutefois valorisé les dissertations qui posaient au moins la question de savoir si un centre religieux ou une ville d'art mondialement célèbre pouvaient apparaître comme des centres du monde et plus généralement les copies s'interrogeant sur l'existence de centres d'envergure mondiale autres que de seul commandement des affaires. Certains ont pu évoquer le premier monde de la richesse, un tiers monde et un quart monde de la pauvreté dont on pouvait sans doute identifier les centres, au moins d'ordre symbolique. Le sujet étant au pluriel, il était normal d'attendre que les candidats se posent au moins la question.

Cette formulation rendait aussi indispensable une approche combinant plusieurs échelles, depuis chacun des pôles de la Triade jusqu'à la Bourse de Wall Street ou au siège d'une firme transnationale. Inversement les candidats qui n'ont traité qu'une seule échelle – par exemple les trois centres de la Triade dans leurs relations avec le reste du monde – ont été pénalisés. L'enjeu du sujet résidait également dans *l'articulation des échelles* de sorte qu'un plan par échelle était à bannir faute de pouvoir mettre en évidence commodément ces relations interscales et parce qu'il conduit facilement à des redites, un certain nombre de phénomènes s'observant à plusieurs échelles à la fois. C'était sans doute le principal défi du plan. Aussi a-t-on valorisé les devoirs qui ont montré les *interactions* entre centres ainsi que leur domination sur les périphéries et ses formes. Pour Allen Scott par exemple, on peut identifier des périphéries en voie d'intégration à l'économie mondiale avec leurs propres centres de prospérité relative reliés aux pôles principaux de la Triade, à l'image de métropoles

telles que Hong-Kong, Singapour, Bangkok, Kuala Lumpur ou Sao Paulo, etc. Encore fallait-il se demander si on pouvait qualifier de « centres du monde » des régions certes centrales mais situées dans les périphéries et ne rayonnant pas à l'échelle du globe. L'idée même de Tokyo comme « ville mondiale » est même récusée par certains auteurs, la capitale japonaise étant peu marquée par le cosmopolitisme qui caractérise les grandes villes nord-américaines ou ouest-européennes.

Le *modèle centre-périphérie* s'avérait très utile dans cette perspective pour montrer les inégalités spatiales à l'échelle planétaire sous réserve de ne pas perdre de vue le sujet et de ne pas le développer pour lui-même. Il fallait en tout cas veiller à la bonne *hiérarchisation des centres* en commençant par les plus puissants (les centres de commandement de l'économie mondiale), en donnant une idée de l'étendue de leur rayonnement et de la force de leur polarité. On attendait que soit bien mis en évidence le caractère multiforme et cumulatif de l'attraction des centres tout comme les flux de toutes sortes qu'ils drainent (capitaux, information, marchandises, information, migratoires, touristiques).

Les meilleurs candidats se sont montrés capables de comparer les trois pôles de la Triade, d'en donner les caractères en décrivant leur place dans le monde, leur poids démographique et économique, les pôles majeurs et l'organisation spatiale internes et les acteurs principaux sans en négliger les enjeux : la concurrence externe et interne, la polarisation, la congestion. Ils en ont montré le fonctionnement – émission et captation de flux de toutes sortes qu'ils contrôlent, intense activité, forte turbulence migratoire à différentes échelles temporelles et spatiales – et l'ambiance : internationale, multiculturelle – ce sont des creusets –, innovante – grâce à leur fonction incubatrice –, risquée – des centres ouverts sur le monde ont une forte valeur symbolique de domination et de puissance et sont donc exposés – et fébrile, du fait de la présence de bourses de valeurs, d'une forte créativité, d'une intense natalité et mortalité d'entreprises et d'une activité de veille mondiale permanente.

Il ne fallait pas réifier ces centres en négligeant *les acteurs* de la domination : les firmes transnationales, les banques, le Pentagone, les éventuels « maîtres du monde » – avec la figure des grands capitaines d'industrie ou des chefs religieux, etc. Pourquoi ne pas évoquer non plus les foyers de contestation de l'ordre établi qui se posent en alternatives aux centres du monde, les centres de l'altermondialisme (Porto Alegre, Davos) ou, sur un autre registre, les centres du terrorisme ? Il ne fallait pas négliger non plus la face cachée du capitalisme avec les centres de « l'Antimonde » caractérisé selon Roger Brunet par l'absence de lois et de normes, avec ses places offshore, zones franches et autres berceaux des trafics illicites. De façon analogue, la montée en puissance de polarités fondées sur le « retour » des identités ne devait pas être écartée.

On a apprécié les éventuelles *lectures géopolitiques* montrant la convergence ou plus souvent la concurrence parfois conflictuelle entre centres ou entre formes de domination : économique, financière, culturelle (par les modes de vie), linguistique (l'anglais). Dans le cadre d'une planète finie, la confrontation des différents centres est difficilement évitable. A l'inverse, les meilleures copies se sont demandées si l'unification apparente du monde favorisait l'émergence d'une supra-centralité correspondant aux lieux de commandement de la mondialisation plutôt que l'apparition de centralités multiples, ce qui pouvait fournir une problématique tout à fait recevable.

De même, on a valorisé les *perspectives historiques* rappelant la migration des centres de l'économie-monde de Fernand Braudel ou s'appuyant sur les travaux de Christian Grataloup. Ces auteurs ont été parmi les plus cités, avec Olivier Dollfus, Saskia Sassen et bien sûr Laurent Carroué. Parfois sont apparus les noms de Jean Gottmann, Pierre Veltz ou Edward Soja, très rarement ceux d'Immanuel Wallerstein, Peter Hall ou Peter Taylor, malgré l'ampleur des travaux du groupe de recherche anglais GaWC. En revanche, on a refusé les plans historiques évoquant longuement au départ les glissements successifs du centre du

système monde : en géographes, les candidats doivent partir de la situation actuelle, quitte à faire un retour en arrière ensuite pour expliquer l'émergence de ces centres et leur redistribution géographique et hiérarchique. Bien sûr, il fallait éviter à tout prix les plans comme ceux qu'on a été surpris de voir à ce niveau : 1. Les Etats-Unis, 2. L'Europe, 3. Le Japon, ou bien : 1. Les modèles culturels, 2. Les centres de production de ressources (charbon, pétrole...), 3. Industrie et consommation. Divers plans étaient possibles. Plusieurs des meilleures copies du concours en ont construit un bien structuré en trois parties, comparables d'un candidat à l'autre :

1. La polarisation du monde par un nombre limité de centres exerçant des formes variées de domination ; l'analyse était menée à diverses échelles géographiques (de la Triade aux Etats-Unis, de la Megalopolis à Manhattan et Wall Street), en précisant les caractéristiques des centres (concentration d'activités de commandement, puissance symbolique à l'image du World Trade Center de New York) et en montrant les tendances à une reproduction quasiment fractale des dynamiques centre-périphérie lorsque l'on change d'échelle géographique.

2. Les effets de la globalisation actuelle sur les centres mondiaux : leur rôle dans la mise en relation des divers points de l'espace mondial (noeuds de flux), la dynamique duale de renforcement des centres existants et d'apparition de centres qui se veulent leurs égaux (Shanghai, Dubaï), y compris en important des formes urbaines étrangères.

3. La nature diverse des centres du monde (régions métropolitaines d'envergure mondiale, principales façades maritimes, interfaces frontaliers comme entre la Mexamérique ou l'arrière-pays de Hong-Kong), reflétant la complexité de l'organisation du monde contemporain.

En géographie générale, une partie typologique clôt généralement la copie. Une bonne typologie doit d'abord énoncer ses critères. Ici, on pouvait croiser intensité et nature de la domination des centres. Par exemple, il y a des villes mondiales complètes qui exercent une attraction dans tous les domaines, d'autres – incomplètes, voire spécialisées – qui n'ont une influence planétaire que dans un ou plusieurs secteurs ou de façon inégale dans le monde si bien qu'elles sont plus « régionales » que mondiales. Ce pouvait être l'objet d'une discussion. L'introduction d'éléments théoriques est toujours appréciée pourvu qu'ils ne soient pas plaqués ni dépourvus d'exemples à l'appui. On donne ci-dessous en annexe deux exemples de conclusions bien équilibrées de ce point de vue.

L'importance de l'illustration : exemples et croquis

D'une façon générale, le jury récompense les copies qui abordent l'ensemble des facettes du sujet, en hiérarchisent bien les enjeux, avec des exemples variés en termes de localisation et d'échelle et illustrés. Il faut en effet à la fois une carte d'ensemble et des illustrations complémentaires à d'autres échelles qui sont décisives pour capter l'intérêt du lecteur et sortir de généralités parfois trop vagues.

La carte générale est obligatoire et toute absence est très lourdement sanctionnée. Cette cartographie générale doit faire référence à la mondialisation et ne pas être exclusivement descriptive et statique : les flux devaient y figurer autant que l'état des lieux, et les mutations autant que les permanences. Ce planisphère devait montrer le poids de ces centres dans le monde et, en dynamique, leur rôle dans un processus de mondialisation lui-même évolutif avec des reclassements de la hiérarchie et l'affirmation de centres émergents.

Les croquis secondaires à différentes échelles sont toujours très enrichissants et contribuent amplement à l'appréciation du devoir. On pouvait inclure ici l'organisation interne d'un des pôles de la Triade, une mégalopole, une ville de fort rayonnement et son influence « régionale », une ville mondiale, son centre d'affaires (CBD) en plan ou en coupe (*skyline*), le centre politique d'une capitale, un quartier branché sur le monde, une rue boursière, le siège social d'une puissante FTN, etc. Ainsi, une copie ne contenait pas moins de dix croquis

intermédiaires illustrant diverses facettes du sujet (plan de Manhattan, desserte de la région parisienne par TGV européens et avion, structure de Shanghai Pudong/Puxi, relais de la mondialisation au Kenya, mégalopole japonaise, Mexamérique...).

Les exemples doivent être variés, représentatifs et originaux tout en restant dans le thème proposé : un schéma d'Oklahoma City avait ici moins de sens qu'un croquis de Londres ! Aussi un exemple tiré d'un même manuel cent fois reproduit n'aura pas le même intérêt qu'un cas moins couru. C'est pourquoi il faut, pour étoffer sa copie d'exemples et de figures, sortir des seuls ouvrages publiés à l'intention des candidats aux concours et de ses cours pour aller chercher – en équipe, car cela prend du temps – dans des ouvrages plus spécialisés ou simplement thématiques et dans des revues de géographie des études de cas représentatifs et originaux et les résumer succinctement tout en photocopiant le cas échéant les graphiques et figures les plus évocateurs et susceptibles d'être reproduits dans un devoir. Un tel travail supplémentaire est toujours très bien récompensé, car les copies qui obtiennent les notes les plus élevées présentent toujours le même profil : une compréhension du sujet dans toute son extension, un plan clairement annoncé permettant d'en traiter les différents aspects selon une problématique solide fondée sur des développements d'ordre général prenant appui sur des exemples significatifs et variés, autant que possible étayés par des croquis d'appoint. S'y ajoute dans tous les cas une carte d'ensemble conçue en lien étroit avec l'argumentaire du devoir.

Naturellement, l'expression comme l'écriture ne doivent pas nuire au propos ni l'orthographe : si l'on peut accepter quelques erreurs résiduelles visiblement laissées par inadvertance, on ne saurait admettre à ce niveau des copies truffées de fautes, d'autant qu'une très large majorité des devoirs en sont tout à fait exempts.

Enfin, sur le plan formel et puisque la question a été posée au jury de géographie, il est possible de donner un titre aux grandes parties du devoir à condition de ne pas choisir des libellés trop généraux ou passe-partout – mais pas à chacune des sous-parties sous peine de hacher le texte. Mais l'essentiel n'est pas tant dans ce choix relativement secondaire que dans la cohérence du raisonnement et la clarté d'exposition : à cet égard, placer des titres en se dispensant de conclusions partielles et de transitions entre les parties est une erreur, c'est bien la fluidité du discours, sa rigueur et son adéquation au sujet qui comptent avant tout.

Annexes

Deux exemples d'introduction rédigées par un(e) candidat(e)

1^{er} exemple

« En janvier 2006, le géant indien de l'acier Mittal Steel lance une O.P.A. sur l'européen Arcelor : cet événement a un retentissement considérable, sans doute en raison de sa forte charge symbolique. En effet, le secteur sidérurgique est au cœur des révolutions industrielles qui ont assis la domination des pays européens sur leurs « périphéries » coloniales au XIX^e siècle et les règles de la division internationale du travail d'alors. La puissance du groupe industriel indien semble alors une manifestation emblématique d'un basculement des centralités anciennes, ou du moins d'une multiplication de ces centralités.

La notion de centralité renvoie traditionnellement au rayonnement exercé par des lieux sur des espaces définissables comme des périphéries du centre. Selon Alain Reynaud, les centres se caractérisent par leur capacité à concentrer sur un même espace les richesses, le pouvoir politique, les savoirs, les informations. La mondialisation, en généralisant les échanges entre les différentes parties de la planète (définition d'O. Dollfus), modifie considérablement cette notion de centralité : la révolution des transports qui permet la contraction des distances a pu faire émerger l'idée d'un monde comme « village planétaire », selon l'expression fameuse de

McLuhan, où les centralités disparaissent et laissent place à une répartition homogène des hommes, des activités, des équipements. Cette homogénéisation est en grande part une vue de l'esprit : à rebours, la mondialisation, en contribuant à l'émergence du monde comme espace (J. Lévy), rend plus prégnante encore la notion de centralité à l'échelle mondiale. Néanmoins, si ces centres du monde n'ont pas disparu mais se sont au contraire renforcés, leurs relations avec leur environnement, leur rayonnement, les liens qu'ils entretiennent entre eux, leurs inscriptions spatiales ont connu d'importants changements. La notion de centralité doit donc être repensée sous le prisme de réseaux et non plus seulement de territoires comme y invite Jacques Lévy qui insiste sur quatre aspects : la délimitation des centres (la notion de centralité supposant des entités individualisables), le rapport à la distance, la définition des centres selon les échelles envisagées et la réflexion même sur la notion de centralité, traditionnellement fondée sur des critères majoritairement économiques.

Dès lors, à la lumière de ces problématiques, nous nous demanderons si la phase actuelle de mondialisation est à l'origine du renforcement des polarités plus anciennes à l'échelle mondiale ou contribue, au contraire, à une véritable recomposition de la carte géopolitique et économique du monde en faisant émerger de nouvelles centralités.

La mondialisation contribue à une polarisation accrue de l'espace mondial en concentrant hommes, richesses et activités dans des « hauts lieux » (métropoles, régions urbaines, quartiers d'affaires), véritables centres de l'économie-monde, comme nous le montrerons dans un premier temps avant de nous pencher sur les risques et les enjeux de ce que O. Dollfus appelle une « mondialisation du concentré ». Les centres du monde concentrent les richesses mais aussi les menaces environnementales et les inégalités socio-spatiales à l'échelle des pays comme des villes : c'est l'« envers » des centres du monde. Enfin, nous verrons dans quelle mesure ces centralités contribuent à la définition d'une nouvelle carte économique et géopolitique du monde : émergence de nouvelles aires centrales par constitution d'ensembles régionaux supranationaux, recompositions et permanences de la traditionnelle opposition entre pays du Nord, en particulier pays de la triade, et pays du Sud, et hiérarchisation des villes mondiales. »

2^e exemple

« On pouvait récemment entendre aux actualités que lors de l'été 2012, « l'Ukraine et la Pologne allaient devenir un des centres du monde » car elles accueilleront le futur Euro de football. La notion de « centre du monde » est largement galvaudée à travers les médias et elle ne peut contenter un géographe.

Le terme « centre » ici présent fait immédiatement penser à un point ou bien à un espace restreint au sein d'un espace plus grand, autour duquel s'organise une périphérie : le centre ainsi défini s'apparente au centre d'une ville. Mais le pluriel de l'expression « les centres » nous invite à envisager cette notion non plus comme un point, mais comme un ensemble de points ou d'espaces restreints, et amène à analyser le terme à différentes échelles. À travers le mot « monde », on comprend que le concept de centre va devoir être confronté à celui de mondialisation. En effet ce processus qui conduit à l'intégration et à l'interdépendance des différentes parties de la planète en un tout, un ensemble reliant bien certains territoires et en marginalisant d'autres, amène à étudier, non pas seulement les centres du monde à travers leurs caractéristiques, mais aussi au niveau des réseaux et des liens qu'ils entretiennent entre eux. Enfin l'expression « centres du monde » est relative car la centralité d'un espace renvoie à plusieurs caractéristiques. On pourrait tout d'abord définir les « centres du monde » comme des espaces qui incarnent un certain pouvoir à l'échelle planétaire. Ce pouvoir peut être de natures très différentes : économique et financier, politique, culturel, idéologique, voire religieux ; on rappellera que pour les Grecs de l'Antiquité le centre du monde était

incarné par l'ombolos, le nombril du monde, qui se trouvait dans le sanctuaire d'Apollon à Delphes.

Les différentes définitions proposées engendrent cependant d'importantes questions. On peut tout d'abord chercher à savoir comment la mondialisation est en train de contrecarrer le schéma simpliste de centres du monde uniques ou peu nombreux, en imposant la multiplicité foisonnante de centres mondiaux. Mais, si la mondialisation engendre de plus en plus de pluricentralité, empêche-t-elle cependant toute hiérarchie entre les divers centres qui se mettent en place (selon un schéma centre-centre secondaire-centre relais), ainsi qu'une répétition croisée des tâches et des spécificités selon les centres ? En un mot, quels liens les différents centres du monde entretiennent-ils entre eux et ces derniers concernent-ils toute la planète ?

Nous verrons tout d'abord qu'à petite échelle un centre semble émerger seul et tout puissant : modèle que la mondialisation vient contrer de par l'émergence de la Triade. Puis nous analyserons les centres du monde à l'échelle des villes : n'y a-t-il qu'une poignée de villes, centres du monde, ou bien le schéma tend-il à se complexifier ? Enfin, à grande échelle, nous verrons que la mondialisation pousse à s'interroger au sein même des villes sur les différences entre centre et centralité. »

Deux exemples de conclusion tirés d'une copie.

1^{er} exemple

« La phase actuelle de mondialisation a contribué à redessiner largement l'espace mondial. Des villes mondiales ont émergé sur l'ensemble du globe ; les littoraux, autrefois marges des territoires nationaux, constituent désormais des centres de l'économie-monde. Quartiers d'affaires et centres de recherche font figure de « cœurs » de ces centres du monde. Néanmoins, malgré une homogénéisation apparente (métropolisation à l'échelle de la planète, uniformisation des paysages urbains de Londres à Shanghai et Sao Paulo), les polarités anciennes n'ont pas disparu. L'émergence de l'Asie du Sud-Est durant ces dernières décennies a élargi un monde autrefois uniquement atlantique à l'aire pacifique. Cette concentration des pouvoirs économiques et politiques est source d'inégalités socio-spatiales, de menaces environnementales majeures mais aussi de contestations de plus grande ampleur. Les principaux pays émergents (Inde, Chine et Brésil) multiplient les coopérations et les alliances et appellent de leurs vœux l'avènement d'un monde multipolaire. Le G22, avec à sa tête le Brésil, mène une politique en ce sens au sein de l'OMC. L'Union européenne tend également à se constituer en rival du leadership américain alors que des franges de plus en plus importantes du monde musulman s'opposent au modèle culturel diffusé par la première puissance mondiale. »

2^e exemple

« Le monde contemporain est un monde complexe, et chaque jour complexifié par sa mise en relation croissante. Si son organisation et son mode de fonctionnement peuvent paraître brouillés, des centres mondiaux forment toujours les points-clés de polarisation, dans une logique systémique. Pour être plus divers et, peut-être, plus cohérent, le monde n'en reste pas moins fortement polarisé, et l'opposition entre des centres et leur périphérie peut même sembler de plus en plus vérifiée. Le poids de la triade ne se dément pas, et les dynamiques actuelles tendent même à conforter, au travers de leurs métropoles, ces centralités historiques. Pourtant l'émergence et les prétentions de centralités secondaires, relais régionaux, semblent faire pencher le monde vers la multipolarité. Se dessine ainsi un réseau où les nœuds sont les centres, et où les centres se définissent dans leur capacité à être des

nœuds. Un réseau fortement hiérarchisé au sommet duquel les États-Unis peuvent apparaître comme un hyper-centre, mais dans lequel une autre réalité s'impose avec force : les centres du monde sont, si ce n'est de plus en plus nombreux, du moins de plus en plus divers, selon les critères choisis. Cela doit nous rappeler que, sur une terre sphérique, la centralité est par définition une construction relative. »

Épreuves orales

Leçon d'histoire générale

Par Alain Bergounioux et Jacques Verger⁵

Cette épreuve s'est déroulée dans les mêmes conditions que les années précédentes (6 h. de préparation, 35 mn. d'exposé, 15 mn. d'interrogation) et bien des remarques déjà faites à son propos restent valables, en sorte qu'on pourra se reporter avec profit aux rapports de ces dernières années. On rappellera cependant avec force, encore une fois, que la leçon d'histoire générale a pour objet de mettre en valeur deux qualités essentielles pour un candidat à l'agrégation d'histoire, à savoir d'une part l'existence d'une culture historique générale, d'autre part une vraie capacité pédagogique.

Le jury est donc particulièrement attentif à trois points. La compréhension d'ensemble du sujet, qui ne doit en négliger aucune dimension. Une connaissance suffisante de l'historiographie, qui permet de tirer parti de la bibliographie disponible. Des aptitudes pédagogiques enfin, tant dans la construction de la leçon que dans sa présentation orale (équilibre et logique du plan, clarté de l'exposition, utilisation judicieuse de la documentation, précision du vocabulaire).

Cette épreuve est parfois redoutée des candidats, mais il est possible de s'y préparer de manière efficace et, cette année encore, d'excellentes notes ont pu être attribuées à des leçons répondant aux attentes du jury (par ex. « Les hilotes de Sparte », « Chrétiens en terre d'Islam de la fin du X^e au milieu du XIII^e siècle », « Le jansénisme en France au XVIII^e siècle » ou « La Palestine depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale »), sans qu'on puisse dire que des sujets réputés a priori « faciles » ou « difficiles » aient nécessairement avantage ou désavantage celles ou ceux qui les avaient tirés.

Revenons plus en détail sur quelques points, qui pourront être utiles aux candidats du concours 2008.

La préparation

Elle commence évidemment avec les premières années d'étude d'histoire. Pendant l'année de l'agrégation proprement dite, il est possible de lire un grand manuel par période pour avoir une idée des événements et des problèmes majeurs, des espaces historiques et de leurs évolutions. Dans cet esprit, il faut également se familiariser avec un atlas historique. Les grandes collections historiques doivent être consultées pour pouvoir être, le moment venu, utilisées à bon escient – notamment la « Nouvelle Clio ». Il faut prendre en compte les ressources de « La Documentation photographique », à la fois pour leurs mises au point informées et pour les documents qui peuvent être utilisés. Il faut enfin se préparer à l'oral tout au long de l'année – notamment en participant aux colles organisées dans les universités. La liste des sujets donnée en annexe est indicative de la diversité des approches choisies (biographies, tableaux, problèmes, etc.) et peut servir de base à l'entraînement des candidats.

Sans doute les lacunes sont-elles inévitables et aucune préparation ne permet d'aborder la totalité des périodes historiques et des domaines de l'histoire. Le jury attire cependant l'attention sur certaines faiblesses observées cette année, notamment en matière d'histoire des idées politiques, d'histoire religieuse, ainsi que d'histoire économique, y compris pour les notions de base.

⁵ Vice-président et président du jury, respectivement inspecteur général de l'Éducation nationale et professeur à l'université de Paris-Sorbonne

La bibliographie

La bibliographie doit faire l'objet d'une attention particulière en respectant les normes de présentation indiquées dans les rapports précédents. Remise au jury, elle doit distinguer les ouvrages généraux sur la période, ceux sur le sujet, puis les ouvrages et les articles spécialisés (y compris ceux de revues scientifiques et pas seulement de bonne vulgarisation comme *L'Histoire*), avec le nom de leurs auteurs, ainsi que les outils de travail (sources et dictionnaires spécialisés). L'indication de l'année de parution est nécessaire et ne doit pas être confondue avec l'année d'impression.

Cette bibliographie doit pouvoir être établie sans perte de temps, en procédant de manière systématique : d'abord les encyclopédies, les dictionnaires historiques et les manuels des grandes collections, voire, pour l'histoire contemporaine, les manuels du lycée, pour avoir les références indispensables. Le jury a disposé des livres utiles sur les tables pour aider les candidats. Ils sont rarement suffisants pour bâtir toute une leçon, mais ils comprennent des bibliographies informées et parfois commentées qui permettent de remonter ensuite à des titres plus spécialisés.

La liste bibliographique remise au jury n'a pas besoin d'être abondante. Les candidats doivent se rappeler que l'inclusion d'un ouvrage implique qu'il ait été utilisé. Le mieux est d'établir un équilibre entre les ouvrages généraux et les ouvrages spécialisés. Les ouvrages généraux permettront d'avoir une vue d'ensemble et un canevas chronologique que le seul recours à des ouvrages spécialisés et difficiles ne permet pas. Mais il est inutile de consulter plusieurs manuels voisins et souvent redondants ; il vaut mieux, une fois le sujet dégrossi en première approche, s'orienter vers des titres plus spécifiques.

La construction de la leçon

L'exercice commence nécessairement par un moment de réflexion, car les leçons d'histoire générale ne sont pas de simples questions de cours pour lesquelles il suffirait de recopier quelques pages de manuels. Le sujet doit donc toujours être lu avec attention, tous les mots pesés et l'orientation éventuellement suggérée par le libellé même identifiée, afin d'éviter le hors sujet ou d'oublier des aspects importants par une lecture trop hâtive ou trop restrictive du sujet. Ainsi, une leçon sur « Les années 68 en Europe » ne concerne pas que la France et la Tchécoslovaquie ! Un sujet sur « Les Portugais à la découverte et à la conquête du monde » demande que l'Inde et ses comptoirs ne soient pas oubliés. « L'économie des Îles britanniques au XVIII^e siècle » implique une réflexion sur la notion de « révolution industrielle » et un rappel des débats historiographiques dont elle est l'enjeu.

Il faut éviter les introductions passe-partout ou artificielles. L'introduction est un moment important, qui doit servir à dégager l'intérêt du sujet, à évoquer les sources disponibles, à présenter une problématique et parfois à mettre en valeur le débat historiographique induit par le libellé. Dans ce dernier cas, les termes de ce débat doivent être aussi clairement explicités que possible. De toute façon, l'introduction doit aboutir à structurer la leçon autour de deux ou trois grandes idées et ne pas se ramener au résumé de lectures nécessairement rapides.

Le plan doit répondre à la problématique dégagée, tout en permettant de traiter le sujet dans sa globalité et en ses différentes dimensions. Les parties doivent être équilibrées. Il est arrivé trop souvent que la troisième partie pâtisse d'une accélération préjudiciable à l'intérêt de l'exposé. La nature des parties doit également faire l'objet d'attention. Trop de questions sont encore réduites à un simple récit événementiel. Un plan chronologique n'empêche pas de mener une approche articulée du thème, mettant en évidence les différents enjeux et dimensions de l'histoire (économie et société, culture et représentation, idéologie). À

l'inverse, si le candidat choisit un plan thématique, les césures chronologiques essentielles ne doivent pas être pour autant occultées. Des sujets a priori larges ont été trop étroitement traités, tels que « La tyrannie en Grèce ancienne », « Alexandre le Grand et les cités grecques », « L'expansion ottomane », « Capétiens et Plantagenets », « Arts et société dans les Provinces Unies au XVII^e siècle », « Les socialistes en Europe depuis 1945 », etc.

Dans une leçon de 35 minutes, il ne faut ni se perdre dans les détails, ni négliger des points importants : ainsi, une leçon sur « les écrivains français durant les guerres de religions » oublie Montaigne et Monluc, une autre sur « le rayonnement des Provinces Unies au XVII^e siècle » néglige le témoignage de la peinture, une autre enfin, consacrée à « Cinéma et société aux États-Unis », n'envisage pas le western comme une composante essentielle de la construction d'un système de valeurs et d'une lecture de l'histoire.

La présentation pédagogique

La plupart des leçons ont montré un réel effort de présentation pédagogique. Le jury a noté des progrès dans l'utilisation du tableau avec l'écriture au tableau des noms propres et des termes techniques. Le temps imparti est le plus souvent respecté. Dans les cas où il manquait cinq à dix minutes, ce défaut aurait généralement pu être évité simplement en donnant un peu plus de concret et de couleurs à des exposés trop secs et trop abstraits.

L'importante banque d'images numérisées (tableaux, monuments, plans, etc.) mise cette année à la disposition des candidats et qui comportait près de 10 000 documents, a été utilisée le plus souvent à bon escient pour illustrer des leçons par des images appropriées. Il faut toutefois préciser qu'elle n'est pas exhaustive, et qu'elle peut être, selon les thèmes, complétée par des ouvrages classiques d'histoire de l'art ou des images provenant des dossiers de la Documentation Photographique, qui, de toute façon, restent précieux par leurs livrets de commentaires.

Il n'y a pas de règles intangibles dans le choix des illustrations et des documents, mais il est clair qu'ils doivent bien être adaptés au sujet et utilisés à bon escient. Ainsi des images du dossier sur la colonisation en Afrique Noire ne peuvent servir à illustrer une leçon sur les « protectorats au Maghreb » ; lorsqu'on traite d'Avignon au XIV^e siècle ou de Lyon au XVIII^e, il faut présenter le plan de la ville dès le début de l'exposé et ne pas hésiter à y revenir ; les sujets dynastiques réclament des généalogies ; les sujets où la part de l'histoire événementielle est importante, peuvent être éclairés par la projection d'une chronologie *ad hoc*, préparée sur transparent, une biographie doit comporter des portraits et des documents sur le personnage, etc. Rappelons que les documents doivent être commentés (même brièvement) pour en montrer l'intérêt particulier. Les candidats doivent donc faire des choix judicieux ; il vaut mieux – le jour de l'oral comme plus tard en classe –, présenter deux ou trois documents appropriés et expliqués que faire défiler à la hâte une série d'images inutiles. Ces documents doivent toujours être montrés à l'ensemble du jury, même si leur commentaire est destiné en priorité à l'interrogateur principal.

L'usage de documents numérisés ne périmé ni le croquis dessiné au tableau, ni l'usage du rétroprojecteur et des transparents, notamment pour les plans de villes, cartes, généalogies etc. ; on peut aussi recourir au stock disponible de cartes murales. De toute façon, les candidats doivent veiller à ce qu'elles soient adaptées au sujet traité, faisant apparaître les frontières de l'époque et les principaux lieux mentionnés dans la leçon.

Enfin, le jury attire l'attention des candidats sur la maîtrise du vocabulaire, notamment institutionnel (par exemple pour les magistratures et assemblées antiques) ou technique (comment parler de la révolution industrielle, si l'on confond la fonte et l'acier ou ignore ce qu'est le coke), pour éviter anachronismes ou imprécisions.

Il vaut mieux ne pas multiplier les mots en langue étrangère, trop souvent écorchés, et

privilégier pour les noms propres, la prononciation française habituelle.

L'entretien avec le jury

Il obéit aux mêmes règles que les années précédentes. Dix minutes sont consacrées à éclaircir des points mal traités dans la leçon, préciser des termes et des notions, évoquer des aspects qui n'avaient pas été vus. L'interrogation est menée par le membre du jury spécialiste de la période. Les cinq minutes restantes donnent lieu à de courtes questions posées par les autres membres du jury dans les autres périodes historiques. Elles sont presque toujours suggérées par le sujet et font écho à la question traitée dans ces autres périodes. Ces questions testent la culture des candidats dans l'esprit de cette épreuve d'histoire générale. La manière d'aborder tel ou tel thème dans l'enseignement peut aussi donner lieu à une question au cours de l'entretien.

Annexe : liste des sujets par période

Histoire ancienne

Le Pharaon au Nouvel Empire
Assurbanipal
La civilisation mycénienne
Les Étoliens
Les hilotes de Sparte
Les concours olympiques antiques
Le banquet en Grèce ancienne
Grecs et Perses de 415 à 386
Chasse et élevage en Grèce ancienne
Les céréales en Grèce ancienne
L'agora de l'Athènes antique
Marseille antique
L'Empire séleucide de 312 à 188
Le culte royal dans le monde grec hellénistique
Délос à l'époque hellénistique
L'année 146 avant notre ère
Rhodes à l'époque hellénistique
Pergame antique
Pétra, capitale des Nabatéens
Hannibal
Le tribunal de la plèbe (époque républicaine)
Caius Marius
Les prêtres de la religion romaine sous la République et le Haut-Empire
Pompei
L'Égypte au temps de Ramsès II
Le papyrus dans le monde antique
La guerre de Troie
La tyrannie en Grèce ancienne
Solon
L'Empire perse sous Cambyse

Le monde grec égéen en 490 avant notre ère
La révolte des Ioniens (498-494 avant notre ère)
Dionysos et le dionysisme dans le monde grec et hellénistique
Le citoyen spartiate à l'époque classique
La vie religieuse à Sparte
Les mystères d'Éleusis à l'époque classique
Les métèques athéniens à l'époque classique
L'asylie dans le monde grec et hellénistique
Les Grecs en Egypte avant la conquête d'Alexandre le Grand
Alexandre le Grand et les cités grecques
Ptolémée II Philadelphe
Le Sénat romain sous la République
Les comices dans la Rome républicaine
Jules César, dictateur
La Palestine de Jésus de Nazareth
Les juifs dans l'Egypte romaine
L'œuvre d'Auguste (28 av. JC-14 apr. JC)
Le culte d'Isis dans les provinces orientales de l'Empire romain

Histoire médiévale

Mahomet
Clovis
Les raids viking en Europe occidentale (IX^e-X^e siècles)
La renaissance carolingienne
Le royaume des Lombards aux VII^e et VIII^e siècles
L'évêque dans les sociétés occidentales (VI^e siècle–fin du IX^e siècle)
Sépulture et mémoire des défunts dans l'Occident médiéval (VI^e-XI^e siècles)
Cordoue à l'époque du califat omeyyade
Modèles et pratiques alimentaires durant le Haut Moyen Âge
Les monastères carolingiens
Otton 1^{er} et la rénovation de l'Empire
L'Allemagne des Ottoniens aux Saliens (936-1125)
La réforme grégorienne (1046-1124)
Cluny sous l'abbatiat d'Hugues de Semur
La France d'Hugues Capet
Al-Andalus et les royaumes chrétiens de la péninsule ibérique (1085-1212)
Châteaux et villages dans l'Europe du Sud (X^e-XII^e siècles)
Les défrichements en Occident (IX^e-XIII^e siècles)
Capétiens et Plantagenêt (1108-1216)
Les cathédrales gothiques (XII^e-XIV^e siècles)
Châteaux et peuplement dans l'Occident méditerranéen (X^e-XII^e siècles)
La conquête normande de l'Angleterre
Jérusalem (de la fin du X^e siècle au milieu du XIII^e siècle)
Le Cid
L'empire khmer à l'époque d'Angkor (fin IX^e siècle–début XII^e siècle)
Prêcher en Occident au XIII^e siècle
Chrétiens en terre d'Islam (fin X^e siècle–milieu XIII^e siècle)
Le pouvoir et ses transformations dans l'Angleterre du XIII^e siècle
Les écoles dans l'Occident médiéval (XIII^e-XV^e siècles)

Se vêtir à la fin du Moyen Âge (XIV^e-XV^e siècles)
Avignon au XIV^e siècle
Les Ciompi
Délinquance, justice et répression en France (frontières actuelles) aux XIV^e et XV^e siècles
Vivre noblement en France (frontières actuelles) aux XIV^e et XV^e siècles
Le commerce occidental en Méditerranée (du début XIV^e siècle au milieu du XV^e siècle)
Les métiers dans les villes à la fin du Moyen Âge
Se marier en Occident à la fin du Moyen Âge
Se prostituer à la fin du Moyen Âge
Les marchands hanséates dans les derniers siècles du Moyen Âge
L'expansion ottomane (1302–1481)
1347-1349 : la peste en Occident
La médecine en Occident aux XIII^e et XIV^e siècles
L'« État bourguignon » de Philippe le Hardi à Charles le Téméraire
Venise vers 1450
Florence sous le gouvernement des Médicis (jusqu'à la mort de Laurent le Magnifique)
Le prince italien au XV^e siècle
Jacques Cœur
Livres et bibliothèques en Occident au XV^e siècle
Jan Van Eyck, témoin de son temps
Le Portugal et la mer au XV^e siècle

Histoire moderne

Les fondements du rayonnement des Provinces-Unies (vers 1610-1672)
Les contestations de l'Église catholique au début du XVI^e siècle
Les écrivains français devant les Guerres de religion de la fin du XVI^e siècle
Économie et société du Brésil du XVI^e au XVIII^e siècles
L'Amérique hispanique, de la conquête au début du XVIII^e siècle
Charles-Quint et les Espagnes
La Péninsule italienne, enjeu des rivalités européennes dans la première moitié du XVI^e siècle
Venise au XVI^e siècle
Le Titien et son temps
Commerçants, corsaires et soldats en Méditerranée au XVI^e siècle
Les Portugais à la découverte et à la conquête du monde
Les conquistadores
Albert Dürer
Les châteaux de François 1^{er}
Calvin
Les questions religieuses dans l'Angleterre du XVI^e siècle
Marie Stuart
La Russie d'Ivan le Terrible et de Boris Godounov
Régents, pensionnaires et stathouders aux Provinces Unies (1590 – 1747)
Arts et société dans les Provinces Unies au XVII^e siècle
La Compagnie de Jésus de la création à la première dissolution
Le Danemark (1660 – 1784)
Montesquieu
Louis XV : l'homme et le roi
Le Portugal de l'avènement de Jean V à la mort de Joseph 1^{er}
Maîtresses et favorites royales des Bourbons (d'Henri IV à Louis XV)

Les Gabriel architectes du roi
La Prusse de Frédéric II
Les métiers et leur organisation dans les villes françaises au XVIII^e siècle
Construire et embellir les villes en France au XVIII^e siècle
Les intendants en France au XVIII^e siècle
Être pape au temps des Lumières : les pontificats de Benoît XIV, Clément XIII et Clément XIV
Monnaie métallique, monnaie papier en France au XVIII^e siècle (avant 1789)
Le jansénisme en France au XVIII^e siècle
Lyon au XVIII^e siècle
Le Royaume de Naples des années 1730 aux années 1780
L'Afrique et la traite : XVI^e-XVIII^e siècles
Antoine Watteau
Moines, nonnes et monastères dans la France du XVIII^e siècle
Les Européens à la découverte du monde au XVIII^e siècle
Innovation et tradition à l'époque de la Régence de Philippe d'Orléans (1715–1723)
L'économie des Iles britanniques au XVIII^e siècle
Les sociétés coloniales des Caraïbes au XVIII^e siècle
William Hogarth et la société anglaise de son temps
Violence et délinquance en France (vers 1720–vers 1770)
Marines et marins en France au XVIII^e siècle
La Nouvelle-France, du milieu du XVII^e siècle à 1763
Le textile en France au XVIII^e siècle : producteurs et consommateurs
Combattre, sur terre et sur mer, de 1740 à 1763
Les transports dans la France du XVIII^e siècle

Histoire contemporaine

Lyon au XIX^e siècle
L'Inde britannique du début du XIX^e siècle jusqu'en 1914
Ouvriers et politique en France du début de la Monarchie de Juillet à 1871
La Méditerranée dans les relations internationales, 1871-1914
Les chemins de fer en France de la Monarchie de Juillet à 1914
Les paysans en Russie du début du XIX^e siècle à 1917
Nationalistes et nationalisme au Japon du milieu du XIX^e siècle à 1941
L'Égypte au XIX^e siècle
L'idée coloniale en Europe de 1815 à 1914
L'industrialisation des États-Unis (1850-1914)
L'unité allemande du Congrès de Vienne à la fin de l'époque bismarckienne
L'urbanisation de l'Europe occidentale de 1815 à 1914
La Papauté et les mutations du siècle (1848-1914)
L'Angleterre victorienne
Proudhon, histoire et mémoire
Les Internationales Ouvrières du XIX^e siècle
Georges Clemenceau
Le syndicalisme en Europe avant la Première Guerre mondiale
L'art en Allemagne de 1919 à 1939
New York du début du XX^e siècle aux années 1970
Les relations franco-américaines de 1917 à 2000
Immigrants et immigrés en France, 1919-1974

Cinéma et société aux États-Unis 1920-1980
Les protectorats français au Maghreb de 1919 à 1956
Le Royaume-Uni et son empire de 1919 à 1970
La Yougoslavie de 1919 à 1992
Albert Camus
La reconstruction de l'Europe occidentale (Royaume-Uni, France, Allemagne occidentale)
après la Seconde Guerre mondiale
La France et l'idée européenne 1919-1992
Les États-Unis et l'Amérique latine depuis 1945
L'opinion publique française pendant la Première Guerre mondiale
Les futuristes italiens
Rome et le fascisme (1922 – 1945)
L'affiche soviétique (des origines à 1941)
La symbolique politique en France au XX^e siècle
Marcel Déat
Auschwitz : Histoire et Mémoire
L'opinion publique des Français sous l'occupation
La libération de l'Europe (1943 – 1946)
La guerre de Corée
Les socialistes en Europe depuis 1945
La « révolution culturelle » chinoise
L'Angleterre des « sixties »
Les « années 1968 » en Europe
Deux penseurs et deux acteurs : Raymond Aron et Jean-Paul Sartre
Penser et construire l'Europe depuis 1947
La Palestine depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale
Les relations franco-russe au XX^e siècle
Les lieux de mémoire dans le Paris contemporain
Être femme en France au XX^e siècle

Explication de documents historiques

Par Joël Cornette et Catherine Virlouvet⁶

Cette épreuve, exigeante, a pour but de révéler à la fois des qualités d'analyse historique et la capacité pédagogique du candidat à transmettre un savoir.

Nous rappelons qu'elle a fait l'objet, l'an dernier, de la part des mêmes auteurs, d'un rapport méthodique et détaillé, rappelant les conseils fondamentaux, regroupés en cinq thématiques permettant d'assurer une prestation orale répondant aux exigences du concours et aux attentes du jury : que faire le jour précédant l'épreuve ? Quelle attitude face au sujet proposé ? Quelles sont les qualités pédagogiques attendues et comment gérer son temps ? Comment mener l'explication ? Comment réagir face aux questions ? Les candidats voudront bien se reporter à ce texte (rapport 2006, p. 195-198).

Aussi, cette année, nous voudrions compléter ce rapport par une série de remarques et de recommandations suscitées par l'écoute des candidats et les défauts principaux relevés au cours des interventions orales du concours 2007.

– Lors du tirage du document, il convient de porter la plus grande attention à l'intitulé du sujet, rédigé par les examinateurs. Ce dernier n'est jamais proposé à titre « décoratif » : tout au contraire, ils constituent la « clé » qui permet le plus souvent de percevoir le sens et l'orientation de l'explication attendue. Ainsi, par exemple, un sujet titré « la desserte des fidèles de la capitale et de la province sous Alexis I^{er} Comnène » est devenu la réforme du clergé, sous prétexte qu'il s'agissait d'extraits de l'édit d'Alexis Comnène sur la réforme du clergé (juin 1107). Ou encore, pour les sujets d'histoire ancienne fondés sur un petit corpus d'inscriptions, c'est l'intitulé qui devait guider le candidat et lui éviter de se perdre dans des considérations sur des formulaires épigraphiques très stéréotypés. Ainsi, la titulature des empereurs n'avait-elle pas à être commentée systématiquement sauf si le libellé du sujet le suggérait.

– Le document en main, il ne faut pas se précipiter sur les livres qui sont proposés sur les tables de la bibliothèque de la Sorbonne : c'est le document qui importe avant tout ! Il faut donc, avant toute chose, prendre le temps de lire et de relire le (ou les) document(s). L'épreuve réclame une analyse précise du document, sa nature, son auteur, son contenu, etc. C'est dans le document lui-même que le candidat découvrira les réponses à ces questions et non dans de multiples études qui risquent de le conduire à un hors-sujet, ou de transformer l'explication précise qui est attendue en une pseudo-dissertation. Il faut donc à tout prix éviter de se perdre dans la bibliographie. Celle-ci doit venir en appoint de connaissances que le candidat est censé avoir acquises au cours de son année de préparation. Or, même pour les « anciennes » questions, on a encore constaté que les données élémentaires de l'histoire de l'empire romain aussi bien celle de l'histoire du XIX^e siècle dans les pays aux programmes étaient trop souvent ignorées. Il faut donc insister sur l'ampleur de la préparation nécessaire en amont. Mais le jour de l'épreuve, l'essentiel des remarques, des informations, des analyses proviennent de la source qui est proposée à l'analyse. Et c'est là, du reste, dans cette analyse précise du document, la qualité première qui est attendue d'un apprenti historien.

– Pour autant, les livres proposés à la disposition du candidat ne sont nullement inutiles. Tout au contraire. Il faut notamment recourir intensivement aux ouvrages placés en usuels dans la

⁶ Vice-présidents du jury et professeurs respectivement aux universités de Paris–VIII et Aix-Marseille–I

bibliothèque. Pour la question d'histoire ancienne, la *Bibliographie analytique de l'Afrique antique*, mise à la disposition des candidats, a été très sous-utilisée. On ne saurait trop recommander d'utiliser les dictionnaires pour situer un événement, identifier un personnage, définir une institution : le duc d'Aumale, par exemple, qu'un candidat a été incapable de définir ou, pire encore, le duc de Bourgogne. Nous rappelons que la Grande Encyclopédie Larousse du XIX^e siècle et l'Encyclopédie du XX^e siècle, mines d'informations, sont en libre consultation à la bibliothèque. Il s'agit d'être soi-même curieux face au document à commenter : qui sont les personnages cités ? Où se trouvent les lieux mentionnés ? Quel est le contexte de la période ? Ainsi, tel commentaire sur « Jean Jaurès interpelle le gouvernement sur la crise agricole » supposait de connaître les idées de Jaurès en matière de politique agricole et de se demander qui était le chef du gouvernement auquel il s'adressait.

– Au moment de l'épreuve, il est inutile de passer un long moment à commenter le plan en introduction quand celui-ci est déjà affiché sur le tableau destiné à cet effet. Il faut porter une grande attention à ce qui est écrit sur le dit tableau : trop de candidats commettent des fautes grossières (par exemple « l'harangue ») ou écrivent incorrectement (par exemple, « Les nécessités d'1 renouveau », « la création d'1 corps spécifique »). Certains candidats oublient aussi le plan inscrit sur le tableau dans le déroulement de l'exposé, ce qui fait perdre au jury le fil du déroulement de l'explication.

– Il convient de porter une grande attention à l'équilibre des parties : beaucoup de candidats consacrent un trop long moment à la première partie (souvent plus de dix minutes), ce qui déséquilibre l'ensemble de l'explication, réduisant la troisième partie à une ou deux minutes, et la conclusion à une phrase...

- Quand un dossier est composé de plusieurs documents, il convient d'accorder son attention à tous les documents : un candidat, par exemple, a sous-évalué l'importance d'une gravure accompagnant un texte, la gravure d'un almanach, qui a été à peine commentée. Lorsque les documents figurés sont là en simple complément du document principal, cela est précisé noir sur blanc sur le dossier à commenter. Dans le cas contraire, ces sources graphiques et iconographiques ont le même statut que les sources écrites et doivent faire l'objet d'une analyse aussi fouillée.

– Ne pas oublier de contextualiser le document ; il faut aussi, bien évidemment, porter une grande attention à la nature du document, ce qu'il permet, ce qu'il ne permet pas, identifier et définir l'auteur et le public (à qui s'adresse le document et dans quelles conditions, etc).

– Il ne faut pas hésiter à utiliser des transparents, très utiles et très pédagogiques pour dessiner une carte, construire un croquis, élaborer une généalogie ou un tableau explicatif. A ce propos, il faut rappeler que toute carte suppose l'indication d'une échelle et de l'orientation. Il n'est pas toujours utile, en revanche, de projeter sur transparent de longues listes écrites de dates et d'événements.

- Il faut savoir se détacher de ses notes : certains candidats se contentent de lire, les yeux rivés sur leur feuille, dans un débit beaucoup trop rapide. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un concours de recrutement de futurs enseignants et que les qualités pédagogiques de transmission d'un savoir font évidemment partie du jugement que porte le jury sur la prestation d'ensemble d'un candidat.

– Il ne faut pas hésiter à aller inscrire sur le tableau les termes difficiles ou les noms propres, de manière méthodique (en colonnes par exemple), et non dans le plus grand désordre.

- Certains candidats ont pu être déconcertés par la variété des documents proposés. Une partie des leçons étaient ainsi composées d'une juxtaposition de textes et d'images, voire simplement d'un ensemble d'images (tableaux, miniatures, gravures, dessins, affiches...) ou de documents archéologiques (plans de monuments, élévations...), numismatiques (sceaux, monnaies). Elles ont souvent été réussies, car la majorité des candidats semble avoir intégré les principes fondamentaux de l'explication iconographique qui forme, il est vrai, dans

l'enseignement secondaire, une part importante du travail avec les élèves. Certains d'entre eux – mais ce ne fut pas le cas de tous – ont pu ainsi faire montre d'une réelle aisance, parlant sans note ou presque, à côté du rétroprojecteur, commentant avec précision les détails des images, parfois nombreuses, qui leur avaient été fournies. Lorsque textes et images voisinent, il faut bien sûr se rappeler qu'ils sont à commenter également et à mettre en rapport entre eux dans la mesure du possible. En revanche, les textes de nature littéraire, qui ont été nombreux, ont été en général moins bien traités. Les candidats négligent souvent, en effet, de se renseigner avec soin sur le passage étudié ainsi que sur sa place dans l'ouvrage dont il est extrait, ou encore sur la place de l'œuvre étudiée dans la production de l'auteur envisagé. Ils semblent, ensuite, oublier qu'ils doivent faire une explication *historique* et que le jury attend qu'à travers les points essentiels du texte, soient analysées les grandes évolutions liées aux programmes étudiés. La tirade de Chrysale dans *Les femmes savantes* appelait ainsi naturellement un développement, même rapide, sur les institutions vouées à l'éducation des femmes. Le candidat ne peut donc se contenter de décrypter les points obscurs du texte et encore moins d'en faire une simple paraphrase. Même s'il a existé des courants littéraires, au XVII^e siècle comme au XIX^e, qui se vouaient à la description de la réalité, les candidats doivent cependant prendre garde à ne pas céder à l'illusion réaliste qui ferait des textes de fictions de simples reflets des situations historiques. Les auteurs de théâtre ou de romans, en particulier, déploient au fil des pages des stratégies narratives qui peuvent expliquer une partie des actions décrites et ils sont souvent guidés par des positions idéologiques précises dont le jury attend du candidat qu'il les mette au jour. Il n'était pas non plus anormal d'attendre des candidats qu'ils connaissent les principales formes littéraires des époques étudiées. En ce qui concerne la question d'histoire moderne, la connaissance des pratiques de la sociabilité artistique (peintres, auteurs, musiciens...) était pleinement dans le sujet.

– Il convient de se préparer aux questions qui suivent l'explication. Trop de candidats paraissent démotivés au moment des questions, comme si toute leur énergie avait été dépensée pour la seule explication du document. Nous rappelons qu'après l'exposé de 25 minutes, 20 minutes sont consacrées à une série de questions (15 minutes par l'examineur spécialiste de la période sur laquelle porte le document, 5 par les autres examinateurs). Il convient donc, pendant les six heures de la préparation, de constituer des fiches qui permettront de répondre aux questions (qui sont le plus souvent liées directement au document, qui approfondissent un élément de l'exposé trop rapidement traité, ou qui rectifient une erreur ou une imprécision).

Liste des documents proposés

Histoire ancienne

1. **L'activité du légat de Numidie** (10 inscriptions relatives à Anicius Faustus).
2. **Lettre de Constantin à des évêques numides (5 février 330)**, trad. J.-L. Maier, *Le dossier du donatisme I*, p. 247-252.
3. **Les émeutes antichrétiennes de Calama en 408** (Augustin, *Lettres*, XC et XCI, trad. Chr. Hamdoune).
4. **Les Baquates et les autorités romaines de Tingitane** (7 inscriptions de « *arae pacis* » de Volubilis).
5. **L'exploitation des ressources de la mer** (une carte du littoral tunisien, un plan de l'usine de Nabeul, trois mosaïques : El Alia, Sousse, *Fundus Bassianus*, et trois courts extraits de la

Notitia Dignitatum, Occ., XI, 64, 69, 70, de Pline, *H. N.*, IX, 60, 69 et XXXI, 67 et de Strabon, XVII, 3, 16-18).

6. Les représentations de l'Afrique dans le monnayage impérial (9 monnaies : types *Africa*, *Mauretania* et *Adventus Africae* d'Hadrien, *Africa* de Septime Sévère, *Felix adventus Augg. nn.* de Maximien).

7. Apulée à Carthage (*Florides*, XVI et XVIII).

8. Les vétérans de Lambèse à l'époque sévérienne (une liste militaire, *CIL*, VIII, 2618, 7 épitaphes, 5 dédicaces).

9. Une famille de notables à Cuicul au II^e s. p. C. (9 inscriptions concernant *C. Iulius Crescens*).

10. Les Capitales dans les cités africaines (4 plans : *Thamugadi*, *Thugga*, *Numluli*, *Volubilis* et leurs dédicaces pour les trois derniers).

11. Aspects de l'administration provinciale au Bas-Empire (*CIL*, VIII, 17896 et extraits de la *Notitia Dignitatum* relatifs à l'Afrique).

12. Les Actes de saint Gallonius, trad. S. Lancel légèrement modifiée.

13. L'échec de la révolution africaine (Hérodien, VII, 8, 3-5 et 9 ; VII, 9, 1-11).

14. Les Antistii à Thibilis (plan de la *domus*, représentation de l'autel au génie, 5 inscriptions).

15. Le culte de Saturne à Theveste (plan du *sacrum*, statuette, *AE*, 1933, 233 et 7 ex-voto d'Henchir Rohban).

16. Les curateurs et les cités (III^e-IV^e s.) : *AE*, 1962, 184 ; *CIL*, VIII, 2588b ; VIII, 51, VIII, 2661 et 2660 ; *ILAlg II*, 3596 et 7859 ; *AE*, 1975, 873.

17. Les activités de la troisième légion Auguste dans la région de *Mascula* (inscriptions des bénéficiaires de *Vazaivi* et deux inscriptions d'*Aquae Flauianae* d'époque sévérienne).

18. Les valeurs de la civilisation municipale : 5 inscriptions : *ILAlg I*, 2207 (*CLE* 511), 2131 et 2209 (*CLE* 1963), *CIL*, VIII, 20758 (= *CLE* 518), *CIL*, VIII, 27505, *AE*, 2004, 1802.

19. Les thermes de Madaure : 6 inscriptions et trois plans.

20. Donatistes et catholiques en Maurétanie (Optat de Milev, II, 16-18 ; *Actes de la Conférence de Carthage*, I, 135, 143, 188-190, 203-204 ; inscription : *AE*, 1899, 160).

21. Le culte de sainte Salsa à Tipasa (extrait de la *Passion*, *CIL*, VIII, 20914, plan de la nécropole).

22. Les problèmes de ravitaillement des cités (9 inscriptions et *Digeste*, XLVIII, 2, 12-3).

23. Optat et les démarches des donatistes (*Traité contre les donatistes*, I, 22-28, trad. M. Labrousse).

24. Les troubles de 70 en Afrique proconsulaire (Tacite, *Histoires*, IV, 49-51)

25. L'échec des accusations donatistes en 313-315 (Optat de Milev, *Traité contre les donatistes*, I, 26-27).

26. Les citoyens de Madaure et leur « petite patrie » : Apulée, *Apologie*, 24 ; *Inscriptions latines de l'Algérie*, I, 2115, 2130, 2121, 2152, 2209, 2107 : *AE*, 1931, 41.

27. Une famille sénatoriale africaine au Haut-Empire : *CIL* VIII, 7049, 2392, 2742 ; *AE* 1969-70, 692 ; *AE* 1920, 30 ; ILS 6022 ; *AE* 1989, 892.

28. La Maison d'Icarios (ou « des Laberii ») à Uthina (Oudna) : plan de la maison, mosaïque du don de la vigne, mosaïque avec scène de chasse et don de la vigne, mosaïque avec scènes de la vie rurale (*Monuments et Mémoires. Fondation Eugène Piot*, III, 1896, planche XX ; M. Blanchard-Lemée, M. Ennaïfer, H. et L. Slim, *Sols de l'Afrique romaine*, Paris, 1995, fig. 73, 74, 125).

29. Le culte impérial à Cuicul au Haut-Empire : *ILAlg II*, 3, n° 7798-7799, 7678, 7905, 7839, 7824 ; plan et photo du temple de la *Gens Septimia Aurelia*, et plan de Cuicul localisant le temple et son environnement (L. Leschi, *Djémila, antique Cuicul*, Alger, 1953).

30. L'intégration des tribus en Afrique Proconsulaire au Haut-Empire : le cas des

- Musulames** : *ILT* 1653 ; *AE* 1980, 971 ; *ILAlg* I, n° 2939 bis et 3992 ; *AE* 1913, 157 ; *CIL* VIII, 11451 et 23246 ; *CIL* VIII, 4879.
- 31. Le culte de Mercure en Afrique** : *CIL*, VIII, 12006-12007, 12001, 23991,17837 ; *ILAlg* II, 3, 7569 ; *ILAlg* II, 1, 493-494 ; *AE*, 1968, 645-646 ; *ILAlg* I, 2060 ; *CIL* VIII, 22845 ; statue de Mercure (L. Leschi, *Algérie antique*, Paris, 1952).
- 32. Le problème maure en Maurétanie au III^e siècle** : *AE* 1995, 1790 ; *AE*, 1966, 597 ; *CIL* VIII, 9158 ; *CIL* VIII, 20287 ; *CIL* VIII, 9045 ; *CIL* VIII, 21000 et *AE* 1954, 136 ; *CIL* VIII, 9047 ; *CIL* VIII, 21486 ; *ILS* 8959.
- 33. Le théâtre en Afrique romaine** : *AE* 1941, 46 ; saint Augustin, *Confessions*, III, 2, 2-4 ; saint Augustin, *Sermon Denis* 17, VII-IX ; Plan et photo du théâtre de Timgad (C. Courtois, *Timgad, antique Thamugadi*, Alger, 1951, p. 36-37).
- 34. Le culte de Cybèle en Afrique** : *AE* 1961, 201 ; *CIL* VIII, 23401, 24521 ; *IRT*, 567 ; saint Augustin, *Cité de Dieu*, II, 4.
- 35. La surveillance des confins sahariens de la Numidie** : *CIL* VIII 2486 et 2496 ; *AE* 1946, 38 ; *AE* 1948, 209 ; *CIL* VIII, 2482, *AE* 1946, 39 ; saint Augustin, *Lettre* 220, 3 et 7 ; carte de la frontière méridionale de la Numidie occidentale et de la Maurétanie orientale au Bas-Empire.
- 36. Constantin et les Africains** : Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, X, 6, 1-5 ; *Code Théodosien*, XII, 1, 7 ; *CIL* VIII, 1179 ; *Code Théodosien*, XI, 7, 4 et XIII, 5, 2 ; *Code Justinien*, XI,63,1.
- 37. Carthage, une capitale provinciale au Bas-Empire** : *Expositio totius mundi et gentium*, LXI ; Salvien, *Du gouvernement de Dieu*, VII, 66-68 ; *CIL* VIII, 12522 ; *CIL* VIII, 24588 ; *Code Théodosien*, XIV, 25 ; plan de Carthage dans l'Antiquité tardive (L. Ennabli, *Carthage, une métropole chrétienne du IV^e à la fin du VII^e siècle*, Paris, 1997).
- 38. La vie municipale dans une cité d'Afrique au IV^e siècle : Abthugni** : Optat de Milève, *Traité contre les donatistes*, I, 27 ; *Actes du procès en justification de l'évêque Félix d'Abthugni*, 1-4 ; *AE* 1995, 655 ; *AE* 1991, 1643-1644.
- 39. Un grand notable africain de la fin du IV^e siècle et son fils : Romanianus de Thagaste** : saint Augustin, *Contre les Académiciens*, I, 1-2 et II, 3 ; *Lettre* 32 de la correspondance de saint Augustin (Paulin de Nole à Romanianus).
- 40. Le débat religieux entre Africains vers 390** : *Lettres* 16 et 17 de la correspondance de saint Augustin.
- 41. Les problèmes suscités par l'interdiction du paganisme en Afrique (399)** : saint Augustin, *Lettre* 50 ; *Code Théodosien*, XVI, 10, 18 ; saint Augustin, *Sermon* 62, 17-19 ; saint Augustin, *Cité de Dieu*, XVIII, 53-54.
- 42. Les prêtres provinciaux africains sous le règne d'Honorius** : *Code Théodosien*, XII, 1, 145 ; XII, 1, 174 ; XII, 1, 176 ; XVI, 10, 20.
- 43. Crise en Tripolitaine vers 364-367** : Ammien Marcellin, *Histoire*, XXVIII, 6, 5-16.
- 44. La fin de la révolte de Firmus en Maurétanie Césarienne (375)** : Ammien Marcellin, *Histoire*, livre XXIX, 5, 40-56.
- 45. L'Afrique au temps de Gildon (397-398)** : Claudien, *Guerre contre Gildon*, 67-79, 86-87, 94-101, 113-117, 127-128, 132-139, 144-147, 152-159, 161-162, 189-199, 215-218, 330-337, 339-343 ; Claudien, *Sur le consulat de Stilicon*, I, 248-258 et 351-362.
- 46. Romains et Maures aux confins de l'Afrique romaine dans l'Antiquité tardive** : saint Augustin, *Lettre* 199, XII, 46 ; *Lettre* 46, 1-2, 5, 12-13 ; *Code Théodosien*, VII, 15, 1 ; *Actes du concile de Carthage de 397* (éd. C. Munier, *Concilia Africae*, CCL, t. 149, 1974, p. 45) ; *CIL* VIII, 22763).
- 47. Un évêque donatiste : Optat de Timgad** : saint Augustin, *Contre les lettres de Pétilien*, I, XXIV, 26 ; II, XXIII, 53 ; II, LXXXIII, 184 ; *Lettre* 76, 3 ; *AE* 1967, 582 ; plans de la « basilique donatiste » de Timgad (C. Courtois, *Timgad, antique Thamugadi*, Alger, 1951, p.

73 ; I. Gui et N. Duval, *Basiliques chrétiennes d'Afrique du Nord*, I, 2, Paris, 1992, p. 132 et p. 126).

48. La conférence de Carthage en 411 : *Actes de la conférence de Carthage*, III, 22-30 et 33-36.

49. Les églises d'Hippone au temps d'Augustin : saint Augustin, *Lettre 99* ; *Cité de Dieu*, XXII, 8, 22 ; Plans et reconstitution du « quartier chrétien » et de la basilique d'Hippone (I. Gui et N. Duval, *Basiliques chrétiennes d'Afrique du Nord*, I, 2, Paris, 1992, p. 180-181).

50. La mémoire et le culte de saint Cyprien en Afrique : saint Augustin, *Sermon 310* ; *Sermon 311*, 5-6 ; *Lettre 93*, 39-41.

Histoire médiévale

1. Deux portraits de Nicéphore Botaneiatès devenu empereur (*Nicephori Bryennii historiarum libri quattuor*, Introd., texte, trad. et notes par P. G. Gautier (CFHB, 9), Bruxelles, 1975; *Miguel Atalíates, Historia*, Introducción, edición, traducción y comentario de Im. Perez Martin, Madrid, 2002, p. 196-197).

2. L'armée des frontières en action (G. Dagron – H. Mihaescu, *Le traité sur la guérilla de l'empereur Nicéphore Phocas* (Le monde byzantin), Paris, 1986, p. 50-54).

3. Le moine Georges vend son couvent à un stratège de l'Hellade (P. Lemerle *et al.*, *Actes de Lavra 1*, Paris 1970, n° 25, p. 173-176).

4. Les rapports de Michel Psellos, charistiaire, avec le juge de l'Opsikion Zômas (Michel Psellos (*Mesainônikè Bibliothèkè*), éd. C. Sathas, t. V, Paris 1876, p. 263-265 et 483-484).

5. Canons du concile de Nicée II (787) relatifs aux moines et monastères (trad. par P.-P. Joannou, *Discipline générale antique (II^e-IX^e s.)*, t. I-1, *Les canons des conciles œcuméniques*, Grottaferrata (Rome), 1962).

6. La carrière de Philarète Brachamios d'après ses sceaux et Michel le Syrien (J.-Cl. Cheynet – J.-F. Vannier, *Études prosopographiques*, Byzantina Sorbonensia 5, Paris 1986, p. 66-73 ; *Chronique de Michel le Syrien, Patriarche Jacobite d'Antioche (1166-1199)*, éd. J.-B. Chabot, Paris 1905-1910, réimp. Bruxelles 1963, p. 173).

7. Listes des laïcs présents au synode des Blachernes (1094/1095) et à celui du Grand Palais de mars 1166 (P. Gautier, « Le synode des Blachernes (fin 1094). Étude prosopographique », *REB*, 29, 1971, p. 217-218 et P. Magdalino, *The Empire of Manuel I Komnenos (1143-1180)*, Cambridge, 1993, p. 505-507).

8. Le sort de la population de Thessalonique prise par les Normands (1185) (*Thessalonique. Chroniques d'une ville prise* (Eustathe de Thessalonique), textes présentés et trad. du grec par P. Odorico, Toulouse 2005, p. 228-233).

9. Anne Comnène assiste aux derniers instants de son père Alexis (*Georges et Dèmétrios Tornikès, Lettres et Discours*, éd. J. Darrouzès (Le Monde byzantin), Paris, 1970, p. 265-269).

10. Du danger d'exercer une fonction fiscale (G. G. Litavrin, *Sovety i rasskazy Kekavmena (Cecaumeni consilia et narrationes)*, Moscou, 1972, p. 39-40 [Conseils et récits]).

11. Le moine Athanase rencontre Michel Maléinos, Nicéphore et Léon Phocas (J. Noret éd., *Vitae duae antiquae sancti Athanasii Athonitae*, Corpus Christianorum. Series graeca 9, Leuven 1982, Vie B, § 8, 9 et 11).

12. La justice de l'empereur Théophile (*Ioannis Scylitzae Synopsis Historiarum*, éd. I. Thurn (CFHB, 5), Berlin–New York 1973, p. 51-52. Trad. fr. B. Flusin et annot. J.-Cl. Cheynet, *Empereurs de Constantinople* (Réalités byzantines, 8), Paris, 2003, p. 49-52).

13. Les dernières années du règne de Basile II et le règne de Constantin VIII vus par un chroniqueur oriental (*Histoire de Yahyá ibn-Sa'id al-Antaki, Continuateur de Sa'id ibn-Bitríq*, éd. par I. Kratchovsky, trad. fr. annotée par Fr. Micheau et G. Troupeau, *PO*, 47,

fasc. 4, Turnhout, 1997, p. 469-471, 481-483).

14. Le conflit entre l'empereur Léon VI et le patriarche Nicolas Mystikos (*Vie d'Euthyme le Patriarche*, éd. P. Karlin-Hayter, chap. 12, p. 76-83).

15. Les hommes et les cadeaux mobilisés pour l'expédition de Langobardie (934-935) (*De Cerimoniis*, éd. J. Haldon, Travaux et Mémoires, 13, 2000, p. 213-215).

16. Contestation de propriété entre Lavra et des pronoiâires (Acte du duc de Thessalonique, Jean Kontostéphanos (novembre 1162), Archives de l'Athos, *Lavra I*, éd. P. Lemerle et al., Paris 1970, n° 64).

17. Lettre de Michel Psellos au juge Pséphas (Michel Psellos (*Mesainônikè Bibliothèkè*), éd. C. Sathas, t. V, Paris 1876, p. 263-265 et 483-484).

18. Le bilan du règne de Monomaque et sa succession (*Ioannis Scylitzae Synopsis Historiarum*, éd. I. Thurn (CFHB, 5), Berlin–New York 1973, p. 476-478 ; trad. fr. B. Flusin et annot. J.-Cl. Cheynet, *Empereurs de Constantinople*, (Réalités byzantines, 8), Paris, 2003, p. 392-394).

19. Le service du génikon (N. Oïkonomidès, *Les listes de préséance byzantines des IX^e et X^e siècles*. Introd., texte, trad. et commentaire (Le Monde byzantin), Paris, 1972, p. 101-102 et 113-115 ; *Studies in Byzantine Sigillography*, t. 8, 2003, p. 92, 94-95, et t. 9, 2006, p. 215, 217).

20. Les débuts de la révolte de Bardas Sklèros et ses causes (*Ioannis Scylitzae Synopsis Historiarum*, éd. I. Thurn (CFHB, 5), Berlin–New York 1973, p. 314-318. Trad. fr. B. Flusin et annot. J.-Cl. Cheynet, *Empereurs de Constantinople*, (Réalités byzantines, 8), Paris, 2003, p. 263-266).

21. Les biens d'Isaac Comnène légués au monastère de la Kosmosotira d'après le typikon (Typikon de la Kosmosoteira, éd. L. Petit, *IRAİK*, 1908, p. 37-38).

22. L'organisation de la vie monastique selon Théodore Stoudite (Théodore Stoudite, *Les Grandes Catéchèses (Livre I) ; les épigrammes (I-XXIX)*, précédées d'une étude de Julien Leroy sur le monachisme stoudite. Présentation, traduction et notes par Florence de Montleau, Abbaye de Bellefontaine, 2002 (Spiritualité orientale 79).

23. La réglementation des métiers de bouche à Constantinople (Livre de l'éparque) (J. Koder, *Das Eparchenbuch Leons des Weisen* (CFHB, 33), Vienne, 1991, p. 118-120 et 122-126).

24. Les jeunes années de sainte Théodôra et sa migration à Thessalonique (*Vie de Sainte Théodora*, éd. Paschalidès, Thessalonique 1991, p. 76-84).

25. Le patriarche Nicolas Chrysobergès unit par épidosis à Lavra le couvent de Gomatou (d'après P. Lemerle et al., *Actes de Lavra 1*, Paris 1970, n° 8, p. 115-118).

26. Le travail agricole dans les champs byzantins (extraits de la loi agraire, W. Ashburner, « The Farmer's Law », *Journal of Hellenic Studies* 39, 1910, p. 97-98 et 105 ; un araire byzantin, Octateuque, monastère de Vatopédi, manuscrit 620, folio 384 recto ; scènes de la vie rurale, Ménologe, monastère d'Ésphigménou, manuscrit 14, folio 386 recto et verso).

27. Les bateaux des monastères athonites (acte d'Iviron n° 6, éd. J. Lefort, N. Oïkonomidès, D. Papachryssantou, H. Metreveli, *Actes d'Iviron, I, Des origines au milieu du XI^e siècle*, Paris 1985 (Archives de l'Athos 14), p. 138-139 ; acte du Prôtaton n° 8, éd. D. Papachryssantou, *Actes du Prôtaton*, Paris 1975 (Archives de l'Athos 7), p. 226-227 ; acte de Lavra n° 55, éd. P. Lemerle, A. Guillou, N. Svoronos, D. Papachryssantou, *Actes de Lavra, première partie, des origines à 1204*, Paris 1970 (Archives de l'Athos 5), p. 285-287).

28. Les fabricants de cierges de Constantinople d'après le Livre de l'Éparque (Livre de l'Éparque, c. 11, J. Koder, *Das Eparchenbuch Leons des Weisen, Einführung, Edition, Übersetzung und Indices*, Vienne 1991 (Corpus Fontium Historiæ Byzantinæ, Series Vindobonensis 23), p. 113-116).

29. La charistikè (théorie et pratique) (Concession du monastère de Saint-Pierre de Tarente

en *charistikè*, éd. F. Trinchera, *Syllabus Graecarum membranarum*, Naples 1865, n° 10, p. 9 ; lettre de Michel Psellos concernant Mèdikion, éd. K. Sathas, *Bibliothèque médiévale*, t. 5, Athènes 1876, n° 29, p. 263-265 ; extrait du réquisitoire de Jean d'Antioche, éd. P. Gautier, « Réquisitoire du patriarche Jean d'Antioche contre le charisticariat », *Revue des Études Byzantines* 33, 1975, p. 109-111 et 115-117).

30. La *charistikè* d'après Jean d'Antioche (éd. P. Gautier, « Réquisitoire du patriarche Jean d'Antioche contre le charisticariat », *Revue des Études Byzantines* 33, 1975, p. 107-111, 115-119, 125-127).

31. Chrysobulle d'Alexis Comnène en faveur de Lavra (août 1084) (*Actes de Lavra*, éd. P. Lemerle, A. Guillou, N. Svoronos, D. Papachrysantou, t. 1 : *Des origines à 1204*, Paris 1970 (Archives de l'Athos 5), n° 46, p. 250-251).

32. La desserte des fidèles de la capitale et de province sous Alexis I^{er} Comnène (P. Gautier, « L'édit d'Alexis I^{er} Comnène sur la réforme du clergé », *Revue des Études Byzantines* 31, 1973, p. 191-195 et 199).

33. Instruments de travail et façons agricoles (extraits de la loi agraire, W. Ashburner, « The Farmer's Law », *Journal of Hellenic Studies* 39, 1910, p. 99, 100 et 102 ; évangiles à peintures, Paris, manuscrit grec 74, folio 39 verso ; homélies de Grégoire de Nazianze, monastère Saint-Pantéléèmôn, manuscrit 6, folio 37 recto et verso).

34. Qualité et valeur de la terre selon les traités de géométrie du fisc (*Géométries du fisc byzantin*, éd., trad. et commentaire J. Lefort, R. Bondoux, J.-Cl. Cheynet, J.-P. Grémois, V. Kravari, Paris 1991 (Réalités byzantines 4), p. 41 et 63).

35. Léon VI et l'implantation locale des hauts fonctionnaires (nouvelles XXIII et LXXXIV, éd. P. Noailles et A. Dain, *Les nouvelles de Léon VI le Sage*, Paris 1944, p. 91-93 et 283-285).

36. L'évêque dans la cité (Vie de David, Syméon et Georges de Mytilène, éd. J. van den Gheyn, *Acta Graeca SS. Davidis, Symeonis et Georgii Mitylenae in insula Lesbo*, *Analecta Bollandiana* 18, 1899, p. 250-254).

37. Acte de vente de la veuve de Dèmètrios Tzagatsès et de ses enfants (Acte de Lavra n° 1, éd. P. Lemerle, A. Guillou, N. Svoronos, D. Papachrysantou, *Actes de Lavra, première partie, des origines à 1204*, Paris 1970 (Archives de l'Athos V), p. 89-90)

38. Contestation au sein d'un village (Acte de Patmos n° 23, éd. F. Miklosich, J. Müller, *Acta et diplomata graeca Medii Aevi sacra et profana*, t. 6, Vienne 1890, p. 95-99)

39. Un soldat aisé du thème des Anatoliques (Vie de Luc le Stylite, éd. H. Delehay, *Les Saints Stylites*, Bruxelles 1923 (Subsidia Hagiographica 10), p. 199-202 et 204)

40. Basile II et les monastères villageois (nouvelle de 996, éd. N. Svoronos, *Les nouvelles des empereurs macédoniens concernant la terre et les stratiotes*, Athènes 1994, p. 208-212).

41. Exemption fiscale et garanties d'indépendance en faveur du monastère Saint-Nicolas de Monopoli (sigillion d'Argyros, 1054, éd. F. Trinchera, *Syllabus graecarum membranarum...*, Naples 1985, n° 42, p. 53-55).

42. Basile II et l'application de la législation des Macédoniens (nouvelle de 996, I, II, IV et VI, éd. N. Svoronos, *Les nouvelles des empereurs macédoniens concernant la terre et les stratiotes*, Athènes 1994, p. 204-214).

43. La situation des campagnes byzantines à la fin du X^e siècle vue par Basile II (nouvelle de 996, prologue, éd. N. Svoronos, *Les nouvelles des empereurs macédoniens concernant la terre et les stratiotes*, Athènes 1994, p. 200-204).

44. Législation de Léon VI sur les rivages et les droits de pêche (nouvelles LVI, LVII, CII, CIII, éd. P. Noailles, A. Dain, *Les nouvelles de Léon VI le Sage*, Paris 1944, p. 213-217 et 335-341).

45. Un villageois particulier de Paphlagonie au VIII^e siècle : Philarète le Miséricordieux (Vie de Philarète le Miséricordieux, éd. L. Ryden, *The Life of St Philaretos the Merciful, written by his grandson Niketas*, Uppsala 2002 (Studia Byzantina Upsaliensia 8), p. 60, 62-72,

77-78).

46. Don à un fonctionnaire et propriétaire foncier local des impôts dus par des paysans en récompense de services rendus (*sigillion* de 1045, éd. J. Lefort, J.-M. Martin, *Le sigillion* du catépan d'Italie Eustathe Palatinos pour le juge Byzantios (décembre 1045), *Mélanges de l'École Française de Rome* 98, 1986, p. 525-542).

47. Testament de la nonne Marie (extraits) (Acte d'Iviron n° 47, éd. J. Lefort, N. Oikonomidès, D. Papachryssantou, V. Kravari, H. Metreveli, *Actes d'Iviron*, 2, *Du milieu du XI^e siècle à 1204*, Paris 1990 (Archives de l'Athos XVI), n° 47, p. 178-183)

48. La ville de Thessalonique au début du X^e siècle vue par Jean Kaminiatès (Jean Kaminiatès, *De expugnatione Thessalonicae*, éd. G. Böhling, Berlin–New York 1973 (Corpus Fontium Historiae Byzantinae, Series Berolinensis, IV), p. 5-11).

49. Extraits d'un traité fiscal du XI^e siècle (éd. J. Karagannopoulos, « Fragmente aus dem *Vademecum* eines byzantinischen Finanzbeamten », *Polychronion, Festschrift Franz Dölger zum 75. Geburtstag*, Heidelberg 1966, p. 321-324).

Histoire moderne

1. La vie d'un noble français au XVII^e siècle – Mémoires d'Isaac Dumont de Bostaquet, gentilhomme normand, éd. présentée et annotée par Michel Richard, Paris, Mercure de France, 1968, p. 27-30

2. Les ordres de chevalerie en Espagne : le témoignage de la comtesse d'Aulnoy – La cour et la ville de Madrid vers la fin du XVII^e siècle. Relation du voyage d'Espagne par la comtesse d'Aulnoy, éd Mme B. Carey, t. 1, Paris, 1874, p. 206-209.

3. Le clergé anglais vu par Claude Jordan – Claude Jordan, Voyages Historiques de l'Europe, tome IV, Paris, 1694, p. 62-71

4. La stratification sociale en ville, au sein du Tiers État, selon Charles Loyseau – Charles Loyseau, Traité des Ordres et simples dignités, Chapitre VIII. Des Ordres du tiers Estat, Paris, éd de 1640, p. 92-100.

5. La situation des Morisques en Espagne au début du XVII^e siècle. Le témoignage de Barthélemy Joly – Barthélemy Joly, « Voyage en Espagne (1603-1604) », *Revue Hispanique*, t. XX, 1909, p. 522-525.

6. Les amis du jeune M. Hyde – Mémoires de Lord Clarendon Grand-chancelier d'Angleterre sous le règne de Charles II, Paris, Béchét éditeur, 1825, t. 1, p. 43-54.

7. La situation du Dauphiné d'après le mémoire dressé le premier janvier 1698 par l'intendant Etienne-Jean Bouchu – L'Intendance de Dauphiné en 1698, Edition critique du mémoire rédigé par l'intendant Jean-Etienne Bouchu "pour l'instruction du duc de Bourgogne", sous la dir. de B. Bonnin et R. Favier, Paris, Éd. du CTHS, 2005, p. 22-24.

8. Difficultés et interrogations dans les noblesses espagnole et française – Dossier de deux documents : La comtesse d'Aulnoy dresse le portrait de grands nobles espagnols : La cour et la ville de Madrid vers la fin du XVII^e siècle. Relation du voyage d'Espagne par la comtesse d'Aulnoy, éd Mme B. Carey, t. 1, Paris, 1874, p. 397-399 – Dallington juge la noblesse française (1604) : R. Dallington, *The View of France*, Londres, S. Strafford, 1604, trad. en français par E. Emerique, sous le titre : *Aperçu de la France*, Versailles, 1892, p. 169 et suiv.

9. La corporation des bouchers et le corps de ville de Poitiers au XVII^e siècle – Archives municipales de Poitiers, registre 125, p. 98-105.

10. La société anglaise à la veille de la Révolution à travers deux gravures – Document 1 : Les Anglais à la veille de la Révolution vus par le graveur W. Hollar, professeur de dessin du prince de Galles, tiré de Gérard Walter, *La Révolution Anglaise, 1641-1660 : vue d'ensemble*, Paris, Albin Michel, 1963 – Document 2 : The Complete English Gentleman par Richard Brathwait (1630) tiré de Mary Abbott, *Life Cycles in England 1560-1720*, Londres,

Routledge, 1996, p. 292-293.

11. Une fête à Madrid : la corrida du 22 mai 1679 vue par la comtesse d'Aulnoy – *La cour et la ville de Madrid vers la fin du XVII^e siècle. Relation du voyage d'Espagne par la comtesse d'Aulnoy*, éd. Mme B. Carey, t. 1, Paris, 1874, p. 345-363.

12. Les difficultés d'un financier – Lettre et mémoire de Jacques de Mons tiré de D. Dessert, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984. p. 475-476.

13. Quelques modes de possession du sol au village de Myddle (Shropshire) – R. Gough, *History of Myddle or Antiquities and Memoirs of the Parish of Myddle, County of Salop*, présenté par W.G. Hoskins, Centaur Press, 1968, p. 149-150.

14. Femmes de lettres au XVII^e siècle – Dossier de 6 documents : Portrait de Madeleine de Scudéry ; Mademoiselle de Scudéry dans le dictionnaire de Somaize (Somaize, *Dictionnaire des précieuses*, nlle éd. par Ch. L. Livet, Paris, 1851, t. 1, p. 214-215 ; Portrait d'Aphra Behn : Aphra Behn présentée par son traducteur français, préface à la traduction française de *Oronoko*, Amsterdam 1745 ; portrait de Maria de Agreda, trois textes : Note écrite par Sœur María de Agreda, précédant les copies de la Cité mystique conservées dans le Couvent de la Purísima Concepción de la Villa de Ágreda ; Lettre de Philippe IV à sœur María, le 15 novembre 1644 ; Lettre de Philippe IV à sœur María, le 17 février 1655.

15. Quinze jours dans la vie d'un parlementaire bordelais – C. Le Mao, *Chronique du Bordelais au crépuscule du Grand Siècle : le Mémorial de Savignac*, Pessac, Presses Univ. de Bordeaux, 2004, p. 69-74

16. Un observateur français juge l'Espagne et les Espagnols – Claude Jordan, *Voyages historiques de l'Europe, tome II*, Paris, 1693 *Chapitre V De La langue, Mœurs, Habillements, Coutumes & Maladies des Espagnols* p. 54-69.

17. La société anglaise et ses bouleversements vus par Edward Chamberlayne – Edward Chamberlayne, *Angliae notitia, or, The present state of England, the first and second part : together with divers reflections upon the antient state thereof*, 1674, 8^e éd.. 40-44 (trad. par Annie Regourd).

18. Harangue de la noblesse française, 1624 – *Cahiers et plaintes des estats de la France Presentez à la Justice divine, pour estre rapportez au Cabinet du Roy*, 1624, 30 p. in-8, BNF, "Recueils verts" 44, Cote : NUMM-100433, p. 12-17.

19. Vélasquez et Séville – Dossier d'un texte et deux tableaux de Velasquez, Francisco Pacheco, *L'Art de la Peinture*, 1649, traduit par Pierre Ennès dans Jeannine Baticle, *Velazquez, Peintre hidalgo*, Paris, Gallimard, 1989 ; Vieille femme faisant frire des œufs, 1618 ; Le Marchand d'eau de Séville, 1620.

20. Inventaire des biens de Bonaventure Langlois, laboureur à La Grand Paroisse, 1684 – Minutes du Tabellionage de la Grand Paroisse. S 474-475. Liasse 1. publié dans Emile Mireaux, *Une province française au temps du Grand Roi. La Brie*, Paris, 1958, p. 313-321.

21. Regards sur la pauvreté au XVII^e siècle – Trois documents : 1. Cervantès et la pauvreté en Espagne, Miguel de Cervantès, "L'illustre Laveuse de vaisselle", *Nouvelles exemplaires*, trad. Jean Cassou, Paris, Gallimard, Folio, 1981, p. 351-354, 2. Édité du Roi portant établissement de l'Hôpital-Général pour le renfermement des pauvres mendiants de la ville & fauxbourgs de Paris, 3. La pauvreté à Salisbury en 1635, tiré de P. Slack, *Poverty in Early-Stuart Salisbury*, Wiltshire Record Society, Devizes, XXXI, 1975.

22. La place des "letrados" dans l'Espagne du XVII^e siècle – 1. Une séance de l'audience de Valladolid (1667), gravure tirée de Jean-Marc Pelorson, *Les letrados, juristes castillans sous Philippe III. Recherches sur leur place dans la société, la culture et l'Etat*, Le Puy en Velay, 1980, p. 66, 2. Les qualités des juristes selon Cristobal Suarez de Figueroa (Cristobal Suarez de Figueroa, *Plaza universal*, Madrid, 1615, cité par Jean-Marc Pelorson, *op. cit.* p. 81-82, trad. A. Maldavsky, 3. Lettrés et noblesse (Pedro Mexía de Ovando, *La Ovandina*, Lima, 1621, cité par Jean-Marc Pelorson, *op. cit.*, p. 161, trad. A. Maldavsky.

- 23. Deux femmes face aux malheurs du temps** – Deux textes : 1. La situation en Île-de-France en février 1649 vue par Mme de La Guette, *Mémoires de Madame de La Guette, écrits par elle-même*, éd. établie par Micheline Cuénin, Paris, Mercure de France, 1982, p. 80-83, 2. La duchesse de Montpensier à Orléans en avril 1652 (La Grande Mademoiselle, *Mémoires*, éd. présentée et annotée par Bertrand Quillet, Le temps retrouvé, Paris, Mercure de France, 2005, p. 129-130).
- 24. Instructions aux Majors Généraux (octobre 1655)** – Abbott, *Cromwell's Writings*, III, 844 8, cité par J. Kenyon, *Stuart Constitution*, Cambridge Univ. Press, 1966, p. 348-350.
- 25. Les Grands d'Espagne selon un voyageur français (1659)** – François Bertaut, « Voyage d'Espagne (1659) », *Revue hispanique*, t47 (1919), p. 225-228.
- 26. Deux contrats d'apprentissage dans l'Angleterre du XVII^e siècle** – M. Abbott, *Life Cycles in England, 1560-1720*, Londres et New York, Routledge, 1996, p. 175-177).
- 27. Des raisons qui causent la pauvreté de l'Espagne** – Rodrigo de Vivero, « Avis et projets pour le bon gouvernement de la monarchie espagnole », vers 1636, dans *Du Japon et du bon gouvernement de l'Espagne et des Indes*, trad. et présenté par J. Monbeig, Paris, SEVPEN, 1972, p. 222-223.
- 28. Transaction entre le curé et les habitants de la paroisse de Gentilly, 10 décembre 1670** – J. Ferté, *La vie religieuse dans les campagnes parisiennes (1622-1695)*, Paris, Vrin, 1962, p. 387-391.
- 29. Une lettre de Guy Patin sur les médecins et les apothicaires** – *Les lettres de Guy Patin à Charles Spon, janvier 1649-février 1655*, t. I, Paris, Honoré Champion, 2006, p. 461-475.
- 30. L'inventaire après décès de Lawrence Catherick de Darlington, 1623** – J. A. Atkinson *et al.* (éd. par), *Darlington Wills and Inventories, 1600-1625*, Publications of the Surtees Society, CCI, 1993, p. 197-200).
- 31. Le testament de Juan Garçía, apothicaire d'Albacete, 1600** – P.J. García Moratalla, *Los testamentos en Albacete a finales del siglo XVI (1598-1600)*, Albacete, Instituto de Estudios Albacetenses « Don Juan Manuel », 1999, p. 183-188.
- 32. La révolte des Midlands, 1607** – Edwin F. Gay, « The Midland Revolt and the Inquisitions of Depopulation of 1607 », *Transactions of the Royal Historical Society*, new series, vol. XVIII, 1904, p. 195-244, voir p. 240-241.
- 33. La Galera, une prison de femmes à Madrid** – Magdalena de San Jerónimo, *Razón y forma de la Galera*, publié dans *Carceles y Mujeres en el siglo XVII*, éd., introd. et notes de I. Barbeito, Madrid, Editorial Castalia, 1991, p. 77-80).
- 34. La chasse au vieil grognard de l'Antiquité, 1622** – in-8°, publié par E. Fournier dans *Variétés historiques et littéraires*, t. 3, 1855, p. 27-28, 42-45 et 56-57.
- 35. La vieillesse au XVII^e siècle** – Jean de La Fontaine, *Le Vieillard et les Trois Jeunes Hommes*, Livre XI, Fable VIII, Paris, Classiques Garnier, 1990 ; Louis (?) et Antoine (?) Le Nain, *La famille heureuse ou le retour du baptême*, 1642, Musée du Louvre ; « Annonce publicitaire », *British Library*, 551 a. 32 n° 24, citée dans *Women's Worlds in Seventeenth-Century England*, ed. by P. Crawford and L. Gowing, Londres et New York, Routledge, 2000, p. 38 ; José de Ribera, *La vieille usurière*, 1638, Musée du Prado, Madrid.
- 36. Le Beau défait ou le cadet chanceux** – Mary Pix, *The Beau defeated or the Lucky younger Brother*, Londres, 1700.
- 37. Elites et pouvoir dans les villes anglaises, espagnoles et françaises** – *Mémoires de Madame du Noyer*, Paris, Le temps retrouvé, Mercure de France, 2005, p. 100-104 ; Georges Lallemant, *Les échevins de Paris priant devant Sainte-Geneviève*, 1611, Musée Carnavalet ; Nicolas de Largillière, *Le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris*, 1687, Musée du Louvre ; Les membres du Brazo Real aux Cortes de Valence, représentés sur un mur du palais de la Generalidad de Valencia dans F. Tomás y Valiente *et al.*, *La España de Felipe IV. El gobierno de la monarquía...*, Madrid, Espasa-Calpe, S.A., 1982, p. 203).

- 38. Les usages sociaux des produits venus du Nouveau Monde** – Bois gravé extrait de *A Broadside against Coffee*, Londres, 1672, dans L. Levy Peck, *Consuming Splendor*, Cambridge Univ. Press, 2005, p. 238 ; Dessin, vers 1700, par un artiste anonyme (British Museum), dans M. Snodin et J. Styles, *Design & the Decorative Arts. Britain, 1500-1900*, V & A Publications, p. 119 ; Une qualification inquisitoriale, extraite des archives de l'Inquisition et publ. par Ph. Loupès et J.-P. Dedieu, *La péninsule ibérique à l'époque des Habsbourg*, Paris, Sedes, 1993, p. 141-143.
- 39. Réflexions sur les femmes** – Madame de Brégy, *La Réflexion de la Lune sur les hommes (1654)*, texte établi, annoté et commenté par C. Venesoen, Paris, Honoré Champion, 2006, p. 99-106 ; *Les Femmes savantes*, Acte II, scène VII, v. 558-594, 1672 dans Molière, *Œuvres complètes*, IV, Paris, Garnier-Flammarion, 1979, p. 320-321).
- 40. Un séjour à Londres** – *Mémoires de Madame du Noyer*, Paris, Le temps retrouvé, Mercure de France, 2005, p. 100-104).
- 41. À Clermont, durant les Grands-Jours d'Auvergne** – *Mémoires de Fléchier sur les Grands-Jours d'Auvergne en 1665*, préface et notes de F. Dauphin, Paris, Henri Jonquères, 1930, p. 85-89 et 94-95.
- 42. Les officiers de l'armée espagnole** – *Mémoires du capitán Alonso de Contreras (1582-1633)*, Paris, Viviane Hamy, 1990 ; *Relation des services de feu le capitaine d'infanterie espagnole don Estebán de Anguiz*, dans *La péninsule ibérique à l'époque des Habsbourg*, textes et documents choisis et présentés par Ph. Loupès et J.-P. Dedieu, Paris, SEDES, 1994, p. 177-179.
- 43. Les officiers du Parlement de Rouen dans les années 1670** – *Notes du premier président Pellot sur la Normandie*, éd. par G. A. Prévost, Rouen, A. Lestringant, Paris, Picard, 1915, p. 62-88.
- 44. Le testament de Pierre Charron** – M. Adam, *Etudes sur Pierre Charron*, Bordeaux, Presses Univ. de Bordeaux, 1991, p. 32-36.
- 45. Une affaire de sorcellerie** – G. Henningsen (éd. par), *The Salaza Documents. Inquisitor Alonso de Salazar Frías and Others on the Basque Witch Persecution*, Leiden-Boston, Brill, 2004, p. 104-110.
- 46. Trois autoportraits de peintres** – Nicolas Poussin, *Autoportrait*, 1650 ; Diego Velázquez da Silva, *Les Ménines*, 1656 ; William Dobson, *Le peintre avec Sir Charles Cottrell et Sir Balthasar Gerbier*, vers 1645.
- 47. Mendier au XVII^e siècle** – B. E. Murillo, *Le Jeune Mendiant*, huile sur toile, Paris, Musée du Louvre ; Georges de La Tour, *Le joueur de vielle*, Musée des Beaux-Arts de Nantes ; Gillis van Tilborch, *Sir Henry Tichborne et sa famille distribuant l'aumône à Tichborne House*, vers 1670, dans M. Snodin et J. Styles, *Design & the Decorative Arts. Britain, 1500-1900*, V & A Publ., p. 31.
- 48. Trois familles anglaises au XVII^e siècle** – La famille Holme of Paul Holme, Yorkshire, par un artiste inconnu, vers 1628, Victoria and Albert Museum ; Arthur, 1^{er} baron Capel et sa famille par Cornelius Johnson, vers 1640, National Portrait Gallery ; David des Granges, *La famille Saltonstall*, vers 1636-1637, Londres, Tate Gallery.
- 49. Trois représentations de l'honneur nobiliaire au XVII^e siècle** – Pedro Calderón de la Barca, *La vie est un songe*, Première journée, scène I, Paris, Librairie Générale Française, 1996 ; Pierre Corneille, *Le Cid*, acte I, scène V, Paris, Garnier-Flammarion, 1980 ; « A mes enfants », *Memoirs of the life of Colonel Hutchinson*, éd. par N. H. Keeble, Londres, Everyman, J.M. Dent, 1995 [1908], p. 27-28.
- 50. Les Espagnols vus par un voyageur anglais, 1664** – « A Relation of a Voyage made through a great part of Spain by Francis Willughby, esquire, containing the chief observables he met with there collected out his notes », publ. dans J. Ray, *Observations topographical, moral and physiological made in a journey through part of the Low-countries, Germany,*

Italy, and France : with a catalogue of plants not native of England, found spontaneously growing in those parts, and their virtues, London, John Martyn, 1673, p. 466-499 et 493-499).

Histoire contemporaine

France

1. La révolution de 1830 dans un village lorrain : Erckmann-Chatrion, *Les Rantzau* [*Deux frères*, 1873], Paris, Nelson, 1937, p. 111-118.

2. Lettre d'un paysan de la Vallée Noire : George Sand, « Lettre d'un paysan de la Vallée Noire aux rédacteurs de *L'Éclaireur*, écrite sous la dictée de Blaise Bonnin », parue dans *L'Éclaireur de l'Indre*, 5 et 12 octobre 1844, tirée à part sous forme de brochure éditée à Orléans, chez Danicourt et Pagnerre, reproduite dans *Questions politiques et sociales*, Paris, Calmann-Lévy, 1879, p. 37-58, puis dans *Politique et polémique (1843-1850)*, éd. présentée par Michelle Perrot, Paris, Imprimerie nationale, coll. « Acteurs de l'Histoire », 1997, p. 142-157.

3. Le glanage, patrimoine des pauvres : dossier de quatre documents (Jules Breton, *Les glaneuses ; Courrières, Pas-de-Calais*, 1854 ; Jean-François Millet, *Les glaneuses*, 1857 ; Jules Breton, *Le rappel des glaneuses ; Artois*, 1859 ; Enquête agricole de 1866, séance de la Commission supérieure de l'enquête agricole, 18 février 1869, Glanage, grappillage, ratelage et chaumage, in Paul Degrully, *Le droit de glanage, patrimoine des pauvres*, thèse pour le doctorat ès sciences juridiques, Montpellier, Imprimerie Roumégous et Déhan, 1912, p. LXVI-LXVIII).

4. Histoire d'une élection dans le Charolais en 1869 : Ludovic Halévy, *Carnets*, publ. avec une introd. et des notes par Daniel Halévy, t. II, *1869-1870*, Paris, Calmann-Lévy, 1935, p. 10-18.

5. La paysannerie française en 1870 : Arthur de Gobineau, *Ce qui est arrivé à la France en 1870* [1871, 1^{ère} éd. 1911], texte établi par A. B. Duff, introduction de Jean Gaulmier, Paris, Éd. Klincksieck, 1970, p. 99-105.

6. Jean Jaurès interpelle le gouvernement sur la crise agricole : *Journal officiel. Chambre des députés*, séance du 19 juin 1897, discussion de l'interpellation de M. Jaurès et de plusieurs de ses collègues sur les réformes et solutions que le Gouvernement entend proposer pour remédier à la crise agricole, p. 1586-1588.

7. La rivalité entre deux sections d'une commune du Périgord sous le Second Empire : Eugène Le Roy, *Les gens d'Auberoque* [1907], Paris, Librairie Plon, 1935, p. 144-149.

8. La révolte des vigneron du Midi en 1907 : dossier de quatre documents (*Supplément illustré du Petit Journal*, 18^e année, n° 867, dimanche 30 juin 1907, illustration de première page et commentaire p. 202 ; photographie d'Ernest Ferroul à Nîmes le 2 juin 1907 ; carte annonçant l'« Assemblée générale du peuple viticole » à Montpellier le 9 juin 1907).

9. La guerre des paysans : Compère-Morel, « La Guerre des Paysans », *L'Humanité, journal socialiste*, 4 août 1916.

10. Comité départemental du retour à la terre du Puy-de-Dôme, réunion du 16 avril 1923 : Archives départementales du Puy-de-Dôme, M 3866, extrait de presse sur le Comité départemental du retour à la terre, 18 avril 1923.

11. Les divisions politiques dans un village de Franche-Comté au lendemain de la Grande Guerre : Marcel Aymé, *La Table-aux-Crevés*, Paris, Gallimard, 1929, rééd. *Œuvres romanesques complètes*, éd. par Y.-A. Favre, 1989, p. 249-251.

12. L'Almanach de Jacques Bujault : Editions successives de 1834 à 1842, reprises dans les *Œuvres de Jacques Bujault*, laboureur à Chalouë (Deux-Sèvres), complétées et accompagnées de notes inédites par Jules Rieffel et Eugène Ayrault, 3^e éd., Niort, 1864 –

extraits des p. 38 et 38 (les ivrognes, avec gravure) et 98 (la mère Michel et la vaccine).

13. Enquête parlementaire sur le travail agricole et industriel de 1848 : cantons de Brézolles (Eure-et-Loir) et Briançon (Hautes-Alpes) (A.N. C 944 et C 952).

14. La vie politique dans les Hautes-Alpes sous la seconde République : rapport du procureur général Massot, 1850 (A.N. BB30).

15. Les préfets et les comices : *Journal d'Agriculture pratique*, 1871, p. 882-883.

16. L'activité textile dans les campagnes : *Paysages et paysans : petites géorgiques*, auteur Marcel Charlot ; ouvrage orné de vingt compositions de L. Lhermitte ; gravées sur bois par Cl. Bellenger, Paris, Paclot, 1898 – extraits des chapitres sur le chanvre, p. 86-88 et sur le tisserand, p. 115-118

17. Souchon, La propriété paysanne, 1899 : Extraits des pages 12 à 16 et 50.

18. La pratique religieuse dans les campagnes françaises : Graphiques extraits de Y-M. Hilaire et F. Boulard, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIX^e - XX^e siècles*, t. 2, Éd. de l'ÉHESS et du CNRS, 1987. Et quatre tableaux : 1. Jules Breton, la Bénédiction des blés en Artois, 1857, musée des Beaux-Arts d'Arras, 2. Jules Breton, Pardon à Kergoat, 1891, Musée des Beaux-Arts de Quimper, 3. Jules Breton, Les communiantes, 1884, collection privée, 4. Jules Bastien-Lepage, La communiantes, 1875, Musée des Beaux-Arts de Tournai. Tableaux reproduits dans Annette Bourrut-Lacouture, *Jules Breton, painter of peasant life*, Somogy, 2002, p. 99, 169, 194 ; et *Bastien-Lepage*, Musée d'Orsay, 2007, p. 89.

19. La Grande Guerre : extrait de Emilie Carles, *La soupe aux herbes sauvages*, p. 66-67

20. La propagande électorale en France dans les années 1920 : Commentaire de trois affiches électorales : 1. « Votez contre le cartel », centre de propagande des républicains nationaux (coll. particulière) ; 2. « Formez le bloc ouvrier-paysan », affiche de Grandjouan ; 3. « Le communisme, c'est la mise en commun », affiche de Galland (citée dans *Jules Grandjouan, créateur de l'affiche politique illustrée en France*).

21. Un petit mendiant en Basse-Bretagne : extrait de J-M. Deguignet, *Mémoires d'un paysan bas-breton, An Here*, 1998, p. 26-29, 44-46 et 67-68.

22. Scènes de la vie rurale dans le Tour de la France par deux enfants : Les associations du Jura et le travail des veillées. Extraits des chapitres XXXV et XXXVI, p. 76-79, et LVI, p. 130-131.

23. La main-d'œuvre agricole en France au début du XX^e siècle : 1. Lettre du chef du service de la main-d'œuvre et de l'immigration agricoles au chef de mission d'immigration à Prague, novembre 1929, AN F/10/2748) ; 2. Extrait de René Bazin, *La terre qui meurt*, Paris, Calmann-Lévy, 1900, cité ici dans l'édition du centenaire, Siloe, 1999.

Allemagne

24. Les paysans de la Vieille-Marche face à la révolution berlinoise de 1848 : Otto von Bismarck, *Pensées et souvenirs* [1898], traduction d'Ernest Jaeglé, présentation de Joseph Rovin, Paris, Calmann-Lévy, 1984, p. 57-65.

25. L'émigration allemande vue par Ernest Lavisse au début des années 1870 : Ernest Lavisse, « L'émigration allemande », *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} janvier 1874, p. 210-219.

26. Monographie de la commune de Sayn (Rhénanie) : Frédéric Le Play, *Les ouvriers européens*, 2^e édition, t. IV, *Les ouvriers de l'Occident*, 1^{ère} série, *Populations stables fidèles à la tradition, devant les envahissements de la nouveauté, soumises au décalogue et à l'autorité paternelle, suppléant à la rareté croissante des productions spontanées par la communauté, la propriété individuelle et le patronage*, Tours, Alfred Mame et fils, 1877, p. 101-105 ; chapitre rédigé par Eugène Tisserand.

27. Le régime des grands domaines en Mecklembourg au début du XX^e siècle : Paul Jousset, *L'Allemagne contemporaine illustrée*, Paris, Larousse, s. d. [1901], p. 218-219.

28. Enquête sur l'enseignement agricole (Allemagne) : Article signé Élisée Lefèvre, publié dans le *Journal d'agriculture pratique*, t. 3, mars 1846, p. 410-411.

29. Deux grands domaines et leur exploitant : 1 - M. de Villepin à Jupilles dans la Sarthe, en France (*Les Primes d'honneur, les prix culturels... décernés dans les concours régionaux en 1871-72*, Paris, Imprimerie nationale, 1878, p. 173-175). 2 - M. Vrède à Ringelheim, en Saxe prussienne (Victor Cambon, *L'Allemagne au travail*, Paris, 1909, p. 141-144).

30. La vie politique dans les campagnes allemandes : 1. Le mouvement agraire en Westphalie, Extrait de R. Meyer et G. Ardant, *Le mouvement agraire...* Paris, 1889, p. 189
2. Tableau de Leibl *Die Dorfpolitiker, Les politiciens de village* 1877, Collection Oskar Reinhart, Winterthur (Suisse)
3. Publicité électorale extraite de « *Der Bürgerfreund* » (*L'ami des bourgeois*), journal local du village de Mühlacker près de Pforzheim, du 20. 01.1912 (extrait de W. Trossbach et C. Zimmermann, *Die Geschichte des Dorfes*, Ulmer UTB, Stuttgart, 2006, p. 232.).

31. Migrations des ruraux dans l'Allemagne des années 1845-50 : 1. Extrait d'un article de Saint-René Taillandier sur les *Schwarzwälder Dorfgeschichte* de Auerbach, *Revue des Deux-Mondes*, 1845
2. Compte-rendu d'un ouvrage allemand sur *Le paupérisme et les moyens d'y porter remède*, publié dans le *Journal des économistes*, 1847
3. Publicité pour l'émigration en 1850. (extrait de W. Trossbach et C. Zimmermann, *Die Geschichte des Dorfes*, Ulmer UTB, Stuttgart, 2006, p. 204).

Espagne

32. Les ventes aux enchères des biens monastiques en Espagne : Antonio Flores, *Hier, aujourd'hui et demain, ou la foi, la vapeur et l'électricité. Tableaux sociaux de 1800, 1850 et 1899* [*Ayer, hoy y mañana o la fe, el vapor y la electricidad. Cuadros sociales de 1800, 1850 et 1899*], 1^{ère} éd. Madrid, 1863, nlle éd. Barcelone, 1893, t. II, p. 88-93 [trad. J.-F. Chanet].

33. L'Héritière de Bouzas : Emilia Pardo Bazán, « *La Mayorazga de Bouzas* » [nouvelle publiée dans *La Revista de España*, núm. 485, 1886], *Nouvelles de Galice*, éd. bilingue, trad. d'Isabelle Dupré et Caroline Pascal, présentation de Caroline Pascal, Nantes, Le Passeur-Cecofop, 1992, p. 13-27.

34. De la constitution de la propriété de M. Brull : Vicente Blasco Ibañez, *Entre naranjos* [1900], *Obras completas*, t. I, Madrid, Aguilar, 1966, p. 568-570. [trad. J.-F. Chanet].

35. Campagne agraire : Miguel de Unamuno, « *Campaña agraria* », *La Nación*, Buenos Aires, 16 avril 1914, *Obras completas*, t. XI, *Meditaciones y otros escritos*, éd. de Manuel García Blanco, Madrid, Afrodísio Aguado, 1958, p. 313-316. [trad. J.-F. Chanet].

36. Les régions d'Espagne vues par le peintre Joaquín Sorolla : dossier iconographique de six pages, reproductions de *Las regiones de España*, peintures de Joaquín Sorolla pour la Hispanic Society of America (*Castilla. La fiesta del pan* [Castille. La fête du pain, 1913], *Andalucía. El encierro* [Andalousie. Le parcage, 1914], *Valencia. Las grupas* [Valence. En croupe, 1916], *Extremadura. El mercado* [Estrémadure. Le marché, 1917], *Elche (Alicante). El palmeral* [Elche (Alicante). La palmeraie, 1918-1919]).

37. L'Albufera de Valence : Commentaire de deux documents : Extraits de Vicente Blasco Ibañez, *Boue et roseaux*, trad. Yann Le Chevalier, éd. Ombre, 2000, p. 35 à 47 ; extrait de la *Géographie universelle*, dir. Vidal La Blache, t. VII, l'Espagne par Max Sorre, A. Colin, 1934, p. 139 à 141 (texte et carte)

38. Le tribunal des eaux de Valence : Extraits de Vicente Blasco Ibañez, *Terres maudites (La Barraca)*, trad. G. Hérelle, L'Harmattan, 2004, ch. IV, p. 83 à 97.

39. La vie et l'émigration en Galice, 1866-1930 : *Enquête agricole de 1866*, Imprimerie Nationale, IV^e série, t. 2, Réponse du consul de France sur la Galice, p. 395-397 ; extrait de la *Géographie universelle*, dir. Vidal La Blache, tome VII, l'Espagne par Max Sorre, A. Colin, 1934, p. 188-189.

40. Un bourg déshérité du nord de l'Espagne à la fin du XIX^e siècle : Pío Baroja, *El mayorazgo de Labraz* [1902], Madrid, 1972, p. 8-13.

41. Perspectives de développement des campagnes espagnoles au début du XX^e siècle : Angel Marvaud, *La question sociale en Espagne*, Paris, 1910, p. 148-153.

Italie

42. Variété agricole de la Lombardie : Carlo Cattaneo, *Notices naturelles et civiles sur la Lombardie* [*Notizie naturali e civili su la Lombardia*], 1844, introd. par Mario Talamona, éd. par Franco Livorsi et Robertino Ghiringhelli, présentation par Ettore A. Albertoni, Milan, Mondadori, 2001, p. 131-134 [trad. J.-F. Chanet].

43. Les populations rurales de la Toscane vues par un observateur français en 1870 : Paul Leroy-Beaulieu, « Les populations agricoles de la Toscane. Étude d'économie rurale », *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1870, p. 428-434.

44. « Liberté », nouvelle de Giovanni Verga, 1882 : Giovanni Verga, « Libertà », nouvelle publiée le 12 mars 1882 dans la *Domenica letteraria* de Rome, trad. de l'italien, préface et notes par Gérard Luciani, *Cavalleria rusticana et autres nouvelles*, Paris, Gallimard, coll. « Folio bilingue », 1996, p. 171-189.

45. La question agraire en Italie au début du XX^e siècle : Georges Bourgin, « La question agraire en Italie », *Revue d'économie politique*, Librairie de la Société du recueil Sirey, 1912, p. 155-160.

46. L'agriculture en Italie sous le régime fasciste : Giacomo Acerbo, « L'agriculture sous le régime fasciste », *L'État mussolinien et les réalisations du fascisme en Italie*, études et documents réunis et présentés par Tomaso Sillani, préface de Ch. Benoist, Paris, Librairie Plon, 1931, p. 69-71.

47. Le brigandage en Italie méridionale : Marc Monnier, *Histoire du brigandage dans l'Italie méridionale*, 1862, p. 74 et 120-124.

48. La région de Lecce au tournant du siècle : G. Goyau, « L'unité italienne et l'Italie du Sud-Est », *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} septembre 1899.

49. La représentation du paysan italien : dossier iconographique, quatre tableaux : 1. Léopold Robert, 1830 : *L'arrivée des moissonneurs dans les Marais Pontins* 2. Ernest Hébert, 1858, *Les femmes à la fontaine* 3. Giovanni Segantini, 1890, *Le labourage*, 1887-90 4. Angello Morbelli 1895, *Pour quatre-vingts centimes*. Tableaux extraits de l'ouvrage : Richard et Caroline Brettell, *Les peintres et le paysan au XIX^e siècle*, Genève, Skira, 1983.

50. Le domaine de Zucco en Sicile : René Bazin, *Sicile. Croquis italiens*. Paris, Calmann-Lévy, 1904. Extraits du ch. VIII, p. 142 à 155.

Epreuve orale de géographie

Par l'ensemble des examinateurs de géographie

Une épreuve inchangée quant aux exigences de fond

Comme les commissions d'oral de géographie ont peu évolué dans leur composition entre 2006 et 2007 et sont restées fidèles à leur conception de l'épreuve, on recommandera aux candidats et aux préparateurs de se reporter au rapport de la session 2006 du concours, paru dans le numéro 397 d'*Historiens et Géographes* et également disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/siac/siac2/jury/default.htm>. Le jury y a rappelé aussi bien l'esprit de l'épreuve que les types d'exercices proposés, il a précisé ses exigences et formulé un certain nombre de recommandations. La nature des documents donnés aux candidats comme les temps de préparation, d'exposé et d'interrogation restant les mêmes, les observations et conseils figurant dans ce rapport demeurent donc intégralement valables pour la session 2008.

Des résultats analogues à ceux de la session 2006

La nouvelle question au programme n'a pas significativement modifié la moyenne globale de l'épreuve entre 2006 et 2007. Les dossiers sur la géographie de la mondialisation ont dans l'ensemble mieux inspiré les candidats que l'Amérique latine, alors qu'on aurait pu craindre que la diversité des thèmes abordables dans ce cadre ne les déstabilise. Il est vrai que certains exposés sur la géographie régionale de l'Amérique latine avaient souffert de l'absence de culture de certains candidats en géographie générale (notamment en climatologie et en biogéographie). Toujours est-il que la moyenne obtenue aux sujets sur la mondialisation a été supérieure à celle enregistrée l'année précédente sur la nouvelle question, la moyenne des dossiers portant sur la France restant inchangée, à un plus bas niveau que celui obtenu par les candidats ayant tiré un sujet sur la mondialisation. On ne saurait donc trop recommander aux candidats de préparer aussi sérieusement la géographie de la France que celle de la Russie, d'autant que les attentes du jury sont légitimement élevées sur un espace a priori aussi familier que le territoire national, figurant de surcroît au programme des concours tous les ans et occupant une place essentielle dans ceux de l'enseignement secondaire.

Mais, alors que la moyenne des dossiers a progressé, celle des commentaires de carte a fléchi, au point de lui être inférieure cette année. L'écart est cependant minime, si bien que les candidats ne peuvent a priori se décourager ou se réjouir de tomber sur l'un ou l'autre type d'exercice. Le jury se réjouit des nets progrès enregistrés dans le commentaire des cartes au 1/100 000^e qui se retrouve l'échelle la mieux appréhendée alors qu'elle obtenait les moins bons résultats voici trois ans. Même si le plus faible nombre de cartes données à cette échelle ne permet pas une comparaison tout à fait symétrique, le jury voit dans ce progrès le signe d'une préparation à un type de feuilles jusque là négligé. Si la moyenne des cartes au 1/25 000^e est restée identique, celle des commentaires de cartes au 1/50 000^e, pourtant classiques, a baissé sans que cela puisse être imputé à des documents cartographiques complémentaires trop techniques ou nécessitant un bagage exagéré en géographie physique. Ce sont plutôt les faiblesses persistantes et inquiétantes de vocabulaire topographique et géographique et le manque de connaissances régionales fines de la France (vignobles, tracés des lignes de TGV qu'on fait passer sans sourciller à Orléans ou Limoges, France du Nord-Est) qui sont à l'origine de cette moindre performance. On s'attend à ce que les candidats soient au moins en mesure de localiser avec un minimum de précision les espaces soumis à leur analyse, et cela

aussi bien pour les cartes que pour les dossiers.

L'histoire des techniques et la géographie industrielle restent également trop ignorées malgré les remarques du dernier rapport en la matière. Peut-être le temps passé à travailler la nouvelle question très... globale a-t-il manqué pour s'assurer un bon niveau dans ces domaines plus classiques. Ajoutons qu'on attend aujourd'hui une connaissance minimale des différents instruments de planification territoriale (SCOT, PLU, PDU) tout comme des différentes formes d'intercommunalité, qui concernent désormais presque tout le territoire national et sont enseignés également en bonne place au lycée. Il peut être utile pour les futurs candidats de s'entraîner aussi à des commentaires portant simultanément sur plusieurs cartes de dates ou d'échelles différentes. Une des meilleures notes a néanmoins été obtenue sur un commentaire portant sur trois feuilles de dates et d'échelles variées couvrant les environs d'Orléans.

Avoir le niveau requis de connaissances en géographie ne suffit cependant pas pour obtenir une note satisfaisante. Au risque de répéter le rapport 2006, le jury invite les admissibles à se montrer très vigilants dans la gestion de leur temps d'exposé. Trop nombreux sont ceux qui n'entament leur dernière partie qu'à cinq minutes de la fin de leur présentation, alors que les présidents de commission, par souci d'équité, sont tenus de se montrer intraitables quant au respect des 25 minutes imparties, d'autant que l'oral ne s'arrête pas après l'exposé. Il reste encore alors aux quatre interrogateurs 20 minutes pour poser des questions au candidat qui doit par conséquent rester mobilisé pour y répondre. On rappellera à ce propos que les admissibles, surtout s'ils passent également l'oral du CAPES, doivent donc tâcher d'arriver en aussi bonne forme que possible à l'oral, l'accumulation d'épreuves sur un petit nombre de journées pouvant engendrer une fatigue nuisible à une bonne prestation devant les jurys.

Naturellement le jury est aussi en droit d'exiger une certaine culture générale, notamment historique : comment admettre par exemple qu'à l'occasion d'une carte de la Martinique le nom de Victor Schoelcher soit inconnu ?

En commentaire de carte, la faute la plus lourde consiste à négliger la feuille au détriment des documents annexes, qui semblent alors servir d'échappatoire. Ces pièces complémentaires sont là pour enrichir l'information et ne doivent pas détourner de l'exercice principal. De même, s'il peut être intéressant de demander des cartes supplémentaires comme par exemple des éditions plus anciennes ou une carte à plus petite échelle, cela ne doit pas se faire au détriment du commentaire de la carte topographique donnée par le jury.

Pour les commentaires de dossier, une erreur majeure consiste à conduire une étude trop analytique, document par document, alors que les pièces du dossier doivent être croisées, comparées et confrontées les unes aux autres, tout comme en histoire. Le plus grave consiste même à ne pas commenter certains documents soumis, parfois faute de temps, quelquefois par esquive, ce qui est évidemment très risqué car les examinateurs ne se font pas faute alors d'y revenir.

On a parfois été surpris du manque de regard critique sur le sujet ou les documents proposés. Sans tendre de pièges aux candidats, le jury n'hésite pas à glisser des documents contestables ou discutables, compte tenu de leur fiabilité ou de leur nature, pour évaluer le recul du candidat. On s'attend alors à ce que la dimension idéologique ou politique, par exemple, de telles informations soit relevée et débattue.

La principale nouveauté : des sujets numériques

Comme on l'avait laissé entendre dans le précédent rapport, chaque commission a préparé quotidiennement au moins un dossier sous forme numérique. Le candidat ou la candidate l'ayant tiré au sort s'est alors vu proposer le choix entre la chemise comportant des documents papier dans leur forme traditionnelle et les mêmes pièces sous forme d'un fichier Word ou plus souvent Powerpoint (en sus de la version papier conservée durant leur préparation). Ces candidats ont été encouragés à choisir la forme électronique et le jury s'est félicité qu'une

bonne partie d'entre eux ait expérimenté cette formule dès cette session.

Chacun a ainsi pu constater l'intérêt d'un exposé réalisé avec vidéoprojecteur sur grand écran : pour tous, bénéfice d'une meilleure qualité de reproduction des documents, de l'usage général de la couleur et des possibilités offertes par le téléchargement sans oublier l'allègement du budget du concours par réduction des frais de photocopie ; pour le public, possibilité de suivre l'exposé grâce à la projection de documents qui leur restent invisibles dans le cas d'un affichage papier ; pour le jury, agrément d'une projection en grande taille ; et surtout pour le candidat, l'opportunité de montrer ses qualités d'exposition et de captation de l'attention grâce aux conditions d'animation offertes par la libre combinaison de ses images, par le recours au zoom et la possibilité de pointer manuellement ou par pointeur tel ou tel fait, tout en gardant la liberté de montrer son plan (au tableau noir ou sur transparent) et ses propres illustrations au rétroprojecteur sur un autre écran, avec aussi davantage d'espace pour circuler dans de meilleures conditions entre ses trois écrans (le portable, l'écran du diaporama et celui du rétroprojecteur). Le candidat se trouve alors dans une situation somme toute beaucoup plus proche de celle de l'enseignant face à sa classe, le jury s'installant en effet aux places assises de l'amphithéâtre alors que le candidat, muni de la clé usb où il a copié son fichier Powerpoint recomposé, occupe le bureau avec un ordinateur portable.

Ce changement technique n'a provoqué aucune inégalité entre les candidats puisque la moyenne des exposés présentés sous forme de diaporama a été la même que celle des dossiers commentés à partir des documents papier.

Davantage de dossiers numériques à la session 2008

Fort du bilan très positif de cette expérimentation qui n'a rencontré aucune difficulté technique de mise en œuvre et s'il peut disposer du matériel nécessaire en quantité suffisante, le jury confirme donc l'intention qui était la sienne d'élargir ce dispositif en soumettant pour la session de 2008 un nombre accru de sujets sur dossier sous une forme numérique (les examinateurs de l'agrégation externe de géographie proposant de leur côté depuis deux ans déjà l'intégralité de ce type de sujets sous cette forme). Même en cas de tirage d'un sujet numérisé, un exemplaire papier continuera toujours à être remis simultanément au candidat pour faciliter une vision d'ensemble des documents et ne pas le contraindre à travailler exclusivement sur écran d'ordinateur pendant la préparation ; cet exemplaire papier pourra également être utilisé pour l'épreuve proprement dite si le candidat le désire, mais, pour les raisons indiquées plus haut, il faut souhaiter que les candidats s'orientent le plus souvent pour la présentation de leur exposé vers le fichier informatique (soumis sous Powerpoint) avec utilisation du vidéo-projecteur. Par ailleurs, les candidats continueront à disposer d'un rétro-projecteur pour projeter leurs illustrations personnelles réalisées sur transparent. Tout candidat aura la liberté d'ordonner, de combiner à sa guise et de commenter ses documents à plusieurs reprises, s'il le souhaite, grâce à la souplesse d'usage offerte par les montages proposés.

Même si un appariteur restera dans tous les cas à la disposition du candidat pour lui éviter tout souci technique pendant sa préparation, il est donc vivement recommandé à chacun de se familiariser pendant son année de préparation avec le logiciel Powerpoint, devenu de toute façon aujourd'hui d'un usage très courant.

Les commentaires de cartes topographiques continueront pour leur part à se dérouler sous la forme habituelle. Pour l'édition 2008 du concours, les candidats doivent s'attendre à quelques dossiers comportant des cartes en langue russe. Une transcription latine de l'alphabet cyrillique ainsi qu'un dictionnaire russe-français leur seront fournis pour leur faciliter la lecture des toponymes, mais il peut leur être utile de s'exercer à déchiffrer cette écriture de façon à gagner un peu de temps. Précisons que titres et légendes des documents en langue étrangère sont toujours traduits par le jury.

Liste des sujets proposés

DOSSIERS

Portant sur la France

Traverser les Alpes – Géographie des AOC – Les Midis français – Les montagnes pastorales françaises – Le tourisme en France – Les transports en France face à l’ouverture européenne – La Réunion, vivre avec les volcans – Les technopôles en France : un concept dépassé ? – Les espaces de la pauvreté en France – Les friches industrielles en France – La Guyane française – L’île de Ré – Le bocage français – Les paysages agraires et leur dynamique – La pollution par les nitrates en France – Mayotte – Michelin, Clermont-Ferrand et le monde – Les paysages miniers en France – L’intercommunalité en France – La forêt en Guyane française – Le TGV Est – Les grandes agglomérations régionales françaises sont-elles devenues des métropoles d’équilibre ? – Etrangers et immigrés en France – L’espace français dans son continent européen – Circuler dans Paris – Les Sables d’Olonne – La Polynésie française – Les villes nouvelles en France – Les Français face à leur environnement – Le Morvan – Les Midis français – Les dynamiques spatiales des populations urbaines en France – Les dynamiques de l’emploi dans l’espace français – Toulouse et le système Airbus – Cours d’eau et peuplement de Lyon.

Portant sur la géographie de la mondialisation

Bangalore, la *Silicon Valley* de l’Inde – Toyota, une entreprise entre local et mondial – Mondialisation et inégalités de développement – Kazakhstan et Géorgie dans la mondialisation – La mondialisation du crime organisé – Gérer la mondialisation : l’île de Bird (Seychelles) – Géographie du sida – Qu’est-ce qu’une ville mondiale ? Concepts, échelles et représentations – Investissements étrangers et mondialisation – La mondialisation de la viticulture – Le coton africain dans la mondialisation – Le bassin versant du Mékong : un angle mort de la mondialisation – La mondialisation du goût – Peut-on parler d’une mondialisation de la culture ? – La mondialisation de la grande distribution – Internet : étude géographique – Mode, luxe, et mondialisation – Le triangle SIJORI dans la mondialisation – Colombo et Kotte dans la mondialisation – Dubaï, ville globale ? – Football et mondialisation – La planétarisation des migrations internationales – Le tourisme international en Afrique et à Madagascar – Les zones franches dans le monde – Tourismes internationaux et territoires – Mondialisation et industrie aéronautique – *Le choc des civilisations* : une nouvelle lecture géopolitique du monde ? – Hiérarchie urbaine et mondialisation – La question écologique dans la mondialisation – Thé, café, chocolat, avec ou sans sucre ? – Les tours, territoires de la mondialisation ? – Les fronts d’eau urbains : un modèle mondial de développement local ? – Mondialisation et musique – Tokyo dans la mondialisation – Les stratégies des firmes transnationales – Mondialisation et identités – Sport et mondialisation – Hong-Kong dans la mondialisation – La diaspora chinoise – Le système des villes mondiales – Les campagnes chinoises dans la mondialisation – Les réseaux maritimes de conteneurs – Genève, ville mondiale – La biodiversité à Madagascar, nouvel enjeu mondial – Le territoire d’Oman dans la mondialisation – La Champagne et le champagne dans la mondialisation – Les transports internationaux dans la mondialisation – La planète financière – New-York, ville mondiale – Alimentation et mondialisation – Singapour, ville mondiale – L’agriculture argentine dans la mondialisation – La mondialisation au Maghreb et

au Moyen-Orient – Norvège et mondialisation – Mondialisation et technologies de l'information.

COMMENTAIRES DE CARTES

(avec ou sans documents d'appui)

Au 1/100 000^e ou TOP 100 :

St-Brieuc-Morlaix – La Réunion – Troyes-St-Dizier – La Guadeloupe – Privas-Alès – Bayonne-Pau – Grenoble-Mont Blanc – Abbeville-Calais – Bordeaux- Royan – Nice-Barcelonnette.

Au 1/50 000^e :

Domène – Saint-Omer – Narbonne-Leucate – Le Mans – Grenade – Vescovato – Chalon-sur-Saône – Séderon – Châteaurenard – Videssos – Lons-le-Saunier – Champagnole – Carcassonne – Saint-Nazaire – La Roche Bernard – Vézelize – Janzé – Alençon – Pontarlier – Rouen Est et Ouest – Reims et Avize – Nevers et La Charité-sur-Loire – Avallon – Chinon – Patay et Beaugency – Gérardmer – Grasse-Cannes – Poitiers – Lagny – Cavaillon – Reillanne PNR du Lubéron – Allos et Barcelonnette – Montluçon – Saint-Seine-L'Abbaye – La ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines sur les cartes de Versailles et Rambouillet – Creil – Beauvais – Draguignan – Saint-Jean-de-Maurienne – Besançon – Saint-Valéry-sur-Somme – Rue – Brest – Jonzac – Florac – Versailles – Cavaillon – Villedieu-les-Poêles – Côte de Nuits sur la carte de Gevrey-Chambertin – Mortagne-au-Perche – Montluçon – Valenciennes – St-Claude.

Au 1/25 000^e ou Top 25 :

Montpellier et la mer – Briey – Istres-Golfe de Fos – Hyères-Porquerolles – Lac d'Annecy – Chartres – Dammartin-en-Goële : les mutations d'une banlieue – Rennes – Metz – La Sainte-Victoire – Lille-Est – Tournon – Grenoble – Noirmoutier – Mont-Saint-Michel – Dieppe-Eu – Strasbourg – Cannes- Grasse – St-Denis-de-la-Réunion : « une centralité marginalisée ? » – Les Monts du Cantal – Marseille : la métropole et son cadre de vie – Aigues-Mortes-La Grande Motte – Les Eyzies – Denain – Forêt de Reno – Banyuls – Fécamp – Palaiseau-Arpajon + Corbeil-Essonnes 1906 et 1960 – Villard-de-Lans – Calais – Lyon – Gavarnie – Fontaine-de-Vaucluse-Lubéron.

Autres : Calais au 1/250 000^e – Aéroposter de Paris – Orléans : 3 cartes, 3 dates, 3 échelles – Bandol (image Spot).

OUVRAGES SUR LA FRANCE EN ACCÈS LIBRE DANS LA SALLE DE PRÉPARATION EN 2007

DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPÉDIES :

Petit Larousse illustré

Robert des noms communs

Robert des noms propres

Dictionnaire de la Géographie (P. George)

Les mots de la Géographie (R. Brunet, R. Ferras, H. Théry, RECLUS)

Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés (J. Lévy, M. Lussault)

De la géopolitique aux paysages (Y. Lacoste)
Dictionnaire d'économie
Encyclopédie Larousse
Encyclopédie Universalis (18 volumes)
Géographie Universelle (Belin/Reclus, 10 volumes)

ATLAS GÉNÉRAUX :

Atlas Bordas
Grand Atlas Universalis
Atlas du 21^{ème} siècle

ANNUAIRES :

L'état du monde 2007
L'état de la Planète 2002
Statesman's yearbook 2004
L'état de la France, CREDOC, La Découverte (2005)
Annuaire des statistiques des Nations Unies, volume 48
Images économiques du monde 2006
Ramsès 2005
Cyclope 2004
« Dossiers des Images économiques du Monde » (SEDES)

OUVRAGES SUR LA FRANCE :

Collection « Découvrir la France » (R. Brunet, Larousse)
« Atlas et géographie de la France moderne » (coll. L. Papy, Flammarion, 16 volumes)
La France dans ses régions (P. Gamblin, SEDES, 2 tomes)
La France, le fait régional (P. Piercy, Hachette)
La géographie de la France en dissertations corrigées (P. Gillardot et al., Ellipses)
La France, les 22 régions (coll., A. Colin)
La France des villes (M. Fabriès-Verfaillie et al., Bréal)
La France et ses régions (P. Limouzin, A. Colin)
Les régions françaises (P. Estienne, A. Colin, 2 tomes)
Portrait de la France (INSEE)
L'économie française (INSEE)
L'industrie dans ses régions 1994/95 (INSEE)
L'industrie dans ses régions 2003/2004 (Ministère de l'Industrie)
Les activités industrielles en France (J.P. Charrié, Masson)
Le nouvel espace français (D. Noin, PUF)

Annuaire :

Annuaire rétrospectif de la France 1949-1998
Annuaire statistique de la France 2005
Tableaux de l'économie française 2005-2006
Données sociales 2004-2005

Atlas généraux :

Atlas de la France et ses régions
Atlas des villes de France

Atlas de France
Atlas du littoral de France
Atlas des paysages ruraux de la France
Atlas de l'aménagement du territoire
Atlas des villes de France
Atlas des Franciliens
Atlas des Parisiens

Atlas régionaux :

Aquitaine
Bassin Parisien
Bretagne
Centre
Champagne-Ardenne
Est
Franche-Comté
Languedoc-Roussillon
Limousin
Midi-Pyrénées
Nord
Nord-Pas-de-Calais
Normandie
Paris et sa région
Pays de la Loire
Picardie
Provence-Alpes-Côtes d'Azur
Région parisienne
Rhône-Alpes

DOM-TOM :

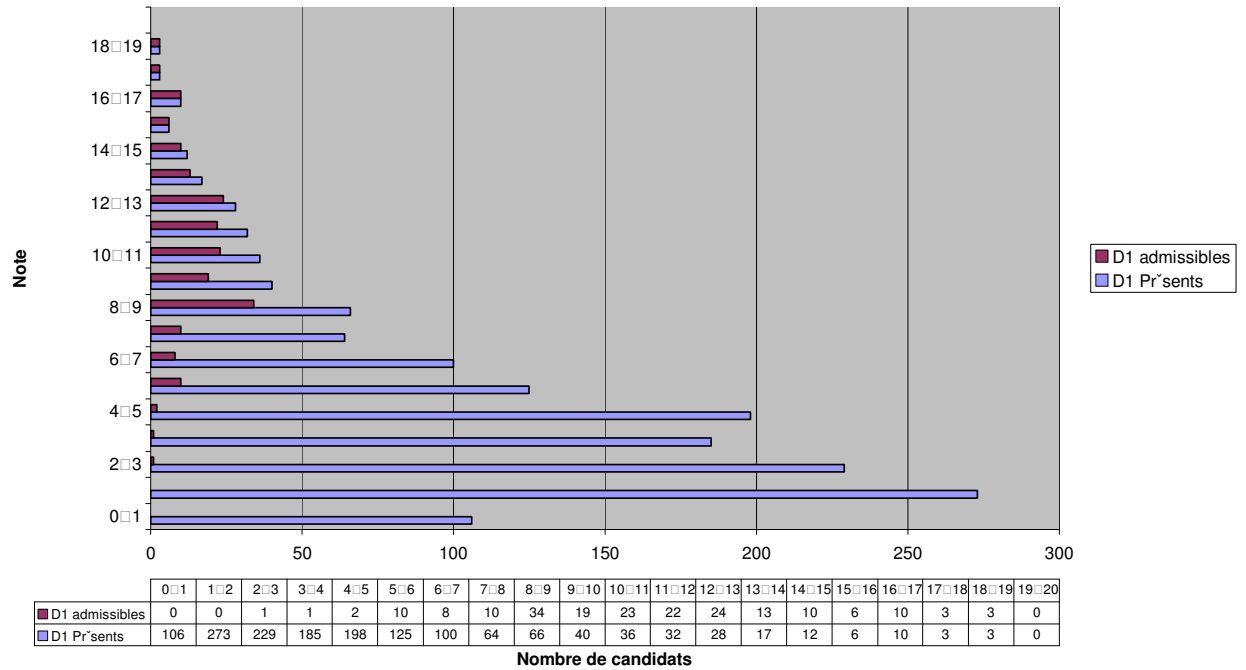
Guyane
Martinique
Guadeloupe
Nouvelle-Calédonie
La Réunion

STATISTIQUES DU CONCOURS

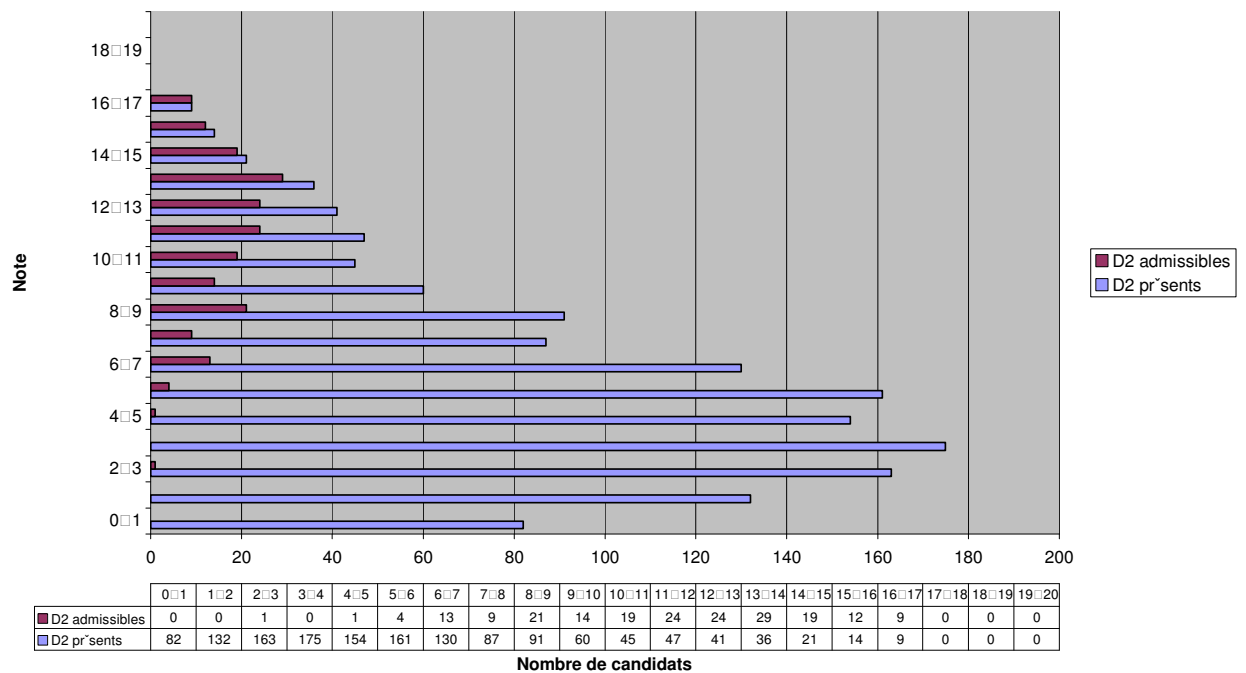
Synthèse statistique de l'agrégation externe d'histoire 2007								
	%		%	%				
Inscrits	2721	100,00						
Présents	1559	57,30						
Non éliminés	1389	51,05	100,00					
Admissibles	199	7,31	14,33	100,00				
Admis	92	3,07	6,62	46,23				
Moyenne des candidats non éliminés (/80)	19,8							
Barre d'admissibilité (/80)	34,50							
Moyenne des candidats admissibles (/80)	42,04							
Barre d'admission (/200)	88							
Moyenne des candidats admis (/20)	10,65							
	Inscrits	%	Présents	%	Admissibles	%	Admis	%
Hommes	1364	50,13	758	48,62	111	55,78	51	55,43
Femmes	1357	49,87	801	51,38	88	44,22	41	44,56
Total	2721	100	1559	100	199	100	92	100
Epreuves d'admissibilité								
	D1	D2	CT	Géo				
Présents	1533	1448	1428	1410				
Copies blanches	24	11	10	11				
	D1	D2	CT	Géo				
Moyenne des présents	4,35	5,42	4,44	4,99				
Moyenne des admissibles	10,4	11,03	10,35	10,26				
Moyenne des admis	11,2	11,98	10,65	11,88				
Epreuves d'admission								
Admissibles	199							
Admissibles non éliminés	198							
Admis	92							
Moyenne des candidats non éliminés	7,68	Ecrit&Oral	8,82					
Moyenne des candidats admis	10,13	Ecrit&Oral	10,65					
Notes d'oral (sur 20)								
	Leçon	Doc.	Géo.					
Moyenne des présents	6,89	8,21	7,95					
Moyenne des admis	9,03	11,07	10,28					

Répartition des notes d'écrit

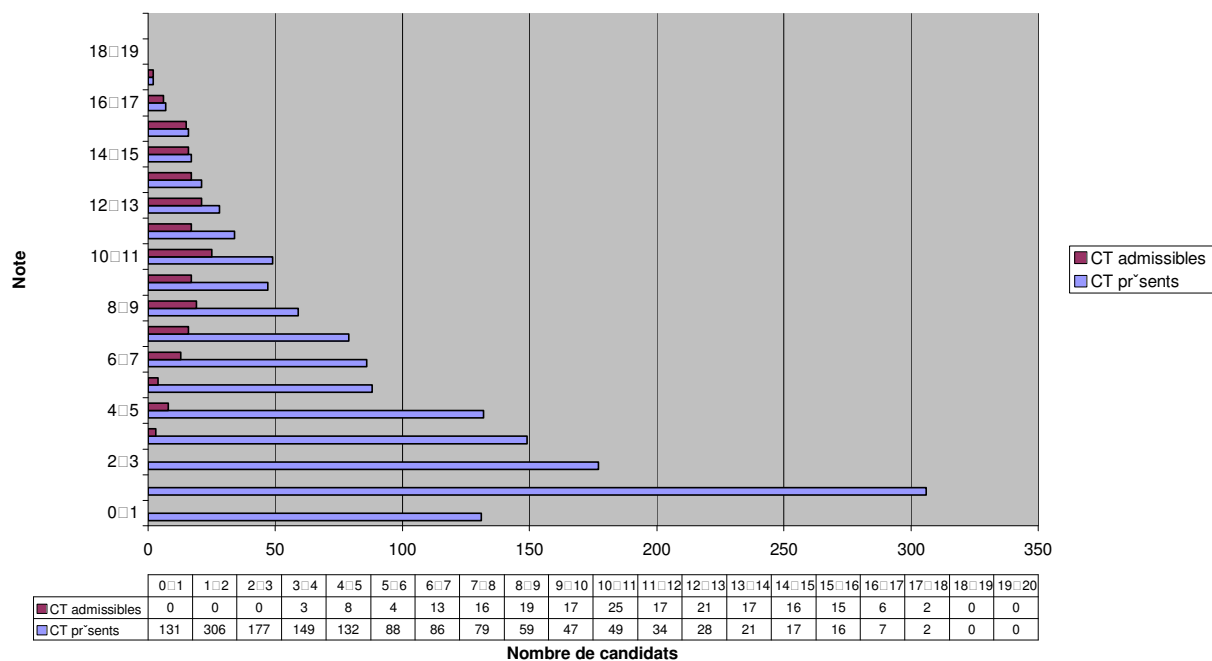
Histoire moderne



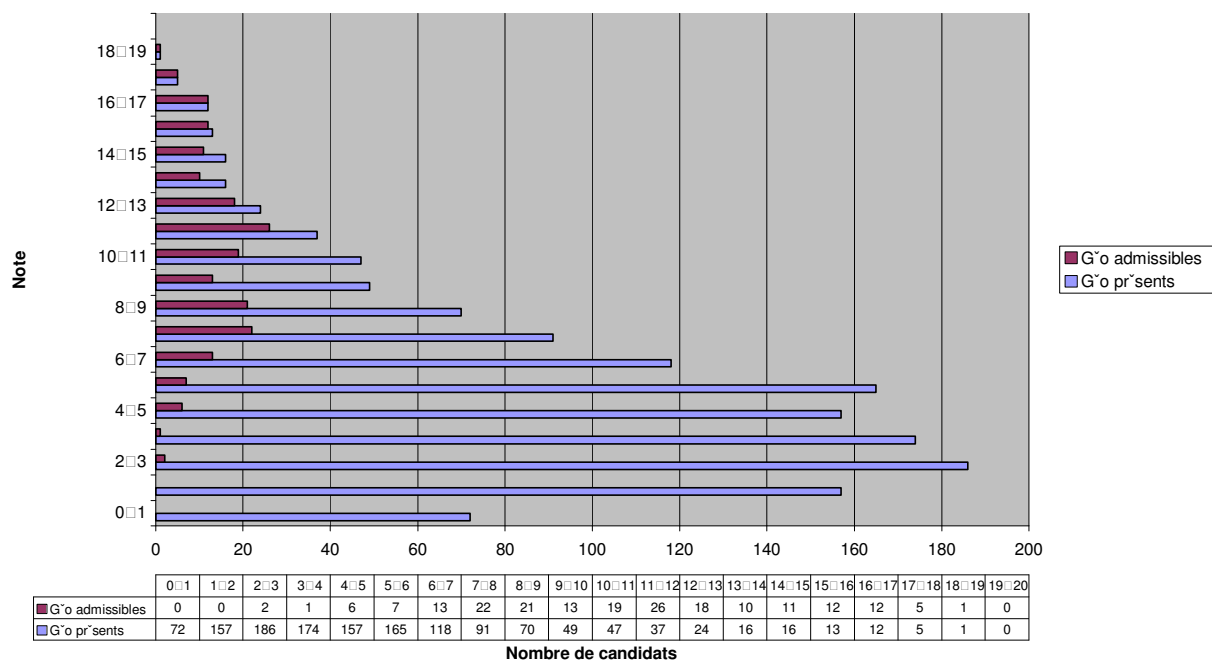
Histoire contemporaine



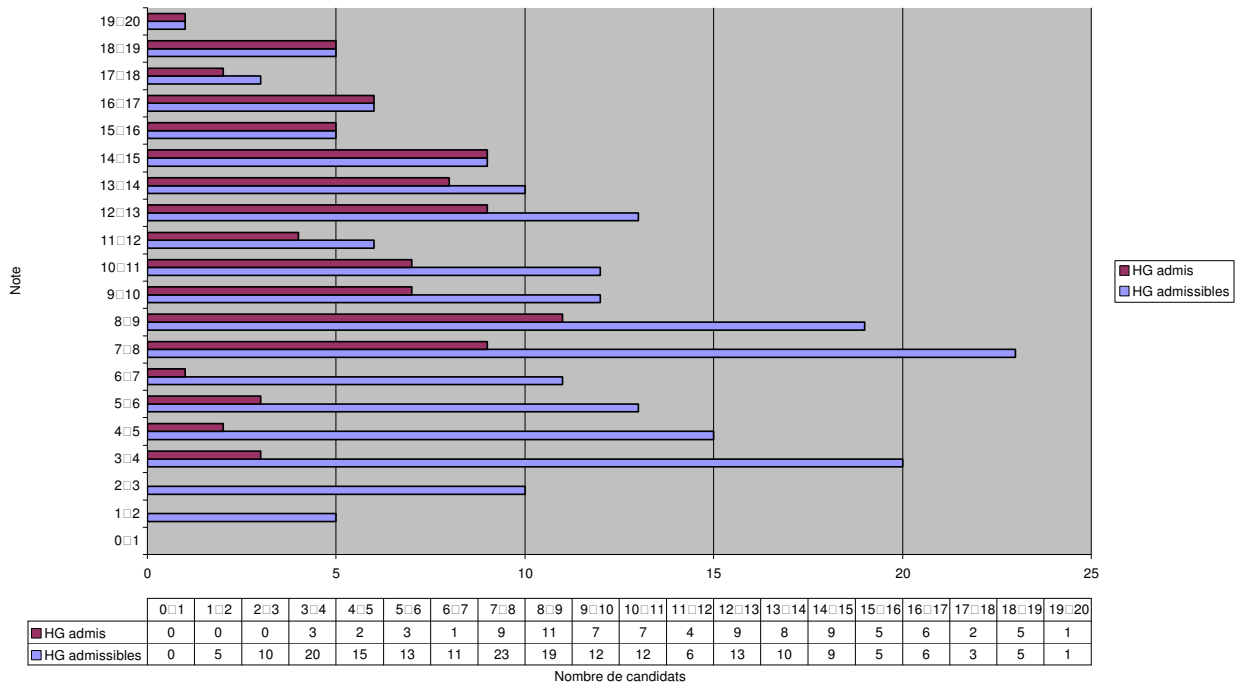
Histoire ancienne CT



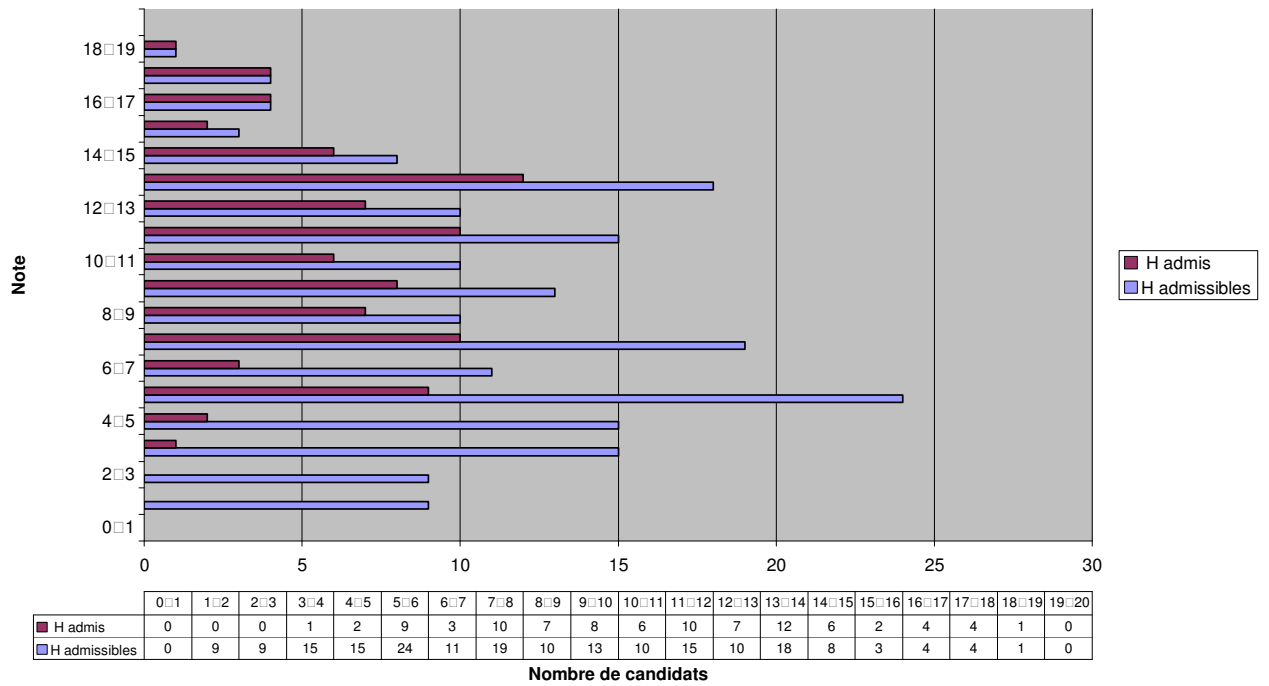
Géographie



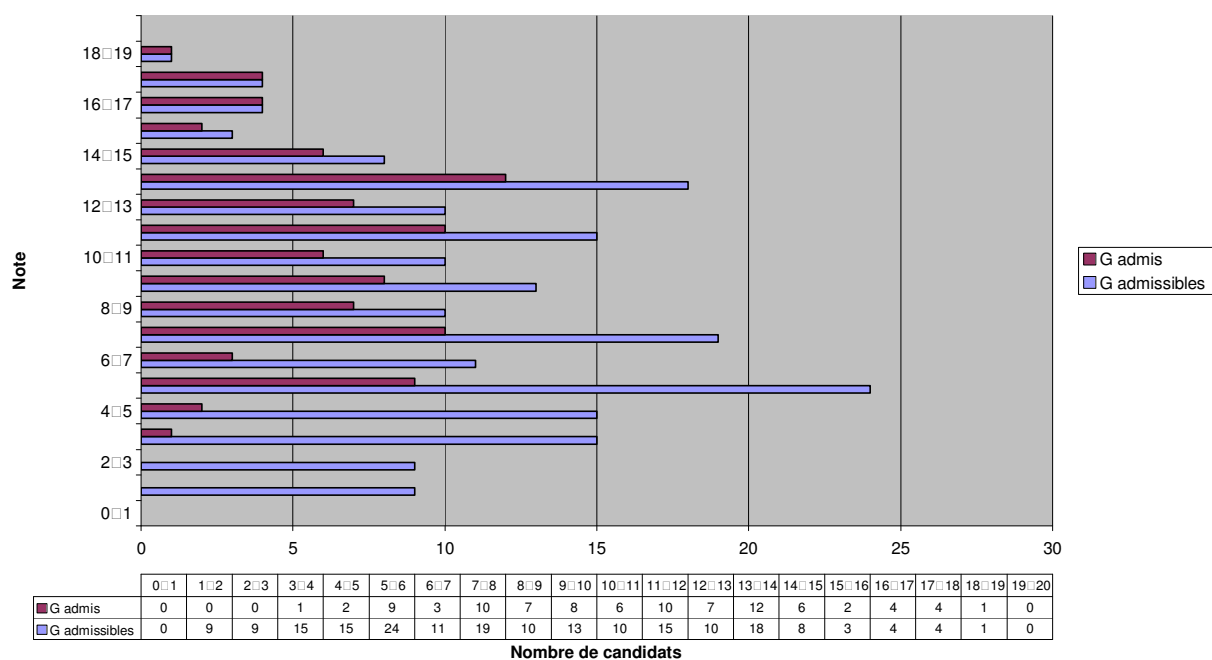
Le'on d'histoire g'n'rale



Document d'histoire



Oral de géographie



Répartition par académies

Académie	Inscrits	% inscrits	Présents	% présents	Admissibles	% admissibles	Admis	% admis
Paris Créteil Versailles	880	32,34	558	35,79	105	52,76	51	55,43
Lyon	195	7,16	130	8,34	26	13,07	16	17,39
Lille	174	6,39	86	5,52	6	3,02	4	4,35
Bordeaux	151	5,55	73	4,68	8	4,02	3	3,26
Rennes	139	5,10	84	5,38	12	6,03	2	2,17
Toulouse	134	4,92	74	4,75	2	1,01	2	2,17
Aix	124	4,56	64	4,11	7	3,52	1	1,09
Grenoble	91	3,34	51	3,27	3	1,51	2	2,17
Nantes	86	3,16	39	2,50	0	0,00	0	0,00
Montpellier	75	2,76	42	2,69	4	2,01	2	2,17
Nancy-Metz	70	2,57	41	2,63	3	1,51	1	1,09
Orléans-Tours	68	2,50	25	1,60	1	0,50	1	1,09
Strasbourg	62	2,28	29	1,86	2	1,01	1	1,09
Dijon	61	2,24	35	2,24	1	0,50	0	0,00
Caen	56	2,06	33	2,12	3	1,51	1	1,09
Rouen	55	2,02	33	2,12	2	1,01	0	0,00
Clermont-Ferrand	45	1,65	30	1,92	2	1,01	0	0,00
Nice	43	1,58	16	1,03	0	0,00	0	0,00
Poitiers	42	1,54	23	1,48	0	0,00	0	0,00
Amiens	40	1,47	22	1,41	1	0,50	0	0,00
Reims	35	1,29	21	1,35	2	1,01	2	2,17
Besançon	30	1,10	18	1,15	1	0,50	0	0,00
Limoges	28	1,03	20	1,28	6	3,02	3	3,26
Réunion	16	0,59	4	0,26	0	0,00	0	0,00
Corse	12	0,44	7	0,45	1	0,50	0	0,00
Martinique	7	0,26	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Guadeloupe	3	0,11	1	0,06	1	0,50	0	0,00
Guyane	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Total	2721	100,00	1559	100,00	199	100,00	92	100,00

